



Financé par
l'Union européenne



Intégration des femmes migrantes

Réseau européen
des migrations

Septembre 2022

Clause de non-responsabilité

Cette étude a été rédigée par le Réseau européen des migrations (REM), composé de la Commission européenne, assistée par son prestataire de service (ICF) et des Points de contact nationaux du REM (PCN du REM). Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions et points de vue de la Commission européenne, du prestataire de service du REM ou des PCN du REM et ses conclusions ne les engagent pas. De la même manière, la Commission européenne, ICF et les PCN du REM ne sauraient être en aucun cas responsables d'une quelconque utilisation des informations présentées.

L'étude fait partie du Programme de travail 2021 du REM.

Note explicative

Cette étude a été élaborée sur la base de contributions nationales de 24 PCN du REM (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, SE, SI, SK) selon un modèle commun développé par le REM et les PCN afin que les informations puissent être comparées dans la mesure du possible. Les contributions nationales ont été essentiellement basées sur l'analyse de la législation existante et des documents stratégiques, des rapports, de la recherche universitaire, des ressources sur Internet et des rapports et informations provenant des autorités nationales plutôt que sur un travail de recherche primaire. La mention des États membres dans la présente étude de synthèse indique la disponibilité d'informations pertinentes fournies par ces [États membres et observateurs](#) dans leurs contributions nationales qui contiennent des informations plus détaillées et qu'il est fortement recommandé de consulter également.

Les statistiques proviennent d'Eurostat, des autorités nationales et d'autres bases de données (nationales).

Il est important de noter que les commentaires figurant dans la présente étude font référence à la situation observée dans les États membres et observateurs susmentionnés jusqu'en décembre 2021 et en particulier aux contributions de leurs points de contact nationaux du REM.

Les PCN du REM d'autres États membres n'ont pu cette fois participer à cette étude, pour diverses raisons, mais ont contribué à d'autres activités et rapports du REM.

Image : © shutterstock (couverture)

Icônes conçues par Freepik et issues de www.flaticon.com et vecteezy.com

SOMMAIRE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4	3. POLITIQUES GÉNÉRALES D'INTÉGRATION À L'ÉGARD DES FEMMES MIGRANTES	21
POINTS CLÉS	4	3.1. Vue d'ensemble des politiques d'intégration	21
OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉTUDE	4	3.2. Compétences en matière de politiques d'intégration	23
MÉTHODE ET ANALYSE	5	3.3. L'intégration des femmes migrantes à la lumière des priorités politiques	24
LES FEMMES MIGRANTES DANS L'UE	5	3.4. Politiques relatives aux femmes migrantes par domaine d'intégration	25
POLITIQUES GÉNÉRALES D'INTÉGRATION À L'ÉGARD DES FEMMES MIGRANTES	5		
MESURES D'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES	6	4. MESURES D'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES	29
RÉPONSES APPORTÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19, PLANS ET PERSPECTIVES D'AVENIR	6	4.1. Aperçu des mesures d'intégration	29
		4.2. Mesures d'intégration par domaine et exemples de bonnes pratiques	31
1. CONTEXTE	7	5. RÉPONSES APPORTÉES À LA PANDÉMIE DE Covid-19, PLANS ET PERSPECTIVES D'AVENIR	35
1.1. Contexte et cadre politique de l'UE	7	5.1. Impact du Covid-19 sur les politiques et mesures d'intégration	35
1.2. Objectif et champ d'application de l'étude	9	5.2. Plans et perspectives d'avenir	36
1.3. Méthodologie	9		
1.4. Structure du rapport	10	6. CONCLUSIONS	38
2. LES FEMMES MIGRANTES DANS L'UE	11	7. ANNEXES	40
2.1. Les femmes migrantes dans l'Union européenne : vue d'ensemble et principaux indicateurs d'intégration	11		
2.2. Principaux défis et opportunités débattus dans les États membres	18		

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



POINTS CLÉS

- Si une majorité d'États membres de l'UE ont mis en place des politiques d'intégration, seuls quelques-uns se sont spécifiquement intéressés à la question des femmes dans leurs politiques d'intégration nationales. Cela pourrait s'expliquer, au moins en partie, par le fait que la plupart adoptent une approche d'intégration de la dimension de genre. De plus, certains États membres de l'UE mènent une approche double qui combine des politiques générales intégrant la dimension de genre avec des politiques ciblées pour les femmes migrantes.
 - Dans la majorité des États membres, la compétence en matière de politiques d'intégration est partagée entre les niveaux nationaux, régionaux et locaux. Si certains traitent la question de l'intégration au niveau national, la majorité des États membres de l'UE soulignent l'importance qu'il y a à associer les municipalités, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) pour la mise en œuvre de la politique
 - Dans la plupart des États membres de l'UE, l'intégration des femmes migrantes n'est pas, actuellement, une priorité de leur politique nationale. Pour autant, certains ont toutefois donné la priorité à ce sujet, principalement pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes.
 - L'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail est l'un des principaux sujets de débat dans les États membres de l'UE, notamment la question des obstacles à l'accès à l'emploi, comme un manque de reconnaissance des qualifications et des barrières linguistiques. Les femmes migrantes méconnaissent également leurs droits sur le marché du travail et les aides pour trouver des opportunités en matière d'éducation et de travail. Parmi les autres défis auxquels elles sont confrontées se trouvent la discrimination, l'absence de réseaux sociaux, un accès limité aux services de garde d'enfants et d'autres contraintes familiales.
 - Dans l'ensemble, les États membres ont reconnu le besoin de mettre en place des politiques spécifiques pertinentes pour les questions d'intégration et adaptées aux femmes migrantes.
- La plupart des États membres de l'UE ont élaboré des politiques spécifiques portant sur l'intégration des femmes migrantes, essentiellement en lien avec l'accès au marché du travail et l'intégration civique, puis la formation linguistique, l'éducation et la santé. D'autres politiques spécifiques ont ciblé le logement, en offrant une protection contre la violence, en protégeant les femmes contre la traite des êtres humains et en évitant qu'elles en soient les victimes, en luttant contre la discrimination et le racisme, et en favorisant l'intégration par le sport.
- Plusieurs bonnes pratiques en matière de mesures d'intégration tenant compte de la dimension de genre, ou appliquant le concept d'intersectionnalité, ont été mises en œuvre dans les États membres. Ces mesures se concentrent essentiellement sur l'accès au marché du travail et l'intégration civique, suivies par la formation linguistique, l'éducation, la santé, le logement et l'entrepreneuriat. D'autres mesures concernent d'autres types d'aide, comme le soutien psychosocial et parental.
 - La majorité des États membres n'ont pas élaboré de politiques d'intégration spécifiques, ou adapté les politiques existantes, pour réduire les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19 sur les femmes migrantes. Cela est principalement dû au fait que la situation des femmes migrantes a été prise en compte dans le cadre de politiques ciblant les migrants dans leur ensemble, ou de politiques nationales portant sur le Covid-19. Les États membres qui ont effectivement élaboré des politiques d'intégration spécifiques ciblant directement les femmes migrantes pendant la pandémie de Covid-19 envisageaient surtout du conseil et une aide multisectorielle de la part d'ONG à l'attention des femmes migrantes, ainsi que des extensions de titres de séjour pour ces dernières.
 - Plusieurs États membres prévoyaient de mettre en place de nouvelles politiques ou d'apporter des modifications à des politiques existantes pour améliorer l'intégration des femmes migrantes, notamment en réponse aux répercussions du Covid-19.



OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉTUDE

La présente étude du REM documente si et dans quelle mesure les États membres de l'UE prennent en compte la situation spécifique des femmes migrantes dans leurs politiques et mesures sur l'intégration. Cette étude porte sur l'intégration des femmes migrantes dans les principaux domaines sectoriels couverts par le Plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027¹, examiné sur les bases de

l'éducation et la formation, l'emploi et les compétences, la santé et le logement, qui sont considérés par le Plan d'action comme les fondamentaux de l'intégration dans la société. Dans la présente étude, le terme « intégration » est utilisé au sens large pour englober les politiques et mesures relatives à l'intégration et l'inclusion des femmes migrantes.

1 Commission européenne, « Plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 », COM(2020) 758 final, <https://ec.europa.eu/migrant-integration/?action=media.download&uuiid=CDFE0088-C151-66D5-846F7C422DE2A423>, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

Les *Politiques d'intégration* renvoient aux stratégies et plans d'action d'intégration ciblés, mais aussi aux instruments de politique plus vastes ayant trait à l'intégration des femmes migrantes comme les programmes publics spécifiques à un secteur (santé, éducation, emploi, logement, etc.). Les *mesures* incluent

des initiatives (pluriannuelles/à long terme), des projets (ad hoc) et des mesures législatives (structurelles) systématiques servant à mettre en place les politiques d'intégration (y compris celles qui sont financées par le gouvernement, mais mises en œuvre par des ONG au nom du gouvernement).



MÉTHODE ET ANALYSE

Les informations utilisées dans la présente étude proviennent essentiellement de sources secondaires fournies par les 24 États membres de l'UE. Les contributions nationales ont été essentiellement fondées sur l'analyse de la législation existante et des documents stratégiques, des rapports, des travaux de

de recherche universitaire, des ressources sur Internet et des rapports et informations provenant des autorités nationales. Dans certains États membres, la collecte des données préliminaires a été effectuée par le biais d'entretiens avec les acteurs nationaux.



LES FEMMES MIGRANTES DANS L'UE

En 2020, la population de l'UE27 plus la Norvège était de 452 687 496 habitants, dont 51 % de femmes, la proportion dans les États membres variant entre 49 % et 53 %. Cette même année, les ressortissants de pays tiers représentaient environ 5 % de la population (soit une augmentation par rapport aux 4 % de 2016). À la différence de l'ensemble de la population, la proportion d'hommes parmi les ressortissants de pays tiers était légèrement plus importante (51 %).

Entre 2016 et 2020, près de 11,5 millions² de premiers titres de séjour ont été délivrés à des migrants en provenance de pays tiers par les États membres de l'UE et la Norvège, avec un pic de 2,9 millions (25 %) en 2019. La Pologne a délivré le plus grand nombre de titres de séjour sur la période 2016-2020 (3,2 millions), suivie de l'Espagne (1,3 million) et de la France (1,2 million).

Les motifs professionnels représentent la majorité des titres de séjour délivrés pour la première fois (36 %), suivis des motifs familiaux (28 %), des autres motifs (23 %)³ et des motifs d'études (13 %). Tous les pays, à l'exception de la Lituanie, présentent une diminution du nombre de premiers titres de séjour délivrés en 2020 par rapport à 2019, ce qui peut, en partie, s'expliquer par la pandémie de Covid-19 et les restrictions de déplacement associées.

Les premiers titres de séjour accordés pour des motifs professionnels dans les États membres de l'UE et en Norvège au cours de la période 2016-2020 concernent essentiellement des migrants masculins. En revanche, à l'exception de Chypre et de l'Espagne, les chiffres des titres de séjour délivrés pour des motifs familiaux révèlent une plus grande proportion de femmes migrantes dans les États membres de l'UE et en Norvège.



POLITIQUES GÉNÉRALES D'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES

La plupart des États membres participants ont mis en place des politiques d'intégration des femmes migrantes⁴, qui peuvent être classées en trois grandes approches qui ne s'excluent pas nécessairement mutuellement : politiques d'intégration qui ne mettent pas d'accent spécifique sur le genre⁵, politiques d'intégration axées spécifiquement sur les femmes migrantes⁶ et politiques d'intégration fondées sur une approche d'intégration de la dimension de genre⁷.

Dans dix États membres de l'UE, l'intégration des femmes migrantes est actuellement une priorité politique nationale⁸, le sujet étant spécifiquement mentionné dans leurs politiques et s plans d'action en matière d'intégration, dans le but de parvenir à l'égalité des sexes. Toutefois, dans la plupart des États membres, l'intégration des femmes migrantes ne constitue pas actuellement une priorité politique⁹.

Alors que dans certains États membres, la responsabilité des politiques d'intégration est traitée à l'échelle nationale¹⁰, dans la majorité des États membres¹¹ les compétences sont partagées entre les niveaux national, régional et local.

La plupart des États membres de l'UE ont élaboré des politiques spécifiques pour l'intégration des femmes migrantes dans différents domaines, avec 140 exemples relevés. Les deux principaux domaines mentionnés par 17¹² États membres de l'UE sont le marché du travail (et l'entrepreneuriat) avec 34 politiques¹³ et l'intégration civique (34 politiques également¹⁴). La formation linguistique¹⁵ et l'éducation¹⁶ sont les deux domaines suivants les plus courants, avec respectivement 32 et 29 politiques, 24 politiques sont en rapport avec la santé et 12 politiques sont axées sur le logement¹⁸.

2 Les données pour l'Allemagne et la Finlande ne sont pas disponibles pour la période 2016-2018, et aucune donnée n'est disponible pour Malte et la Slovaquie.

3 Les premiers titres de séjour délivrés pour « autres motifs » comprennent : le statut de protection internationale, le statut de réfugié et la protection subsidiaire, les motifs humanitaires, la résidence seulement, d'autres motifs non spécifiés, les mineurs non accompagnés, les victimes de la traite des êtres humains.

4 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LV, LU, NL, SE, SI, SK.

5 BG, CY, EE, HR, IE, IT, LU, LV, NL, PL, SI.

6 AT, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, LT, MT, NL, SE.

7 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LU, MT, SE, SK.

8 AT, BE, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, SE.

9 BG, EE, HR, HU, IE, IT, LU, LT, LV, MT, NL, PL, SI, SK.

10 CY, SI, SK.

11 AT, BE, BG, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE.

12 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

13 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

14 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

15 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI.

16 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, PL, SE.

17 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, NL, PL, SE, SI, SK.

18 CY, CZ, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, SE, SI, SK.

Douze États membres ont fait état de dix-neuf autres politiques spécifiques visant notamment à offrir une protection contre la violence, protéger les femmes contre la traite des êtres humains et éviter qu'elles en soient les victimes, lutter contre la discrimination et le racisme, et favoriser l'intégration par le sport.¹⁹



MESURES D'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES

Les États membres ont présenté un total de 54 exemples de bonnes pratiques en matière de mesures d'intégration²⁰, tandis que cinq États membres n'ont identifié aucun exemple.²¹ Moins de la moitié des exemples fournis visent spécifiquement les femmes migrantes (20 mesures²² sur 54), tandis que les autres concernent les migrants en général, y compris les femmes migrantes. Les exemples de mesures couvrent six grands domaines d'intégration : la plus grande partie des mesures est axée sur le soutien à l'insertion sur le marché du travail (26)²³ ou à l'intégration civique (25)²⁴, suivie par les mesures relatives à l'éducation, à la formation (23)²⁵, et à la formation linguistique (21)²⁶. Une petite partie des mesures portent sur l'accès à la santé (11)²⁷ et au logement (5)²⁸, ou le soutien à l'entrepreneuriat (5)²⁹. En outre, 12 mesures concernent d'autres formes d'aide, telles que le soutien psychosocial ou parental³⁰.

En termes de **durée**, la plus grande part (plus d'un tiers) des mesures considérées comme de bonnes pratiques a duré d'un à trois ans, tandis que moins d'un tiers des mesures étaient en application depuis dix ans ou plus. La plupart des mesures ont été mises en œuvre par des ONG et financées par l'UE et/ou des fonds publics, le reste des mesures ayant été mises en œuvre soit par des organisations du secteur public uniquement, ou dans le cadre de partenariats impliquant deux organisations ou plus. Les États membres ont mis en évidence plusieurs obstacles à la mise en œuvre, quel que soit le domaine couvert, la majorité des mesures ayant rencontré des difficultés liées à la pandémie de Covid-19. D'autres obstacles concernaient l'absence de structures de garde d'enfants empêchant les femmes migrantes de participer aux activités, la difficulté de se rendre sur le lieu où se déroulent les activités ou d'accéder à une connexion internet fiable pour participer aux sessions en ligne, ainsi que les barrières linguistiques.



RÉPONSES APPORTÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19, PLANS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Alors que la plupart des difficultés rencontrées par les États membres lors de la mise en œuvre des mesures étaient liées au Covid-19, telles que des retards ou des restrictions limitant le nombre de participants ou interdisant la participation en personne, la majorité des États membres³¹ n'ont pas élaboré de politiques d'intégration spécifiques, ni adapté les politiques existantes, pour réduire les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 sur les femmes migrantes. Parmi ces États membres, huit³² ont considéré que la situation des femmes migrantes était suffisamment prise en compte dans les politiques plus larges d'intégration des migrants, ou dans les politiques transversales relatives au Covid-19 ciblant la société dans son ensemble. Un État membre³³, en revanche, a fourni des exemples spécifiques de politiques d'intégration ciblant directement les femmes migrantes pendant la pandémie de Covid-19. Ces politiques d'intégration se sont concentrées sur différents domaines d'intervention, tels que le conseil et l'assistance directe multisectorielle des ONG aux femmes migrantes³⁴.

Quatre États membres³⁵ ont indiqué que la pandémie de Covid-19 leur avait fait prendre conscience des nouveaux défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes. Ils ont donc cherché à y répondre en élaborant de nouvelles mesures axées sur le marché du travail et l'entrepreneuriat³⁶, l'éducation³⁷, l'adoption de règles d'hygiène et de comportement (par exemple, la distanciation sociale)³⁸, la formation linguistique³⁹, l'inclusion socio-économique et l'intégration civique⁴⁰, la santé⁴¹ et la protection contre la violence à l'égard des femmes. Huit autres États membres⁴² ont rendu compte d'évolutions prévues des politiques, ainsi que de projets visant à introduire de nouveaux éléments dans les politiques et mesures existantes afin de renforcer l'intégration des femmes migrantes, également à la lumière des conséquences du Covid-19.

19 AT, BE, CY, DE, EE, ES, FI, FR, IE, LV, NL, SI.

20 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

21 BG, HU, PL, SI, SK.

22 AT, BE, DE, FI, FR, IE, LU, LV, MT, NL.

23 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LV, MT, NL, SE.

24 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL.

25 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, IE, LT, LU, MT, NL, SE.

26 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

27 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CZ, ES, FR, IE, LU, MT.

28 Exemples de ce type de mesure fournis par CZ, ES, IT.

29 Exemple de ce type de mesure fourni par BE, CZ, EE, IT.

30 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CY, DE, EE, EL, HR, IT, FR, LU, SE.

31 AT, BE, BG, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK.

32 AT, BE, CY, CZ, FR, LU, NL, SK.

33 DE.

34 DE.

35 AT, BE, DE, SE.

36 AT, BE, DE, SE.

37 AT.

38 DE.

39 BE, DE, SE.

40 BE, DE.

41 AT.

42 BE, DE, EE, EL, FI, FR, IE, IT, LT, LU, NL.

1. CONTEXTE

Cette étude met en lumière les principales politiques et mesures relatives à l'intégration des femmes migrantes dans les États membres de l'UE.



1.1. CONTEXTE ET CADRE POLITIQUE DE L'UE

Que ce soit à l'échelle mondiale ou à celle de l'Union européenne (UE), les femmes représentent environ 50 % des migrants. Tandis que vers le milieu de l'année 2020, les femmes migrantes constituaient légèrement moins de la moitié (135 millions, soit 48,1 %) de tous les migrants dans le monde, elles formaient légèrement plus de la moitié (33 millions, soit 51,2 %) de l'ensemble des migrants dans l'UE vers le milieu de l'année 2021⁴³.

La présente étude définit une femme migrante comme étant une ressortissante d'un pays tiers. Toutefois, certaines données et politiques d'intégration mentionnées dans le cadre de cette étude pourraient ne pas porter uniquement sur les ressortissants de pays tiers, mais plutôt les inclure dans le cadre d'un groupe cible plus vaste (par exemple, les femmes en général, ou les femmes migrantes en général, ce qui peut également inclure les ressortissantes de l'UE issues de l'immigration).

Les femmes ont divers motifs de migration vers l'Europe⁴⁴. Elles peuvent arriver en tant que membres d'une famille, travailleuses migrantes, étudiantes, demandeuses d'asile ou appartenir à un autre groupe migratoire. Il existe donc divers statuts juridiques et droits parmi les femmes migrantes. Cela est lié à d'importantes différences en termes d'opportunités et de défis⁴⁵.

De récentes études montrent que les femmes migrantes font face à un « double désavantage » du fait qu'elles sont à la fois femmes et migrantes⁴⁶. Par exemple, le taux de chômage des femmes migrantes dans l'UE (ressortissantes de l'UE et ressortissantes de pays tiers incluses) est en général supérieur à celui des femmes non migrantes et des hommes migrants.

Dans le cas des femmes qui ont de jeunes enfants, ce taux est nettement inférieur chez les femmes migrantes comparé aux femmes non migrantes⁴⁷.

De plus, les femmes migrantes ont subi de plein fouet la pandémie de Covid-19. Elles ont, par exemple, perdu leur travail, dû assumer davantage de tâches familiales et domestiques ou été plus exposées lorsqu'il s'agissait d'assurer des services de première ligne⁴⁸.

Toutefois, il y a aussi des opportunités d'intégration. Par exemple, les femmes migrantes ont autant de chances de s'instruire que les femmes non migrantes et davantage que les hommes migrants. Cependant, la surqualification (situation dans laquelle les migrants occupent un poste inférieur à leur niveau formel de qualification) est légèrement supérieure chez les femmes migrantes que chez les hommes migrants (34 % pour les hommes et 36 % pour les femmes dans les pays de l'OCDE). Ces disparités montrent l'importance d'une approche de genre dans les politiques et mesures d'intégration des migrants⁴⁹.

Une étude de 2017 réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) n'a trouvé que peu d'éléments représentatifs d'une approche de genre dans les plans d'action nationaux et stratégies d'intégration⁵⁰. Dans son rapport de 2018, la Cour des comptes européenne a souligné qu'il manquait des politiques pour répondre aux défis spécifiques de l'intégration des femmes migrantes⁵¹. De plus, une récente étude publiée par le Réseau Européen des Femmes Migrantes en 2020 a permis d'identifier des insuffisances dans la prise en compte des besoins des femmes migrantes dans les projets du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) mis en œuvre par le biais d'une gestion directe, constatant que :

43 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de la population, "<https://www.un.org/development/desa/pd/fr/content/international-migrant-stock>, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

44 Commission européenne, « Intégration des femmes migrantes - Un défi essentiel avec des ressources politiques limitées », 2018, <https://ec.europa.eu/migrant-integration/feature/integration-of-migrant-women> dernier accès le 9 juillet 2021.

45 Comité économique et social européen, « Avis sur l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail », 2015, p.5, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014IE4856&from=IT>, dernier accès le 9 juillet 2021 ; FRA, « Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination - Femmes migrantes - résultats sélectionnés », 2019, p. 9-11, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2019-eu-midis-ii-migrant-women_en.pdf, dernier accès le 9 juillet 2021.

46 Commission européenne - Centre commun de recherche, « Gaps in the EU Labour Market Participation Rates: an intersectional assessment of the role of gender and migrant status », 2020, <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC121425>, dernier accès le 9 juillet 2021.

47 OCDE, « Comment renforcer les mesures favorisant l'intégration des femmes immigrées ? », 2020, Débat sur les politiques migratoires n° 25, p. 4 et 6, <https://www.oecd.org/migration/mig/migration-policy-debates-25.pdf>, dernier accès le 9 juillet 2021.

48 OIM, « La Covid-19 et les travailleuses migrantes : Impacts et conséquences », 2020, <https://www.iom.int/fr/resources/la-covid-19-et-les-travailleuses-migrantes-impacts-et-consequences-anglais>, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

49 OCDE, « Comment renforcer les mesures favorisant l'intégration des femmes immigrées ? », 2020, Débat sur les politiques migratoires n° 25, p. 4, <https://www.oecd.org/migration/mig/migration-policy-debates-25.pdf>, dernier accès le 9 juillet 2021.

50 FRA, « Ensemble dans l'UE : promouvoir la participation des migrants et de leurs descendants », 2017, p. 7, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2017-together-in-the-eu_en.pdf, dernier accès le 9 juillet 2021.

51 Cour des comptes européenne, « L'intégration des migrants originaires de pays extérieurs à l'UE », document d'information', 2018, p. 23, https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/Briefing_paper_Integration_migrants/Briefing_paper_Integration_migrants_FR.pdf, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

« Bien que la dimension de genre⁵² soit brièvement évoquée dans la majorité des appels à projets, il semble que les implications pratiques de ce terme ne soient pas tout à fait claires. Les vulnérabilités et besoins spécifiques des femmes et des filles sont aussi en grande partie ignorés »⁵³.

Les politiques d'intégration des ressortissants de pays tiers relèvent de la compétence nationale des États membres de l'UE. L'UE établit toutefois à intervalles réguliers des priorités et objectifs pour orienter les politiques de l'UE, les propositions législatives et les opportunités de financement sur l'intégration depuis le [Traité d'Amsterdam](#) en 1999. Ce travail a conduit à l'élaboration des [Principes de Base Communs de la politique d'intégration des immigrants](#) en 2004. Depuis la signature du [Traité de Lisbonne en 2007](#), les institutions européennes « peuvent établir des mesures pour encourager et appuyer l'action des États membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers ». Les priorités et objectifs de l'UE ont guidé et continuent de guider la plupart des actions de l'UE dans le domaine de l'intégration. Présenté par la Commission en 2005 et en vigueur depuis 2010, le [Programme commun pour l'intégration](#) est le document stratégique qui a défini le cadre de l'intégration des ressortissants de pays tiers. Il comporte aussi une série d'instruments et de mécanismes de soutien de l'UE visant à promouvoir l'intégration et faciliter les échanges entre les différents acteurs de l'intégration.

Le [site Web européen sur l'intégration](#) a été lancé en 2009. Il a pour objectif de fournir une plateforme pour les bonnes pratiques et informations sur l'intégration au sein de l'UE. L'[Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers](#) a quant à lui été adopté en juillet 2011. Il couvrait la période allant de 2011 à 2015, en se concentrant sur l'amélioration de la participation économique, sociale, culturelle et politique des migrants et en luttant contre la discrimination, le tout en mettant l'accent sur les actions locales. Il a été suivi par le [Plan d'action de 2016 sur l'intégration des ressortissants de pays tiers](#). Dans ce Plan d'action, la Commission européenne s'est engagée à ouvrir le dialogue avec les États membres afin de s'assurer que les préoccupations liées au genre et à la situation des femmes migrantes sont prises en compte dans les politiques prévues et les initiatives de financement⁵⁴. Toutefois, l'évaluation du plan d'action a permis de relever que celui-ci ne reconnaissait que partiellement les besoins spécifiques de certaines catégories et qu'il ignorait certaines des possibles intersections entre le statut de migrant d'une personne et d'autres segments de discrimination, dont le sexe⁵⁵.

Publié en 2017, l'[Outil de profilage des compétences](#) cartographie les compétences des ressortissants de pays tiers qui devront servir de base aux autorités nationales lors de la planification de l'intégration. S'appuyant sur le Plan d'action de 2016, la Commission européenne a lancé son nouveau [Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion \(2021-2027\)](#) en novembre 2020.

La Commission européenne a proposé un soutien ciblé à l'intégration qui prend en compte les caractéristiques individuelles pouvant présenter des défis spécifiques, tels que le genre. Ce soutien vient compléter l'approche générale⁵⁶. Dans le même temps, la Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UE 2020–2025⁵⁷ a démontré l'importance d'une réponse tenant compte de la dimension de genre. Cette stratégie a également souligné « L'approche double des mesures ciblées pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, associée à un renforcement de l'intégration de la dimension de genre ». Par conséquent, l'étude du REM sur l'« Intégration des femmes migrantes dans l'UE : politiques et mesures » fait le point sur la situation actuelle des États membres du REM en termes de politiques et mesures d'intégration tenant compte de la dimension de genre en ciblant les femmes migrantes.

Parmi les autres instruments de politique pertinents figurent :

- Le [Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020–2025](#), publié par la Commission européenne le 18 septembre 2020, qui renforce son action contre le racisme dans l'UE. Comme le souligne le plan d'action, le racisme peut être combiné à la discrimination et la haine pour d'autres motifs, dont le genre.
- Le [Pacte européen sur la migration et l'asile](#), présenté par la Commission européenne le 23 septembre 2020, propose une réforme de la politique migratoire en réunissant les politiques dans les domaines de la migration, l'asile, l'intégration et la gestion des frontières. Dans le domaine de l'intégration, le pacte soutient des politiques d'intégration efficaces en mettant l'accent sur les communautés locales et un accès rapide aux services d'intégration pour les enfants et les groupes vulnérables.
- Le site de la [Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UE 2020-2025](#) fixe comme objectifs clés de parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision et en politique, et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La stratégie poursuit une double approche d'intégration de la dimension de genre combinée à des actions ciblées, avec l'intersectionnalité comme principe horizontal pour sa mise en œuvre. Dans le domaine de la santé, par exemple, les États membres sont encouragés à proposer des formations sur la gestion de la diversité et les besoins des groupes de migrants spécifiques.
- La prochaine [Recommandation sur les femmes et les filles migrantes et réfugiées](#) est actuellement élaborée par le Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG), un organe subordonné à la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) du Conseil de l'Europe, sur la base de la [Recommandation Rec\(79\)10 concernant les femmes migrantes](#) et d'une analyse des besoins et des lacunes à combler.

52 L'intégration de la dimension de genre fait référence à une stratégie en faveur de l'égalité des sexes et implique l'intégration d'une dimension de genre à tous les niveaux des politiques, mesures et programmes dans le but de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de combattre la discrimination. Voir EIGE (2022). Qu'est-ce que l'intégration de la dimension de genre, <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/what-is-gender-mainstreaming>.

53 Réseau européen des femmes migrantes, « Follow the €€€ for Women and Girls » (Suivez l'€€€ pour les femmes et les filles), 2020, <http://www.migrantwomensnetwork.org/wp-content/uploads/Follow-the-Money-for-Women-2020-AMIF.pdf>, dernier accès le 9 juillet 2021.

54 Commission européenne, « Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers », 2016, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/communication_action_plan_integration_third-country_nationals_en.pdf, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

55 Commission européenne, « Évaluation du plan d'action de la Commission de 2016 relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers », SWD(2020) 290 final, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/pdf/20201124_swd-2020-758-commission-staffing-document.pdf, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

56 Commission européenne, « Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 », COM(2020) 758 final, p. 6-7, <https://ec.europa.eu/migrant-integration/?action=media.download&uuid=CDFE0088-C151-66D5-846F7C422DE2A423>, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

57 Commission européenne, « Une Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 » COM(2020) 152 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0152&from=fr>, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.



1.2. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'étude du REM sur « L'intégration des femmes migrantes dans l'UE : politiques et mesures » est de déterminer si et dans quelle mesure les États membres prennent en compte la situation spécifique des femmes migrantes dans leurs politiques et mesures d'intégration. Elle donne également un aperçu des recherches et des statistiques disponibles au niveau national sur les opportunités en matière d'intégration et les défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes. Les informations fournies dans cette étude pourraient aider les décideurs politiques à élaborer des politiques et des mesures d'intégration qui accompagnent mieux les femmes migrantes dans leur processus d'intégration, en tenant compte de leurs parcours respectifs. En outre, les chercheurs peuvent utiliser les résultats comme point de départ pour des travaux de recherche plus approfondis sur l'intégration des femmes migrantes, par exemple au niveau local et régional. L'étude vise également à sensibiliser aux questions d'intégration spécifiques au genre.

Cette étude porte sur l'intégration des femmes migrantes dans les principaux secteurs couverts par le Plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027⁵⁸, notamment l'éducation et la formation, l'emploi et les compétences, la santé et le logement, qui sont considérés par le Plan d'action comme les fondamentaux de l'intégration dans la société. Bien que le terme « intégration » soit contesté⁵⁹ et que d'autres termes tels que « inclusion » soient de plus en plus privilégiés dans les politiques, dans la présente étude, le terme « intégration » est utilisé au sens large pour englober les politiques et mesures relatives à l'intégration et l'inclusion des femmes migrantes.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- Recenser les politiques et mesures d'intégration nationales actuelles dans les États membres de l'UE afin de déterminer dans quelle mesure elles ciblent spécifiquement les femmes ;
- Fournir des exemples de bonnes pratiques et d'enseignements tirés par les États membres de l'UE sur les mesures d'intégration des femmes migrantes au niveau national, mais aussi régional ou local ; et



1.3. MÉTHODOLOGIE

Cette étude est fondée sur les rapports nationaux réalisés par les Points de contact nationaux (PCN) du REM dans les États membres de l'UE. Les rapports nationaux sont fondés sur des données, des informations et des bonnes pratiques collectées à l'aide d'un modèle commun comprenant quatre questions principales :

- Que nous apprennent les données ou les études disponibles sur les canaux d'immigration, le niveau d'intégration des femmes migrantes dans les États membres de l'UE, ainsi que sur les défis et les opportunités d'intégration ?
- Dans quelle mesure les femmes migrantes sont-elles spécifiquement prises en compte dans les politiques nationales d'intégration (par exemple, dans les stratégies, les plans d'action et les programmes publics) ?

- Donner une vue d'ensemble des politiques ou des mesures ciblées qui ont été élaborées pour faire face aux effets négatifs du Covid-19 sur l'intégration des femmes migrantes.

Les *Politiques d'intégration* renvoient aux stratégies et plans d'action d'intégration ciblés, mais aussi aux instruments de politique plus vastes ayant trait à l'intégration des femmes migrantes comme les programmes publics spécifiques à un secteur (santé, éducation, emploi, logement, etc.). Les *mesures* comprennent des initiatives (pluriannuelles/à long terme), des projets (ad hoc) et des mesures législatives (structurelles) systématiques servant à mettre en place les politiques d'intégration (y compris celles qui sont financées par l'État, mais mises en application par des ONG au nom de l'État). L'étude reconnaît qu'une part importante de l'intégration a lieu au sein des communautés locales, et que les autorités régionales et locales ont leurs propres politiques et mesures d'intégration. Toutefois, pour des raisons de présentation et de synthèse des informations recueillies, l'étude se concentre sur le niveau national. Néanmoins, des questions sur les bonnes pratiques ont été intégrées dans cette étude afin de présenter également des exemples relevant des niveaux régional et local.

Les politiques et mesures d'intégration sont classées en fonction des domaines suivants : marché du travail et entrepreneuriat, éducation et formation linguistique, logement et santé, et intégration civique. Toutefois, les États membres peuvent également mentionner tout autre domaine important.

La période de référence de cette étude s'étend de 2016 à 2021, selon le domaine d'analyse (c'est-à-dire les données, les politiques, les mesures) et inclut, le cas échéant, les évolutions liées à la pandémie de Covid-19 :

- Données : 2016-2020, afin de saisir les tendances des cinq dernières années dans l'UE 27 ;
- Politiques : 2021 et les évolutions prévues des politiques (c'est-à-dire les politiques actuellement en place, ainsi que les évolutions prévues) ; et
- Mesures : 2016-2021 afin de permettre l'inclusion de mesures qui pourraient avoir déjà été évaluées.

- Quelles sont les mesures d'intégration ciblées s'adressant spécifiquement aux femmes migrantes au niveau national, mais aussi régional ou local qui existent dans les États membres de l'UE, et quelles bonnes pratiques ont été identifiées dans ce domaine ?
- Des politiques ou mesures d'intégration spéciales ont-elles été mises en œuvre pour faire face aux conséquences négatives du Covid-19 sur l'intégration des femmes migrantes, et le cas échéant, en quoi consistent-elles ?

L'étude présente les bonnes pratiques identifiées par les PCN plutôt qu'une liste exhaustive de toutes les mesures d'intégration existantes. Les PCN ont été invités à sélectionner un ensemble limité, pouvant être diversifié, de bonnes pratiques, qui ne peuvent donc pas être considérées comme représentatives de toutes les mesures d'intégration mises en œuvre dans chaque État membre.

58 Commission européenne, « Plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 », COM(2020) 758 final, <https://ec.europa.eu/migrant-integration/?action=media.download&load&uid=CDFE0088-C151-66D5-846F7C422DE2A423>, consulté pour la dernière fois le 9 juillet 2021.

59 Schinkel, W. « Against immigrant integration: For an end to neocolonial knowledge production », 2018, *CMS*, 6(31).

Les critères de sélection des exemples de « bonnes pratiques » sont issus du guide du site web européen sur l'intégration, où une bonne pratique est définie comme une mesure qui est « efficace, transférable et/ou durable et qui conduit aux résultats souhaités »⁶⁰. En outre, aux fins de cette étude, une mesure d'intégration peut être considérée comme « bonne » si elle applique les concepts de prise en compte de la dimension de genre ou d'intersectionnalité et si elle a été identifiée soit par des experts travaillant dans le domaine (par exemple, des

décideurs politiques, des prestataires de services, des organisations de la société civile, des organisations de migrants), soit par des études ou des évaluations.

Les mesures présentées dans les encadrés de la section 4 de cette étude illustrent les types de mesures les plus courants d'une part et les approches les plus innovantes d'autre part. Cela permet de garantir une représentation équilibrée des États membres et des approches politiques.



1.4. STRUCTURE DU RAPPORT

Outre l'introduction, cette étude comporte les parties suivantes :

- Section 2 : Les femmes migrantes dans l'UE ;
- Section 3 : Politiques générales d'intégration à l'égard des femmes migrantes ;
- Section 4 : Mesures d'intégration des femmes migrantes ;
- Section 5 : Réponses apportées à la pandémie de Covid-19, plans et perspectives d'avenir ; et
- Section 6 : Conclusions.

60 Commission européenne, « Que sont les « bonnes pratiques » ? », 2021, https://ec.europa.eu/migrant-integration/page/what-are-good-practices_fr.

2. LES FEMMES MIGRANTES DANS L'UE

Cette section présente une vue d'ensemble analytique de la situation des femmes migrantes dans l'UE, fondée sur les données Eurostat, ainsi qu'une vue d'ensemble des principaux indicateurs d'intégration qui montrent spécifiquement la situation des femmes migrantes. Enfin, elle présente les principales opportunités et les principaux défis concernant l'intégration des femmes migrantes.

Elle contribue ainsi à comprendre les opportunités et les défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes dans leur parcours d'intégration au sein de l'UE, ainsi que les politiques et les mesures adoptées par les États membres de l'UE pour faciliter leur intégration.

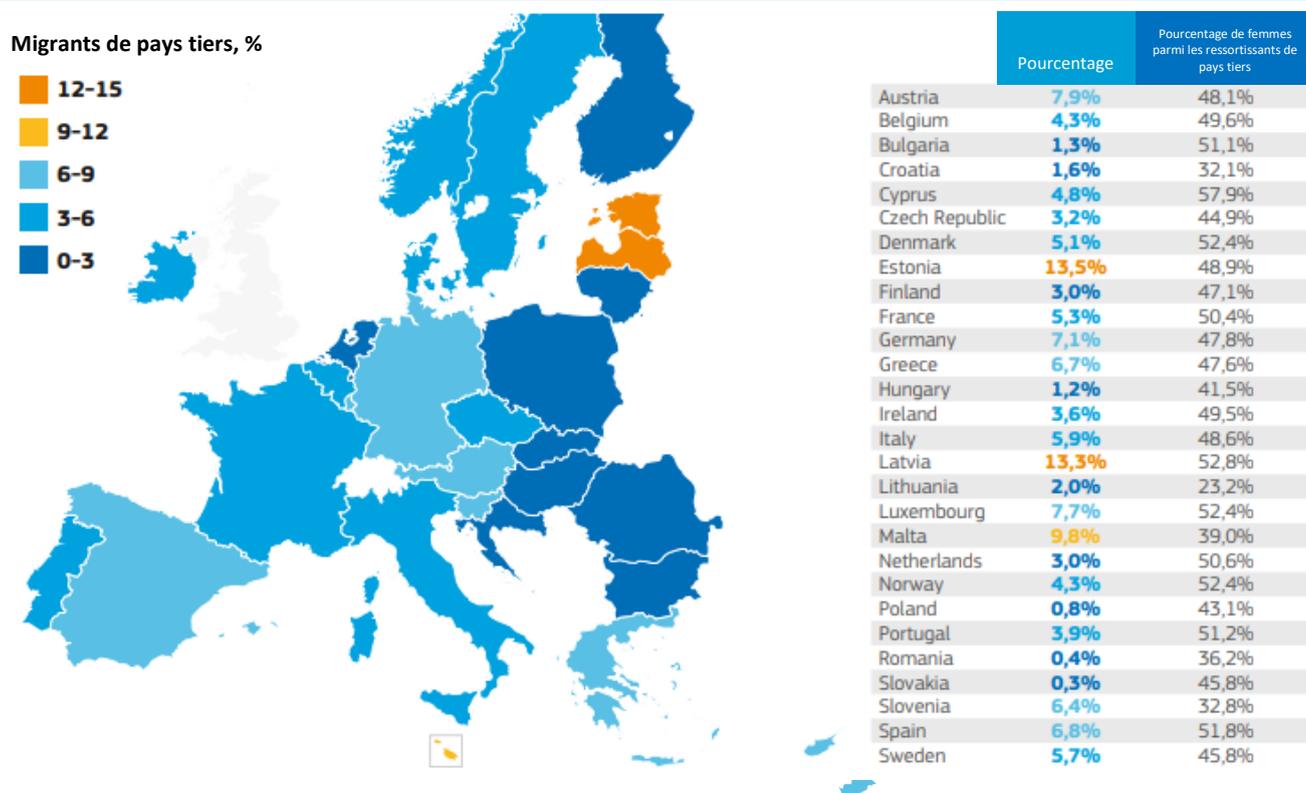


2.1. LES FEMMES MIGRANTES DANS L'UE : VUE D'ENSEMBLE ET PRINCIPAUX INDICATEURS D'INTÉGRATION

En 2020, la population de l'UE27 plus la Norvège était de 452 687 496 habitants, dont 51 % de femmes, la proportion dans les États membres variant entre 49 % et 53 %. Cette même année, les ressortissants de pays tiers représentaient environ 5 % de la population (marquant une augmentation par rapport aux 4 % de 2016).

À la différence de l'ensemble de la population, la proportion d'hommes parmi les ressortissants de pays tiers était légèrement plus importante : 51 %. La carte 1 ci-dessous montre le pourcentage de ressortissants de pays tiers dans l'UE27 en 2020 (allant de 0 à 15 % comme indiqué par les différentes couleurs de la carte 1). En outre, le chiffre en pourcentage montre la proportion de femmes ressortissantes de pays tiers par rapport à la population totale des pays tiers.

Carte 1 : Ressortissants de pays tiers en pourcentage du total de la population dans l'UE27 et en Norvège et proportion de femmes (2020)⁶¹



Source : Population au 1^{er} janvier par groupe d'âge, sexe et nationalité, [MIGR_POP1CTZ], extrait d'Eurostat le 08/12/2021

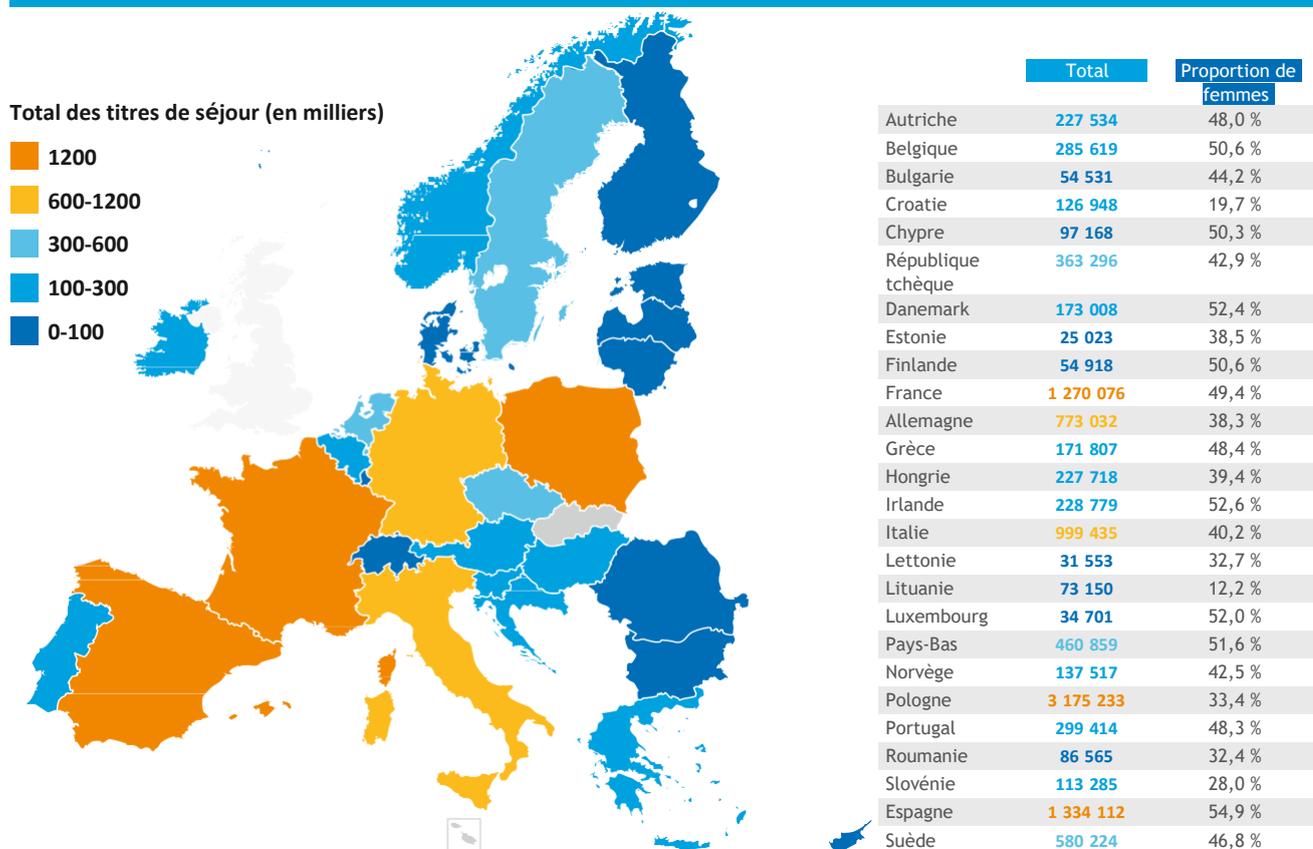
61 Dans le cas de l'Estonie, les statistiques d'EUROSTAT sur les ressortissants de pays tiers incluent également les personnes apatrides, les non-citoyens et les personnes dont la citoyenneté est indéterminée, vivant en Estonie. Dans le cas de la Lettonie, les statistiques d'EUROSTAT sur les ressortissants de pays tiers incluent les « non-citoyens reconnus » (personnes qui ne sont pas des citoyens du pays déclarant ni d'aucun autre pays, mais qui ont établi des liens avec ce pays, y compris certains, mais pas tous les droits et obligations de la pleine citoyenneté).

Premiers titres de séjour délivrés aux femmes migrantes⁶²

Entre 2016 et 2020, près de 11,5 millions⁶³ de premiers titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers par l'UE27 et la Norvège. Parmi ceux-ci, 2,9 millions (25 %) ont été délivrés en 2019, soit le nombre le plus élevé en une seule année sur l'ensemble de la période analysée. La Pologne a délivré le plus grand nombre de titres de séjour sur la période 2016-2020 (3,2 millions), suivie de l'Espagne (1,3 million) et de la France (1,2 million). La carte 2 ci-dessous montre le nombre total de titres de séjour délivrés entre 2016 et 2020 (mis en évidence par des couleurs différentes dans la carte).

Elle montre également la part de ces titres de séjour délivrés à des femmes migrantes ressortissantes de pays tiers (indiquée en pourcentage dans la carte 2). Pour tous les pays, à l'exception de la Lituanie, on observe une diminution du nombre de premiers titres de séjour délivrés en 2020 par rapport à 2019, ce qui peut, en partie, s'expliquer par la pandémie de Covid-19 et les restrictions de déplacement associées (voir également la section 5 de cette étude).

Carte 2 : Total des premiers titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers par l'UE27 et la Norvège 2016-2020 et part de ces titres de séjour accordés à des femmes migrantes



Source : Premiers titres de séjour par motif, âge, sexe et nationalité, [MIGR_RESFAS], extrait d'Eurostat le 06/12/2021

Les hommes ressortissants de pays tiers ont globalement reçu plus de premiers titres de séjour (54 %) sur la période 2016-2020 que leurs homologues féminines (43 %, voir la figure 3)⁶⁴. Plusieurs États membres d'Europe centrale et orientale ont délivré une part plus importante de premiers titres de séjour à des hommes⁶⁵. En revanche, dans sept États membres de l'UE, principalement dans les régions occidentales et nordiques, les femmes migrantes ont représenté plus de la moitié des premiers titres de séjour délivrés.⁶⁶

Comme le montre le graphique 3, depuis le début de la pandémie de Covid-19 au début de 2020, la majorité des États membres de l'UE⁶⁷ ont enregistré une diminution du nombre de premiers titres de séjour délivrés. Dans l'ensemble de l'UE27, les premiers titres de séjour délivrés ont connu une baisse moyenne de 22 % entre 2019 et 2020. La République tchèque a enregistré la plus forte baisse (54 %), suivie de la Grèce et de l'Italie (53 %) et de l'Irlande (49 %). Le seul État membre de l'UE qui a enregistré une augmentation entre 2019 et 2020 est la Lituanie (5 %).

62 Données Eurostat : https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=migr_resfas

63 Les données pour l'Allemagne et la Finlande ne sont pas disponibles pour la période 2016-2018, et aucune donnée n'est disponible pour Malte et la Slovaquie.

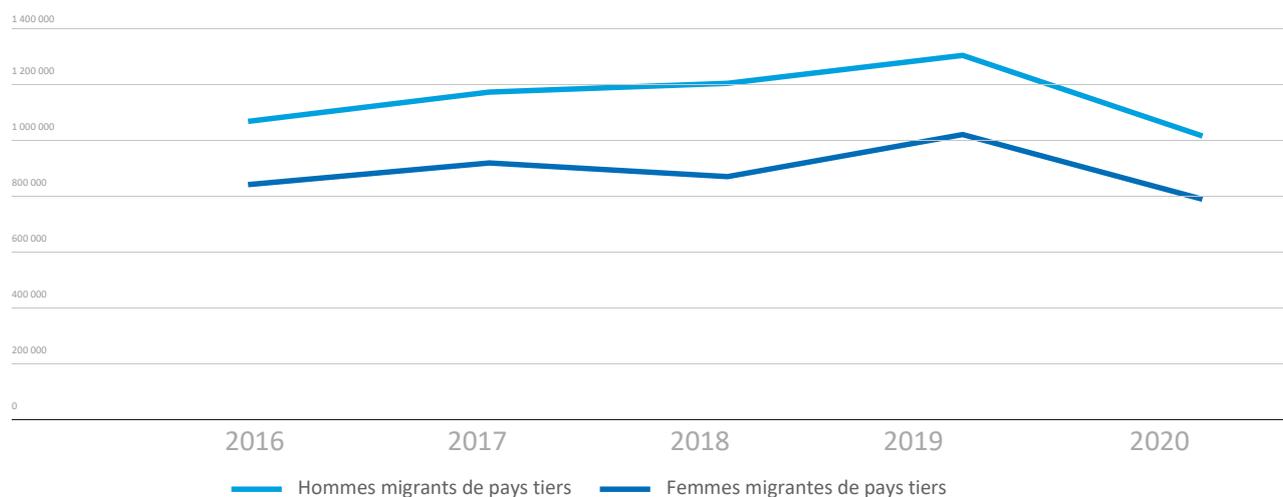
64 Pour 3 % des données, le sexe est inconnu. Les pays où le sexe n'est pas connu pour tous les migrants sont les suivants : 22 % des titres de séjour proviennent d'Allemagne, 6 % d'Italie, 3 % de Pologne et 13 % de Norvège.

65 CZ (57 %), EE (61 %), HR (80 %), HU (61 %), LT (88 %), LV (67 %), PL (64 %), RO (68 %), SI (72 %).

66 BE (51 %), ES (55 %), IE (53 %), DK (52 %), LU (52 %), NL (52 %), FI (51 %).

67 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK.

Graphique 3 : Premiers titres de séjour délivrés aux migrants de pays tiers par l'UE27, 2016-2020⁶⁸



Source : Premiers titres de séjour par motif, âge, sexe et nationalité, [MIGR_RESFAS], extrait d'Eurostat le 06/12/2021

Les données Eurostat sur les titres de séjour délivrés pour la première fois distinguent quatre motifs pour lesquels ces titres de séjour sont délivrés : motifs familiaux, motifs d'études, motifs professionnels et autres motifs⁶⁹. Les cartes 4 et 5 ci-dessous montrent la répartition des titres de séjour délivrés pour la première fois pour les hommes (graphique 4) et les femmes (graphique 5) migrants dans l'UE27 en 2016-2020. Ainsi, les motifs professionnels représentent la plus grande partie des titres de séjour délivrés pour la première fois (36 %), suivis des motifs familiaux (28 %), des autres motifs (23 %)⁷⁰ et des motifs d'études (13 %), bien que ces motifs diffèrent en termes de répartition par genre. Les premiers titres de séjour délivrés pour des motifs professionnels dans les États membres de l'UE et en Norvège au cours de la période 2016-2020 concernent essentiellement des hommes migrants. En revanche, à l'exception de Chypre et de l'Espagne, les titres de séjour délivrés pour des motifs familiaux présentent une proportion plus élevée de femmes migrantes. La répartition entre les genres pour les premiers titres de séjour délivrés pour des motifs d'études est la plus équilibrée des quatre motifs (51 % de femmes et 49 % d'hommes). Les premiers titres de séjour délivrés pour d'autres motifs⁷¹ sont plus fréquemment accordés à des hommes migrants (59 % d'hommes et 41 % de femmes), bien qu'en Irlande, les femmes se soient vu délivrer 60 % des premiers titres de séjour de cette catégorie.

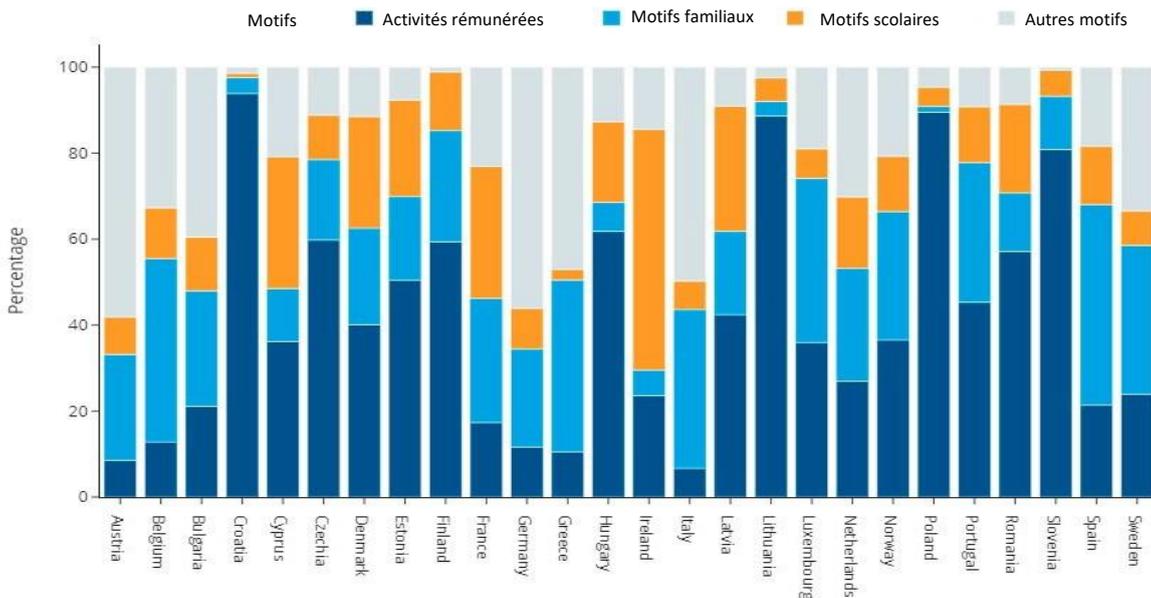
68 Les données complètes ne sont pas disponibles pour l'Allemagne, la Finlande et la Norvège. Ces pays sont donc exclus.

69 Le total des quatre motifs combinés est de 12 260 899, ce qui suggère que certains titres de séjour sont délivrés pour plusieurs motifs.

70 Les premiers titres de séjour délivrés pour « autres motifs » comprennent : le statut de protection internationale, le statut de réfugié et la protection subsidiaire, les motifs humanitaires, la résidence seulement, d'autres motifs non spécifiés, les mineurs non accompagnés, les victimes de la traite des êtres humains.

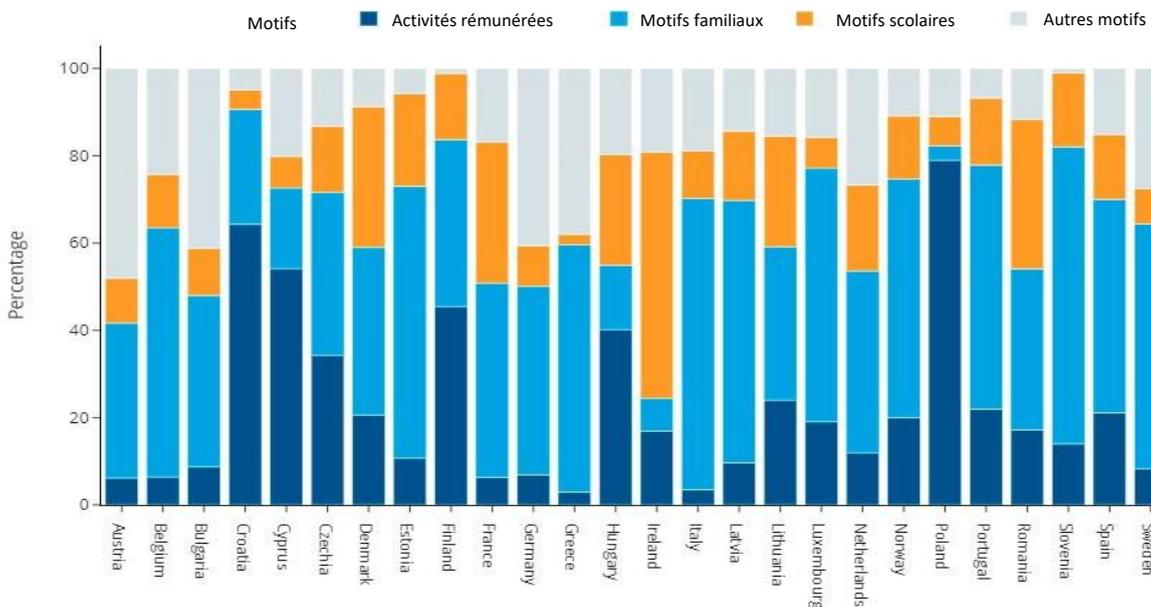
71 Parmi les autres motifs, on peut citer la protection internationale, la résidence sans droit de travailler (par exemple, les retraités) ou les personnes se trouvant dans les étapes intermédiaires d'un processus de régularisation.

Graphique 4 : Répartition des premiers titres de séjour par motif pour les hommes migrants en 2016-2020^{72 73 74}



Source : Premiers titres de séjour par motif, âge, sexe et nationalité, [MIGR_RESFAS], extrait d'Eurostat le 06/12/2021

Graphique 5 : Répartition des premiers titres de séjour par motif pour les femmes migrantes en 2016-2020^{75 76 77}



Source : Premiers titres de séjour par motif, âge, sexe et nationalité, [MIGR_RESFAS], extrait d'Eurostat le 06/12/2021

Principaux indicateurs d'intégration

Les sous-sections suivantes abordent les principaux indicateurs d'intégration dans les différents domaines d'intégration, notamment l'éducation, l'emploi et les activités libérales, la santé et la surpopulation (liée aux logements).

Ces indicateurs donnent un aperçu de la situation actuelle dans l'UE27 et en Norvège et sont fondés sur les données Eurostat.⁷⁸

72 Eurostat, « Titres de séjour - statistiques sur les premiers titres de séjour délivrés au cours de l'année », 2021, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Residence_permits_-_statistics_on_first_permits_issued_during_the_year

73 Veuillez noter que pour la Finlande, les données ont été rapportées de manière erronée dans les données Eurostat pour les motifs professionnels et d'autres motifs. Pour obtenir les données les plus récentes, veuillez consulter le site statistics.migri.fi.

74 Veuillez noter que les données sont manquantes pour l'Allemagne et la Finlande pour la période 2016-2018 et elles sont manquantes pour la Norvège en 2020.

75 Eurostat, « Titres de séjour - statistiques sur les premiers titres de séjour délivrés au cours de l'année », 2021, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Residence_permits_-_statistics_on_first_permits_issued_during_the_year&First_residence_permits_by_reason

76 Veuillez noter que pour la Finlande, les données ont été rapportées de manière erronée dans les données Eurostat pour les motifs professionnels et d'autres motifs. Pour obtenir les données les plus récentes, veuillez consulter le site statistics.migri.fi.

77 Veuillez noter que les données sont manquantes pour l'Allemagne et la Finlande pour la période 2016-2018 et elles sont manquantes pour la Norvège en 2020.

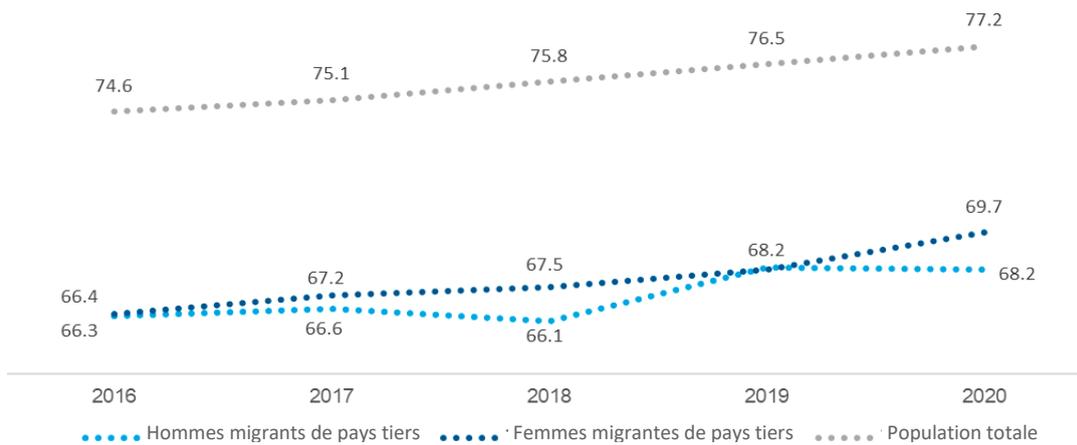
78 Pour plus d'informations sur la taille de l'échantillon, veuillez consulter : Eurostat, « Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) méthodologie - échantillonnage », 2014, [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_statistics_on_income_and_living_conditions_\(EU-SILC\)_méthodologie_-_échantillonnage&taille_de_l'échantillon](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_statistics_on_income_and_living_conditions_(EU-SILC)_méthodologie_-_échantillonnage&taille_de_l'échantillon)

Éducation⁷⁹

En moyenne, le niveau d'éducation de la population totale de l'UE27 et de la Norvège est passé de 75 % en 2016 à 77 % en 2020, et de 66 % à 69 % pour les ressortissants de pays tiers. Les femmes migrantes ont davantage amélioré leur niveau d'éducation que les hommes migrants qui ont été dépassés par leurs homologues féminines à partir de 2020 (voir le graphique 6 ci-dessous).

En 2020, cependant, le niveau d'éducation des femmes migrantes restait faible par rapport au reste de la population : 70 % des femmes ressortissantes de pays tiers ont terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou des études supérieures, contre 77 % de la population totale.

Graphique 6 : Part moyenne des personnes ayant atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur (%) parmi les ressortissants de pays tiers et la population totale 2016-2020

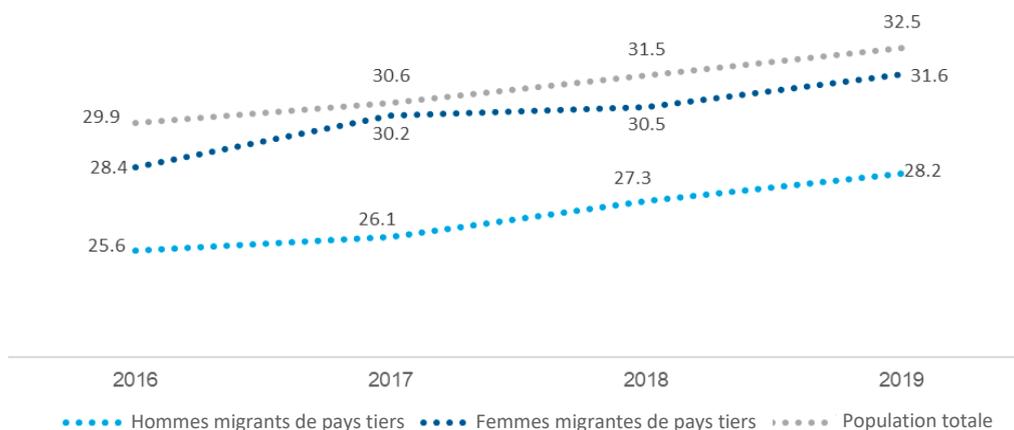


Source : Population par niveau d'éducation, sexe et nationalité (%), [EDAT_IFS_9911], extrait d'Eurostat le 09/02/2022

En outre, la part des personnes ayant atteint l'enseignement supérieur a augmenté, passant d'une moyenne de 29,9 à 32 % sur la période 2016-2019.

Les femmes migrantes ont systématiquement obtenu de meilleurs résultats en moyenne que les hommes migrants, leur niveau d'éducation étant passé de 28 % en 2016 à 32 % en 2019 (voir le graphique 7).

Graphique 7 : Part moyenne des personnes ayant atteint l'enseignement supérieur (%) parmi les ressortissants de pays tiers et la population totale 2016-2019⁸⁰



Source : Population par niveau d'éducation, sexe et nationalité (%), [EDAT_IFS_9911], extrait d'Eurostat le 09/02/2022

Chômage et activité libérale

Les chiffres du chômage suggèrent que les femmes ressortissantes de pays tiers sont encore confrontées à de nombreux obstacles, qui peuvent entraver leur intégration de manière générale.

Alors que le taux de chômage de la population totale⁸¹ est passé d'une moyenne de 9 % en 2016 à près de 7 % en 2020, le taux de chômage des ressortissantes de pays tiers reste supérieur avec des taux de chômage moyens demeurant constamment plus élevés pour les femmes migrantes que pour les hommes migrants.

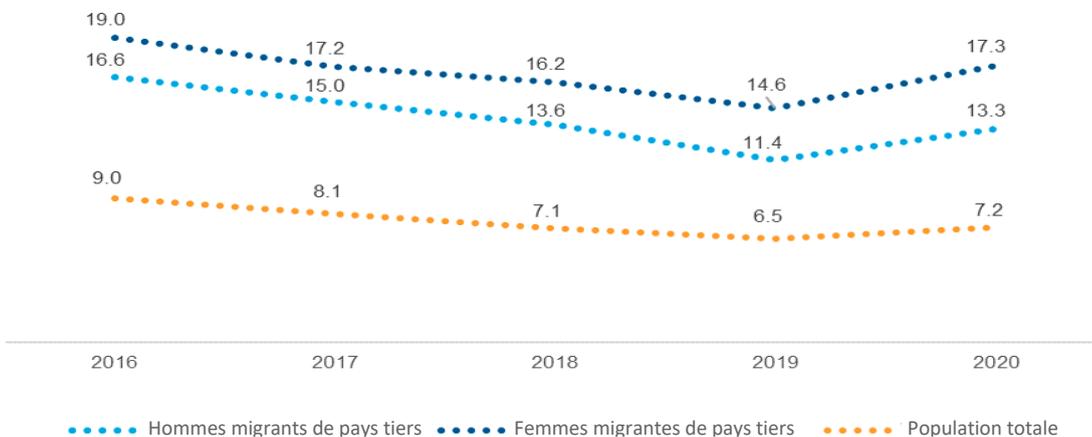
79 Fondé sur tous les États membres de l'UE et la Norvège, à l'exception de la Croatie et de la Slovaquie dont les données sont incomplètes.

80 Englobe tous les États membres de l'UE et la Norvège, à l'exception de la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, la Hongrie et la Slovaquie en raison de données incomplètes.

81 La tranche d'âge concerne les 15-74 ans.

Les deux groupes ont par ailleurs présenté des augmentations plus marquées entre 2019 et 2020 (+2 points de pourcentage) que la population totale (moins de 1 point de pourcentage).

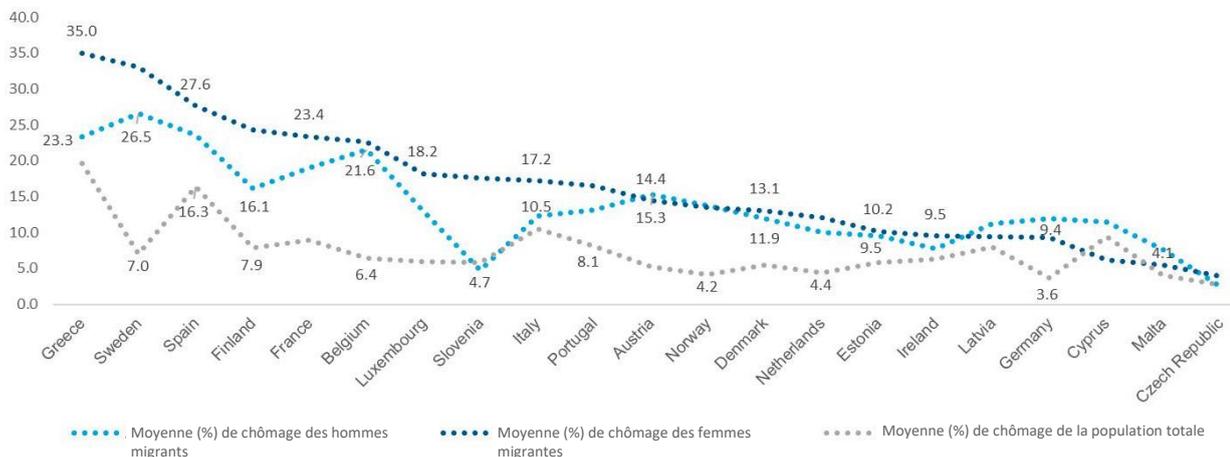
Graphique 8 : Taux de chômage moyen (%) 2016-2020⁸²



Source : Taux de chômage par sexe, âge et nationalité (%), [IFSA_URGAN], extrait d'Eurostat le 08.12.2021

Comme le montre le graphique 9, les taux de chômage moyens sur la période 2016-2020 pour les femmes ressortissantes de pays tiers ont dépassé ceux des hommes dans 15 États membres et en Norvège. La plus grande disparité est observée en Slovaquie, suivie de la Grèce.

Graphique 9 : Taux de chômage moyens des ressortissants de pays tiers par genre 2016-2020⁸³



Source : Taux de chômage par sexe, âge et nationalité (%), [IFSA_URGAN] , extrait d'Eurostat le 08.12.2021

En ce qui concerne les ressortissants de pays tiers exerçant une activité libérale, il s'agit majoritairement d'hommes migrants, dans tous les États membres de l'UE et en Norvège pour la période 2016-2020⁸⁴. En moyenne, 69 % de la population migrante exerçant une activité libérale est masculine (contre 67 % des hommes pour la population totale), allant de 64 % en Espagne à 77 % en Belgique et en France. Chypre est le seul État membre où les femmes migrantes exerçant une activité

libérale ont été plus nombreuses que les hommes migrants pendant une année, en 2016, mais leur part a ensuite diminué considérablement, passant de 55 % en 2016 à 24 % en 2020.

Une tendance à la baisse, moins significative, mais générale, peut également être observée dans les États membres de l'UE, où le taux moyen de femmes ressortissantes de pays tiers exerçant une activité libérale est passé de 32 % à 30 %.

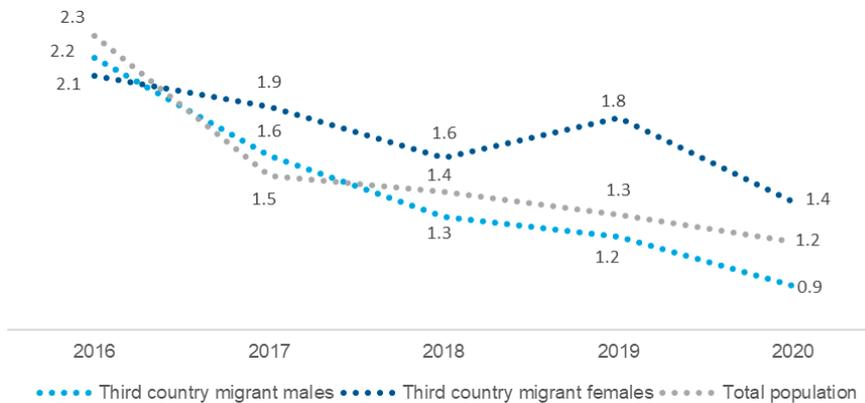
82 Les États membres de l'UE et la Norvège disposant de données complètes et ventilées ont été inclus : BE, CZ, DK, DE, EE, IE, EL, ES, FR, IT, CY, LV, LU, NL, AT, SI, FI, SE, NO.
 83 Seuls les 21 États membres de l'UE et la Norvège disposant de données complètes et ventilées sont inclus : BE, CZ, DK, DE, EE, IE, GR, ES, FR, IT, CY, LV, LU, MT, NL, AT, PT, SI, SE, NO.
 84 15 États membres de l'UE disposent de données complètes et ventilées concernant les niveaux d'activité libérale : AT, BE, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FR, IE, IT, MT, NL, SE. La tranche d'âge concerne les 15-64 ans.

Santé⁸⁵

Le pourcentage moyen de besoins médicaux non satisfaits auto-déclarés dans l'UE27 et en Norvège⁸⁶ entre 2016 et 2020 a globalement diminué.

Comme le montre le graphique 10, le niveau de besoins médicaux non satisfaits auto-déclarés par les femmes migrantes de pays tiers est supérieur à celui des hommes ressortissants de pays tiers et de la population totale pour toutes les années, sauf en 2016.

Graphique 10 : Moyenne des besoins médicaux non satisfaits auto-déclarés pour la période 2016-2020 dans l'UE27 et en Norvège



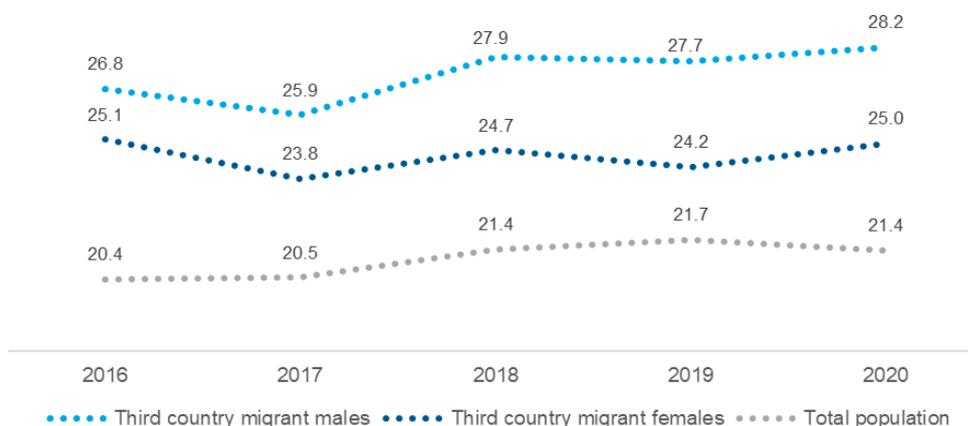
Source : Besoins médicaux non satisfaits auto-déclarés par sexe, âge, raison principale déclarée et groupe de pays d'origine, [HLTH_SILC 30], extrait d'Eurostat le 10.02.2022

Surpopulation des logements⁸⁷

Entre 2016 et 2020, le taux moyen de surpopulation des logements des ressortissants de pays tiers était environ 10 points de pourcentage supérieur à celui des citoyens de l'UE. La situation des deux groupes s'est toutefois quelque peu améliorée, le taux d'occupation ayant été réduit de 3 % pour les ressortissants de pays tiers et de 8 % pour les citoyens de l'UE entre 2019 et 2020. La répartition par genre montre que les taux moyens d'occupation des femmes migrantes de pays tiers étaient entre 1,8 et 3,4 points de pourcentage inférieurs à ceux des hommes ressortissants de pays tiers, pour chaque année entre 2016 et 2020 (voir graphique 11).

Toutefois, dans six États membres de l'UE⁸⁸, les taux moyens de surpopulation étaient supérieurs pour les femmes ressortissantes de pays tiers par rapport aux hommes. La différence allait de 0,5 point de pourcentage au Portugal à 4,8 points de pourcentage en Allemagne

Graphique 11 : Taux moyen de surpopulation (%) 2016-2020 (19 EM et Norvège)⁸⁹



Source : Eurostat, Taux d'occupation par âge, sexe et grand groupe de pays d'origine (population totale âgée de 18 ans et plus), ILC_IVHO15, extrait d'Eurostat le 10.02.2022

85 Données issues d'Eurostat : Besoins médicaux non satisfaits auto-déclarés par sexe, âge, raison principale déclarée et groupe de pays d'origine.

86 Pour 19 États membres de l'UE et la Norvège, il existe des données complètes et décomposées concernant les besoins médicaux non satisfaits auto-déclarés : AT, BE, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LU, MT, NL, PT, SE, SI, NO.

87 Pour 19 États membres de l'UE et la Norvège, il existe des données complètes et décomposées : AT, BE, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LU, MT, NL, PT, SE, SI, NO.

88 DE, IE, MT, PT, SE.

89 BE, CZ, DK, DE, IE, EL, ES, FR, IT, CY, LU, MT, NL, AT, PT, SL, FI, SE, NO.



2.2. PRINCIPAUX DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DÉBATTUS DANS LES ÉTATS MEMBRES

Cette section présente les principaux défis et opportunités mentionnés par les États membres participants en ce qui concerne l'intégration des femmes migrantes au regard des principaux indicateurs d'intégration abordés ci-dessus. Les principaux défis sont liés à l'intégration sur le marché du travail, y compris l'accès au marché du travail, et au taux de chômage élevé des femmes migrantes (comme indiqué dans la section 2.1.2 ci-dessus). Les opportunités mises en avant par les États membres portent sur la reconnaissance des problèmes particuliers rencontrés par les femmes migrantes et sur les possibilités de les résoudre. Cette section met également en lumière les principaux débats nationaux sur les défis et opportunités identifiés.

Principaux défis

L'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail est l'un des principaux défis relevés par les États membres⁹⁰. Ils ont souligné les difficultés d'accès au marché du travail, en particulier les barrières linguistiques, la structuration des marchés du travail selon le genre, les stéréotypes et les besoins en matière de garde d'enfants. Neuf États membres ont identifié comme un défi le fait que les taux d'emploi des femmes migrantes sont inférieurs à ceux des femmes non migrantes⁹¹ et qu'elles subissent un écart de rémunération par rapport aux femmes non issues de l'immigration⁹². En Suède, il existe un décalage entre les besoins du marché du travail et les compétences et l'expérience des femmes nées à l'étranger, malgré une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs, tels que les soins de santé (sages-femmes, infirmières, médecins), l'éducation (enseignants) et les TI (développeurs de données et de systèmes), entre autres. Le Luxembourg et Malte ont souligné que la reconnaissance des qualifications constitue également un autre défi pour les migrants (hommes et femmes) en matière d'intégration sur le marché du travail. En Hongrie, les femmes migrantes sont souvent surqualifiées et sont confrontées à une mobilité descendante, voire une possible déqualification dans une première phase, qu'elles devront surmonter ultérieurement.

Encadré 1 . Allemagne : les défis de l'intégration sur le marché du travail

Les femmes ressortissantes de pays tiers sont parmi les plus nombreuses à quitter prématurément l'école sans diplôme. Il existe un écart important entre les migrants de la première et de la deuxième génération (les femmes migrantes de la deuxième génération ayant un niveau d'éducation proche de celui des ressortissantes de l'État membre). Les écarts sont plus importants en ce qui concerne la qualification elle-même, les femmes issues de l'immigration étant plus souvent titulaires d'un diplôme universitaire que les femmes non issues de l'immigration. En revanche, dans le domaine de la formation professionnelle non académique, les femmes migrantes sont nettement en retard, en particulier celles issues de pays tiers. La participation des femmes migrantes au marché du travail est donc réduite à une main-d'œuvre peu qualifiée en raison du manque de qualifications et de l'absence d'un système de reconnaissance des compétences. Pour l'Allemagne, le principal obstacle réside dans la transition entre l'école et le système de formation, notamment avec le système de formation professionnelle en alternance qui combine l'école et les stages en entreprise.

Les divergences entre la formation générale et la formation professionnelle des femmes migrantes ont également des conséquences sur leur niveau d'intégration sur le marché de l'emploi qui se traduisent par un taux de chômage plus élevé.

Non seulement les migrants sont de plus en plus victimes de discrimination, mais les obstacles liés aux procédures d'asile, aux titres de séjour et aux permis de travail empêchent surtout les femmes migrantes qui ont émigré pour des motifs humanitaires d'accéder au marché du travail.

D'autres défis liés à l'intégration sur le marché du travail incluent, sans s'y limiter, un manque d'information des femmes migrantes concernant leurs droits sur le marché du travail (c'est-à-dire des informations sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la protection contre la discrimination, en particulier pendant la grossesse et au début de la parentalité)⁹³, et un manque d'incitations à rechercher des possibilités de formation et de travail (voir exemple dans l'encadré 2)⁹⁴. En Irlande, le débat public et politique a mis en lumière des inquiétudes quant aux difficultés d'accès à l'emploi, par exemple en ce qui concerne le sous-emploi, la reconnaissance des compétences et la garde d'enfants.

Encadré 2. Finlande : exemple de débats sur les difficultés d'accès des femmes migrantes au marché du travail

Le faible taux d'emploi des femmes migrantes est de loin la question la plus importante dans le débat sur l'intégration des femmes migrantes en Finlande. Ces dernières années, le sujet a été très présent dans les médias et dans la sphère politique. Les femmes migrantes ont un faible taux d'emploi en Finlande, surtout si on le compare au taux d'emploi élevé des femmes finlandaises, mais aussi à celui de certains pays de référence où les femmes migrantes réussissent mieux à trouver un emploi. Dans un rapport publié en 2018, l'OCDE a souligné la faible intégration des femmes migrantes en Finlande. Le système d'allocation pour la garde d'enfants à domicile a été mis en avant comme l'un des facteurs contribuant au problème. Selon le rapport, l'allocation de garde d'enfants à domicile incite les femmes migrantes à rester à la maison au lieu de chercher à se former et trouver un emploi. L'OCDE a également reproché à l'organisation des services d'intégration en Finlande de ne pas orienter systématiquement les femmes vers les services de l'emploi. Ce rapport a fait les gros titres de la presse nationale et a suscité un débat public, toujours d'actualité, sur ce sujet. Cette question figure également en tête des priorités politiques et sera abordée dans le cadre de la révision de la législation finlandaise sur l'intégration, qui est en cours.

90 AT, BE, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, LU, LV, MT, NL, PL, SE.

91 AT, BE, DE, EE, FI, FR, IT, NL, SE.

92 DE, EE, ES, LV.

93 CZ, IT.

94 BE, FI, FR, HR, LV, SE.

Douze États membres ont souligné que la discrimination, y compris les stéréotypes sexistes et le racisme, était un problème susceptible d'entraver l'intégration des femmes migrantes.⁹⁵ Ces questions ont également fait l'objet de débats intenses entre les États membres. Dans certains États membres, la prise en compte des différences culturelles a été l'un des principaux sujets des débats publics et politiques⁹⁶. Aux Pays-Bas, cela se traduit par des déclarations politiques et des motions proposées par les membres du Parlement néerlandais. Au Luxembourg, les résultats de la « Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et les discriminations - Être noir dans l'UE »⁹⁷ de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), combinés au mouvement « Black Lives Matter » et aux campagnes sur les réseaux sociaux, ont mis en lumière les pratiques actuelles de racisme et de discrimination et ont conduit à un projet d'étude visant à comprendre les formes de racisme au Luxembourg et l'efficacité des politiques actuelles. L'étude fournira des recommandations politiques. En outre, le Parlement luxembourgeois a adopté une résolution dans laquelle il s'engage à élargir les compétences et à renforcer les ressources du Centre pour l'égalité de traitement.

Des débats nationaux animés sur l'intégration ont eu lieu dans les États membres à propos du port du voile couvrant la tête ou le visage; des mesures visant à interdire le port du voile couvrant le visage ont été introduites, contribuant à attirer l'attention sur la question de l'intégration dans les débats publics⁹⁸. Le manque d'espaces sûrs pour les femmes a également émergé dans le débat public ; en Belgique, par exemple, une piscine publique éphémère a été ouverte, avec un accès limité aux femmes pendant une heure par semaine, ce qui a déclenché un débat sur l'utilisation des espaces publics, en particulier par les femmes migrantes, de manière plus générale.

La disponibilité et l'accès limités aux services de garde d'enfants et d'autres contraintes familiales constituent également des obstacles importants à l'accès au marché du travail et ont été mentionnés par dix États membres⁹⁹. Les barrières linguistiques constituent un défi considérable pour six États membres, limitant de manière significative l'accès des femmes au marché du travail et les possibilités de formation¹⁰⁰. Le manque de réseaux sociaux a également été identifié dans quatre États membres comme un obstacle à l'intégration¹⁰¹.

Principales opportunités

Une opportunité générale, mentionnée par plusieurs États membres, est une meilleure reconnaissance des problèmes spécifiques rencontrés par les femmes migrantes et la multiplication des discussions sur ce sujet dans la sphère publique.¹⁰²

L'amélioration de l'accès au marché du travail a été l'un des principaux sujets de débat dans huit États membres en ce qui concerne l'intégration des femmes migrantes¹⁰³. Dans ces États membres, les débats ont porté sur la nécessité de faciliter en priorité l'accès des femmes migrantes au marché

du travail. En Suède, les partis politiques sont largement favorables à la prise en compte de l'égalité des sexes dans toutes les politiques d'intégration, l'accent étant mis sur l'accès des femmes migrantes au marché du travail. En Allemagne, la Fondation Bertelsmann – une voix importante dans le débat public sur la migration – a mis en lumière les « ressources cachées », les talents et les compétences des femmes migrantes en tant qu'entrepreneuses et travailleuses indépendantes et a souligné la nécessité d'identifier ce potentiel et de mieux l'utiliser.

Six États membres ont fait référence à une meilleure prise de conscience de la nécessité de mesures d'intégration spécifiques adaptées aux femmes migrantes¹⁰⁴, bien que cela soit également implicite dans l'élaboration de politiques récentes dans de nombreux États membres. Par exemple, la Belgique a mentionné la possibilité de comprendre et de prendre en compte différentes valeurs dans les services offerts aux femmes entrepreneurs. Chypre a adopté une **approche neutre de l'intégration de la dimension de genre**, car elle permet de s'adresser également aux personnes s'identifiant comme non-binaires. De même, en Italie, il n'existe pas de politiques d'intégration spécifiques pour les migrantes, car la législation nationale ne fait pas de distinction entre les hommes et les femmes et s'applique à toutes les personnes de manière uniforme sans créer de situations de discrimination liées au genre. La Grèce a mentionné l'introduction de nouvelles politiques ciblées dans sa stratégie nationale, conçues pour une mise en œuvre horizontale (c'est-à-dire pour l'ensemble de la population) et spécifiquement adaptées aux besoins des femmes migrantes. Dans quatre États membres, la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques d'intégration a été mentionnée comme faisant actuellement l'objet d'un débat¹⁰⁵.

La République tchèque a pu sensibiliser les femmes et les hommes migrants à la question de l'**équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, ainsi que continuer d'étudier et de promouvoir des **actions contre la discrimination**, notamment pendant la **grossesse et au début de la parentalité**, afin de faciliter leur accès au marché du travail. En effet, pendant cette période, une femme peut devenir particulièrement vulnérable et être confrontée à un risque accru de discrimination¹⁰⁶. Deux autres États membres ont souligné la nécessité d'accroître l'**accès des femmes migrantes aux services publics**, ce qui devrait selon eux contribuer à leur intégration à l'avenir¹⁰⁷.

Les Pays-Bas ont réfléchi aux enseignements tirés des projets axés sur l'**amélioration de la participation au marché du travail** des femmes bénéficiaires de la protection internationale et à la possibilité de les appliquer à d'autres groupes, dont les femmes migrantes. Ainsi, grâce à une approche personnalisée et adaptée de l'intégration sur le marché du travail, les femmes ont trouvé plus rapidement un emploi approprié et ont eu plus de chances de le conserver. En Autriche, le ministre fédéral chargé des questions relatives aux femmes et à l'intégration a qualifié les femmes de « forces motrices de l'intégration », soulignant les possibilités d'intégration des femmes qui découlent de leur rôle dans l'éducation des enfants et la transmission des valeurs.

95 AT, BE, CY, CZ, DE, ES, HU, IE, LU, LV, MT, SE.

96 AT, BE, DE, IT, LU, NL.

97 FRA, « Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et les discriminations - Être noir dans l'UE » (en anglais), 2018, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2017-eu-midis-ii-main-results_en.pdf

98 AT, BE, DE, NL.

99 BE, DE, FR, IE, IT, LU, LV, MT, NL, SE.

100 AT, BE, EE, HU, IE, LU, SE.

101 BE, FI, MT, NL, SE.

102 BE, CZ, EE, FI, FR, IE, NL.

103 BE, BG, CZ, DE, FI, FR, IE, NL, SE.

104 BE, CZ, EE, EL, FI, IT.

105 CZ, FR, IE, LU.

106 Stratégie nationale pour l'égalité des femmes et des hommes en République tchèque pour 2021-2030.

107 EE, HU.

Encadré 3. Lettonie : Exemple d'opportunités d'utilisation des données dans le domaine de l'intégration des femmes migrantes

La Lettonie, a considéré l'utilisation du **suivi et l'augmentation des données disponibles** sur l'intégration des femmes migrantes comme une opportunité pour améliorer leur intégration.

Dans l'évaluation de l'indice d'intégration des migrants (MIPEX¹⁰⁸) pour l'année 2019, publié en 2020, la Lettonie n'a obtenu que 37 points sur 100, ce qui signifie que sa politique d'intégration est plutôt défavorable. Cela a encouragé le pays à examiner de plus près les données disponibles et à identifier les domaines à améliorer afin d'établir les priorités pour les actions de suivi. Il s'agit notamment d'améliorer l'intégration politique, l'accès au marché du travail, l'éducation, les soins de santé et la citoyenneté. En outre, la prévention de la discrimination et le regroupement familial ont été identifiés comme les deux catégories les mieux notées. Ces conclusions contribuent aujourd'hui à la planification des mesures et politiques relatives aux femmes migrantes.

Encadré 4. Finlande : Exemple d'opportunités au sein de la population des femmes migrantes

La Finlande a identifié le potentiel inexploité qui existe dans sa population de femmes migrantes comme une opportunité qui pourrait être investie. Selon les sources statistiques nationales, une proportion relativement importante de femmes migrantes résidant en Finlande ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur et ont un niveau d'éducation plus élevé que les hommes du même groupe de pays, ou du moins ne sont pas significativement moins instruites.

Par ailleurs, bien qu'une grande partie des femmes originaires de pays tiers aient un faible niveau d'éducation, leur proportion n'est pas très en deçà de celle des hommes du même groupe de pays, et dans certains cas, elle est supérieure. En plus d'un niveau d'éducation relativement élevé, de nombreuses femmes migrantes ont des connaissances linguistiques approfondies. Selon les données de l'enquête, plus de 57 % des femmes migrantes ressortissantes de pays tiers en Finlande peuvent parler le finnois ou le suédois à un niveau intermédiaire ou avancé et environ un tiers des femmes migrantes dans la tranche d'âge des 18-64 ans parlent couramment au moins trois langues, ayant de ce fait de meilleures compétences linguistiques que la population finlandaise.

La Finlande a reconnu que les compétences et le potentiel inexploité des femmes migrantes devraient être mieux exploités à l'avenir.

Si l'intégration des femmes migrantes hautement qualifiées est apparue comme un défi dans certains États membres, elle a également été considérée comme une opportunité pour investir dans les talents existants et faciliter leur accès au marché du travail¹⁰⁹.

Dans d'autres États membres, les débats publics et politiques ont abordé les possibilités d'investir dans des programmes spécifiques destinés aux femmes migrantes en matière d'éducation¹¹⁰ et d'apprentissage de la langue¹¹¹. D'autres États membres ont souligné l'importance du rôle joué par les communautés de migrants ces dernières années et la possibilité de faire participer les associations les plus représentatives dans les campagnes de communication.¹¹²

108 MIPEX, « Lettonie », 2019, <https://www.mipex.eu/latvia>

109 ES, FR, FI, PL.

110 AT.

111 SI.

112 IT.

3. POLITIQUES GÉNÉRALES D'INTÉGRATION À L'ÉGARD DES FEMMES MIGRANTES

Après avoir décrit la situation des femmes migrantes dans l'UE, y compris les indicateurs d'intégration montrant les défis de l'intégration, cette section de l'étude donne un aperçu des politiques d'intégration ciblant les femmes migrantes. Elle décrit tout d'abord le cadre institutionnel, puis présente les principales politiques portant sur l'intégration des femmes migrantes dans différents domaines, notamment l'intégration sur le marché du travail, la langue, l'éducation et la formation, la santé, le logement et l'intégration civique.

Parmi les politiques d'intégration analysées, les États membres ont fait état de stratégies, de plans d'action et de programmes publics.



3.1. VUE D'ENSEMBLE DES POLITIQUES D'INTÉGRATION

La plupart des États membres participants ont mis en place des politiques d'intégration¹¹³ qui peuvent être classées en trois grandes approches qui ne s'excluent pas nécessairement mutuellement :

- Politiques d'intégration qui ne mettent pas d'accent spécifique sur le genre (11 États membres) ;
- Politiques d'intégration axées spécifiquement sur les femmes migrantes (10 États membres) ; et
- Politiques d'intégration fondées sur une approche d'intégration de la dimension de genre (15 États membres).

En ce qui concerne la première catégorie, 11 États membres¹¹⁴ ne se concentrent pas spécifiquement sur les femmes migrantes dans leur politique d'intégration, ou bien l'égalité des sexes est présumée¹¹⁵. Dans certains pays, l'intégration de la dimension de genre n'est pas explicitement mentionnée dans les principales politiques, mais elle existe dans la pratique. En Irlande, par exemple, même si la dimension de genre n'est pas spécifiquement mentionnée dans la stratégie d'intégration des migrants, certaines mesures soutiennent les femmes migrantes (considérées dans la politique comme faisant partie d'un groupe plus large de migrants) et les aident à relever différents défis, dont l'emploi et l'inclusion.

Dans la deuxième catégorie, 10 États membres ciblent spécifiquement les **femmes dans leurs politiques nationales d'intégration** (voir le tableau 1 pour plus de détails).¹¹⁶

Dans la dernière catégorie, 15 États membres ont déclaré prendre en compte la dimension de genre dans leurs politiques nationales d'intégration¹¹⁷. Huit d'entre eux appliquent une double approche (combinant l'intégration de la dimension de genre avec des politiques ciblées) de l'égalité des sexes¹¹⁸. Quatre États membres combinent la première et la troisième approches, c'est-à-dire que la politique d'intégration ne met pas l'accent sur le genre, mais elle en tient compte¹¹⁹. L'intégration de la dimension de genre fait référence à une stratégie en faveur de l'égalité des sexes et implique la prise en compte des aspects liés au genre à tous les niveaux des politiques, mesures et programmes dans le but de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de lutter contre la discrimination¹²⁰. L'intégration de la dimension de genre est la stratégie principale de la politique suédoise depuis 1994 pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes et une obligation en Belgique à l'échelle fédérale depuis 2007. En Autriche et au Luxembourg, l'intégration de la dimension de genre est considérée comme une priorité transversale dans toutes les stratégies thématiques nationales, les mesures politiques et les plans d'action adoptés par les gouvernements respectifs. De même, en Finlande, la dimension de genre est intégrée à toutes les activités gouvernementales, y compris la politique d'intégration. Le point de départ de toutes les actions des autorités publiques est que celles-ci doivent promouvoir l'égalité, et toute nouvelle législation est soumise à une évaluation des répercussions selon le genre. En Lettonie, la politique en faveur d'une société solidaire respecte l'égalité des sexes et, en août 2021, le Conseil des ministres a en outre approuvé un nouveau plan visant à promouvoir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023. Selon le plan, une attention particulière sera accordée à la promotion de l'égalité des sexes sur le marché du travail en réduisant les stéréotypes sexistes et en mettant en œuvre des

113 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LU, LV, NL, SE, SI, SK.

114 BG, CY, EE, HR, IE, IT, LU, LV, NL, PL, SI.

115 IE.

116 AT, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, LT.

117 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LU, MT, SE, SK.

118 AT, BE, CZ, DE, EL, ES, FI, FR.

119 CY, EE, IT, LU.

120 Voir EIGE, « Qu'est-ce que l'intégration de la dimension de genre », <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/what-is-gender-mainstreaming>

mesures ciblées visant à réduire la ségrégation entre les genres et l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Bien qu'il n'y ait pas une prise en compte systémique du genre dans les politiques d'intégration des Pays-Bas, quelques projets ont été mis en œuvre.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences y porte une attention croissante dans le cadre de sa politique générale d'émancipation en mettant spécifiquement l'accent sur l'indépendance financière des femmes, la diversité des genres et l'égalité de traitement.

Tableau 1 : Aperçu de la manière dont les États membres prennent en compte les femmes dans les politiques d'intégration nationales

État membre	Les femmes sont spécifiquement prises en compte	Les migrants en général (y compris les citoyens de l'UE issus de l'immigration et les ressortissants de pays tiers) ou les femmes ressortissantes de pays tiers spécifiquement	Description
AT	Oui	Les deux	L'intégration de la dimension de genre et une approche spécifique au genre sont combinées en Autriche et sont destinées à se compléter.
BE	N/A		Il n'existe aucune politique d'intégration nationale, le niveau fédéral ne faisant que coordonner les politiques d'intégration. Toutefois, la dimension de genre est prise en compte dans d'autres politiques nationales et à l'échelle régionale. Les femmes issues de l'immigration font en principe l'objet de nombreuses politiques, mais elles ne semblent pas être spécifiquement désignées comme groupe cible.
BG	Non		Les femmes ne sont pas spécifiquement prises en compte, mais il existe une politique d'intégration.
CY	Non		Les femmes ne sont pas spécifiquement prises en compte, mais l'intégration est traitée par d'autres politiques.
CZ	Oui	Les deux	Les femmes sont spécifiquement considérées comme faisant partie des groupes vulnérables dans la politique d'intégration des immigrants et dans le cadre de la stratégie spéciale en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes
DE	Oui	Les deux	L'intégration de la dimension de genre et une approche spécifique au genre sont combinées en Allemagne et sont destinées à se compléter.
EE	Non	Femmes migrantes en général	Les femmes ne sont pas spécifiquement prises en compte, mais il existe une politique d'intégration. La principale raison est qu'il n'y a pas de répartition par sexe, toutes les politiques et tous les services d'intégration étant disponibles et planifiés à la fois pour les femmes et les hommes migrants.
EL	Oui		L'intégration de la dimension de genre et une approche spécifique au genre sont combinées en Grèce et sont destinées à se compléter.
ES	Oui	Femmes migrantes en général	
FI	Oui	Femmes migrantes en général	L'intégration de la dimension de genre et une approche spécifique au genre sont combinées en Finlande et sont destinées à se compléter.
FR	Oui	Femmes migrantes en général	La prise en compte des vulnérabilités particulières auxquelles sont confrontées les femmes est intégrée dans les politiques et les stratégies.
HR	NA		Aucune politique nationale d'intégration n'est disponible.
HU	NA		Aucune politique nationale d'intégration n'est disponible.

État membre	Les femmes sont spécifiquement prises en compte	Les migrants en général (y compris les citoyens de l'UE issus de l'immigration et les ressortissants de pays tiers) ou les femmes ressortissantes de pays tiers spécifiquement	Description
IE	Non		On part du principe que la dimension de genre est prise en compte dans la stratégie d'intégration des migrants, mais aucune action ne cible spécifiquement les femmes.
IT	Non		Les femmes migrantes n'étaient pas prises en compte de manière spécifique dans les politiques d'intégration jusqu'en 2020 en raison de la décision d'adopter une approche générale d'intégration de la dimension de genre.
LT	Oui	Femmes migrantes en général	Approche générale. Le plan d'action 2018-2021 prévoit des mesures d'intégration destinées à informer les femmes sur leurs droits, ainsi que sur les possibilités de concilier travail et formation avec leurs responsabilités familiales.
LU	Non		Approche générale. L'égalité des sexes est considérée comme une priorité transversale dans tous les domaines politiques. La politique d'intégration s'adresse à tous les migrants de manière égale, indépendamment de leur nationalité et de leur genre.
LV	Non		Approche générale. La même attention est accordée aux migrants hommes et femmes.
MT	Non		Approche générale. La politique nationale d'intégration insiste sur ce point dans ses politiques et procédures d'accueil.
NL	Non		Il existe une approche générale de la politique d'intégration (bien que la dimension de genre ne soit pas nécessairement intégrée). Les femmes migrantes sont par ailleurs considérées comme faisant partie d'un groupe de femmes plus large.
PL	Non		Les politiques d'intégration sont en phase de développement, c'est pourquoi les femmes migrantes ne sont pas considérées comme des personnes ayant des besoins particuliers.
SE	Non	Femmes migrantes en général	L'objectif principal de la politique suédoise d'égalité des sexes est que les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités de façonner la société et leur propre vie, ce qui doit s'appliquer dans tous les domaines politiques, y compris les politiques d'intégration.
SI	Non		Le genre n'est pas pris en compte dans les politiques nationales d'intégration, ni complété par des politiques spécifiques au genre. Cependant, la vulnérabilité des femmes, notamment en tant que victimes de violence, est reconnue et la Slovénie dispose de mesures de protection des victimes, comme le prévoit la stratégie du gouvernement de la République de Slovénie en matière de migration.
SK	Oui	Femmes migrantes en général	Applique la perspective de genre exclusivement en relation avec la violence domestique.

La Hongrie a indiqué qu'elle ne disposait pas d'une politique d'intégration spécifique, bien que les mesures d'intégration soient mises en œuvre par le biais d'autres lois ou programmes. Aucun système institutionnel particulier n'a encore été mis en place en matière d'intégration, mais des programmes spécifiques destinés aux bénéficiaires d'une protection internationale ont été mis en œuvre pour couvrir.

la phase initiale d'intégration En Croatie, la législation sur l'intégration est divisée par thèmes, tels que le travail et l'emploi, la résidence et le travail ou la santé. Elle est mise en œuvre avec le soutien d'acteurs non étatiques. Le Bureau pour les droits de l'Homme et les droits des minorités nationales du gouvernement de la République de Croatie coordonne l'intégration.



3.2. COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE POLITIQUES D'INTÉGRATION

Alors que dans certains États membres, la responsabilité des politiques d'intégration est traitée à l'échelle nationale¹²¹, dans la majorité des États membres¹²²

les compétences sont partagées entre les niveaux national, régional et local.

¹²¹ CY, SI, SK.

¹²² AT, BE, BG, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, LT, LU, LV, NL, PL, SE.

La majorité des États membres¹²³ ont souligné l'importance d'impliquer les municipalités¹²⁴, les régions¹²⁵, et les organisations non gouvernementales (ONG)¹²⁶ dans la mise en œuvre des politiques d'intégration. En Belgique, l'intégration ne fait pas l'objet d'une politique nationale, bien que le gouvernement national soit responsable de la coordination des politiques. La politique d'intégration est une compétence des communautés flamande, française et germanophone. Les politiques relatives à l'intégration (comme le logement, l'accès au marché du travail, etc.) relèvent de la compétence de ses régions (Flandre, Wallonie et Région de Bruxelles-Capitale).

Six États membres ont souligné que l'intégration est un processus réciproque qui concerne la société dans son ensemble, dans lequel le rôle des institutions est de fournir des cadres, des stratégies et une législation pour intégrer les migrants ; le rôle de la société est d'encourager et de faciliter l'intégration des migrants, et celui des migrants est de jouer un rôle actif dans leur propre intégration¹²⁷. Dans huit États membres, le ministère de l'Intérieur était de facto le principal ministère responsable de la coordination de l'intégration¹²⁸. Toutefois, d'autres ministères coordonnent également les efforts d'intégration, comme le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi en Finlande, le ministère de la Culture en Lettonie et en Estonie, et le ministère du Travail et des Affaires sociales en Grèce. En France, outre le ministère de l'Intérieur qui est le principal ministère responsable de la coordination de l'intégration, un délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair) a été nommé pour coordonner et mobiliser les acteurs concernant l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. En Autriche, il existe un ministre des Femmes, de la Famille, de la Jeunesse et de l'Intégration au sein de la Chancellerie fédérale. En Lituanie, le ministère de la Sécurité sociale et du Travail est chargé de formuler la politique d'intégration des

étrangers. Au Luxembourg, le ministère responsable est le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Dans d'autres États membres, un large éventail de ministères sont associés dans les politiques d'intégration, et l'organe principal responsable de la politique d'intégration varie selon les pays.

Dans certains États membres, les ONG sont associées aux ministères chargés de l'intégration ou de l'émancipation des femmes pour fournir des services spécifiques¹²⁹. À Chypre, les ONG participent au Conseil consultatif pour l'intégration des migrants, aux côtés de divers ministères, des autorités locales, du médiateur, des syndicats et des associations patronales. Le Conseil consultatif est chargé de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'intégration des migrants. En Finlande, le programme de partenariat d'intégration du ministère des Affaires économiques et de l'Emploi réunit différents acteurs : communautés, organisations, autorités, entreprises et municipalités. L'idée derrière le programme de partenariat est qu'un travail efficace sur l'intégration et l'inclusion sociale nécessite la participation et la contribution de tous les acteurs. Au Luxembourg, le Département de l'intégration travaille en étroite collaboration avec de nombreuses associations et ONG qui promeuvent les activités d'intégration sur le terrain. Plus précisément, le Département de l'intégration a conclu des conventions et des accords de collaboration avec quatre associations principales dans le domaine de l'intégration¹³⁰. De plus petites ONG et associations communautaires jouent également un rôle important dans la prestation de services et l'organisation d'activités liés à l'intégration au Luxembourg à l'échelle locale, mais parfois aussi nationale. En République slovaque, l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale est assurée par des projets financés par le FAMI, qui sont mis en œuvre par des ONG et supervisés par l'Office des migrations du ministère de l'Intérieur.



3.3. L'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES À LA LUMIÈRE DES PRIORITÉS POLITIQUES

Pour la majorité des États membres participants, l'intégration des femmes migrantes **ne constitue pas actuellement une priorité politique**¹³¹. En Bulgarie, cela est dû au nombre relativement faible de femmes migrantes dans le pays. En Estonie et au Luxembourg, l'intégration des migrants est une priorité politique, sans distinction fondée sur le genre. En Irlande, l'intégration des femmes migrantes n'est pas explicitement considérée comme une priorité dans les politiques générales actuelles, telles que la Stratégie d'intégration des migrants ou la Stratégie nationale pour les femmes et les filles. En Irlande, les ONG ont relevé des signes de reconnaissance et de prise en compte des défis particuliers que rencontrent les femmes migrantes en matière d'intégration de la part des décideurs politiques nationaux. Il reste toutefois à voir dans quelle mesure les femmes migrantes sont directement prises en compte dans les

nouvelles stratégies et politiques en cours d'élaboration dans le pays.

Les ONG ont fait remarquer qu'en raison de l'attention accrue portée à l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques et de la féminisation croissante de la migration, les politiques ne peuvent plus traiter uniquement les femmes migrantes comme un groupe vulnérable (par exemple face à la traite des êtres humains ou à la violence domestique).

Dans dix États membres, en revanche, l'intégration des femmes migrantes est actuellement une **priorité politique nationale**¹³². Le sujet est d'ailleurs spécifiquement mentionné dans leurs politiques d'intégration et leurs plans d'action, dans le but d'atteindre l'égalité des sexes. Par exemple, en Autriche, l'intégration des femmes migrantes est depuis plusieurs années une priorité de la politique d'intégration, avec notamment une augmentation significative des fonds destinés à cette fin.

123 AT, BE, CY, CZ, DE, ES, FI, FR, IT, LU, LV, NL, SE, SK.

124 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, FI, FR, IE, IT, LT, LU, NL, SE.

125 AT, BE, CZ, DE (les Länder), ES, FI, FR, IT, SE.

126 CY, CZ, DE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LU, NL, SE, SK.

127 AT, CY, CZ, DE, IE, LU.

128 BG, CY, CZ, DE, FR, SI, SK. En Slovaquie, le ministère de l'Intérieur était responsable de la coordination de l'intégration des ressortissants de pays tiers jusqu'au 26 mai 2021. Ensuite, cette compétence a été transférée à l'Office gouvernemental pour le soutien et l'intégration des migrants, qui coordonne déjà l'intégration des personnes sous protection internationale depuis 2017.

129 AT, CY, DE, LT, LU, NL (en général, ne cible pas spécifiquement les femmes migrantes), SK.

130 1) ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés), 2) CEFIS (Centre d'Étude et de Formation Interculturelles et Sociales), 3) le Comité de Liaison des Associations d'Étrangers (CLAE) et 4) Caritas Luxembourg.

131 BG, EE, HR, HU, IE, IT, LU, LT, LV, MT, NL, PL, SI, SK.

132 AT, BE, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, SE.

Du côté de la Belgique, bien que le pays ne dispose pas d'une politique nationale d'intégration, la loi belge sur l'intégration de la dimension de genre s'applique à tous les domaines politiques, dans le but de l'intégrer dans les structures politiques fédérales belges, faisant de l'intégration de la dimension de genre au niveau fédéral belge une obligation légale. La loi prévoit que chaque ministre fédéral et secrétaire d'État intègre la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de leur compétence, d'une part, et qu'ils contrôlent la mise en œuvre des objectifs stratégiques fixés par le gouvernement en matière d'égalité des sexes, d'autre part. Au sein des Communautés de Belgique, l'intégration des femmes migrantes – en particulier leur intégration économique et surtout pour les primo-arrivantes – est une priorité spécifique pour la Communauté flamande. En ce qui concerne la Communauté française, l'intégration des femmes migrantes n'est pas spécifiée comme une priorité en tant que telle. Les intérêts des femmes migrantes sont toutefois ciblés, par exemple, en termes de réduction de la pauvreté, avec une attention particulière portée à l'adoption de mesures visant à soutenir les familles précaires et monoparentales qui sont souvent dirigées par des femmes, et à la discrimination des femmes migrantes. Elle n'est pas non plus considérée comme une priorité en tant que telle dans la Communauté germanophone de Belgique, mais des actions ciblant les femmes migrantes ont été menées, comme l'organisation de cours de langue et d'intégration réservés aux femmes et des projets de création de lieux de rencontre sociale.

À Chypre, l'autonomisation des femmes migrantes et réfugiées est une priorité afin de lutter contre les inégalités dans le milieu professionnel et les politiques visent à améliorer la culture d'entreprise sur les questions d'égalité. Considérant les femmes migrantes comme un groupe vulnérable, la République tchèque a également désigné leur intégration comme une priorité et mis en œuvre des mesures et projets spécifiques. En France, la reconnaissance des compétences des primo-arrivants et la promotion de l'accès à l'emploi des femmes migrantes sont des priorités au niveau national.

Au niveau local, la politique d'intégration des ressortissants étrangers primo-arrivants, y compris les bénéficiaires d'une protection internationale, a été déclarée prioritaire en 2021, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de garde d'enfants et aux soins de santé mentale.

Pour l'Allemagne, l'intégration des femmes et des filles est une priorité du Plan d'action national d'intégration (PAN-I) de 2021, qui tient compte du fait que les groupes cibles n'ont pas tous les mêmes besoins aux différents moments du processus de migration et d'intégration. La politique du PAN-I (2021) a été divisée en cinq phases d'immigration et de cohabitation, où la protection des intérêts des femmes et des filles migrantes est une priorité. En Grèce, les mesures prises pour assurer la satisfaction des besoins spécifiques des femmes migrantes, notamment en matière de protection contre la violence, sont considérées comme des conditions préalables nécessaires à la garantie des droits fondamentaux et à l'intégration sociale des femmes migrantes et réfugiées. En Espagne, l'intégration des femmes migrantes est une priorité politique, notamment en matière de santé et de protection des victimes de violence. Une large variété de ressources est disponible pour les femmes en Espagne, dont plusieurs qui portent spécifiquement sur l'intégration des migrantes. En Suède, il s'agit également d'une priorité. Par exemple, le service public suédois de l'emploi a été chargé d'établir un plan d'action qui a débouché sur la mise en place de différentes mesures en matière d'intégration et d'égalité. La Finlande a mentionné les aspects culturels de la vie familiale et des modèles de famille, ainsi que le taux de chômage élevé. En outre, la loi finlandaise sur l'intégration étant en cours de modification, l'accent est davantage mis sur l'intégration des migrants qui ne font pas partie de la population active, y compris les parents et surtout les mères au foyer.



3.4. LES POLITIQUES RELATIVES AUX FEMMES MIGRANTES PAR DOMAINE D'INTÉGRATION

Dans l'ensemble, les États membres ont fourni un total de 140 exemples de politiques spécifiques qui traitent de l'intégration des femmes migrantes dans différents domaines. Il ne s'agit pas nécessairement de politiques d'intégration en soi, mais ce sont parfois de politiques émanant de différents ministères qui accordent néanmoins une attention particulière aux besoins des femmes migrantes. Parmi celles-ci, 34 politiques concernant le marché du travail (et l'entrepreneuriat)¹³³ et 34 concernant l'intégration civique¹³⁴, qui constituent les deux principaux domaines dans lesquels 17 États membres ont déclaré avoir mis en place des politiques (y compris des stratégies, des programmes et des plans d'action)¹³⁵.

Viennent ensuite la formation linguistique¹³⁶ et l'éducation¹³⁷, avec respectivement 32 et 29 politiques relevées. Vingt-quatre politiques relatives à la santé dans plusieurs États membres¹³⁸, douze politiques axées sur le logement dans 12 États membres¹³⁹, et 19 autres politiques spécifiques dans 12 États membres¹⁴⁰ ont également été relevées.

133 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

134 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

135 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

136 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI.

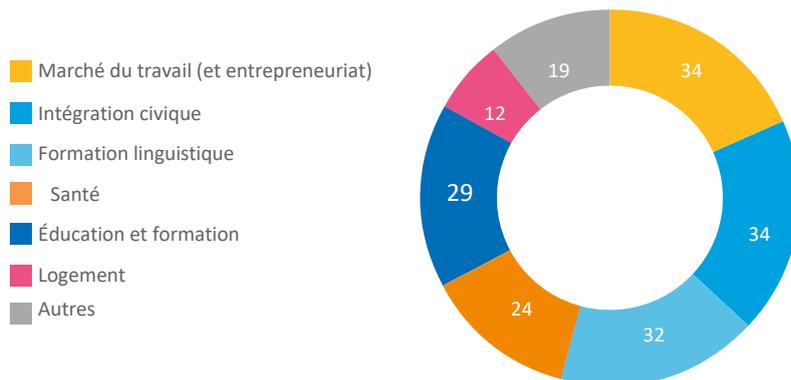
137 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, PL, SE.

138 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, NL, PL, SE, SI, SK.

139 CY, CZ, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, SE, SI, SK.

140 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, NL, SI.

Graphique 12 : Aperçu des politiques relatives aux femmes migrantes



Intégration sur le marché du travail et entrepreneuriat

Les États membres ont fait état de 34 politiques relatives à l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail. Parmi celles-ci, cinq politiques **ciblent spécifiquement les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers**, notamment les femmes ayant un faible niveau d'éducation¹⁴¹, les femmes ayant un permis de travail¹⁴² ou les femmes confrontées à de multiples obstacles pour accéder au marché du travail¹⁴³. Par exemple, en France, à travers le « plan d'action en faveur de la reconnaissance des compétences des primo-arrivants et de l'accès à l'emploi des étrangères », le Gouvernement entend prendre en compte le parcours vers l'emploi des femmes migrantes, qui peuvent rencontrer plusieurs obstacles : faible maîtrise de la langue, absence de qualification, difficultés de mobilité, de garde d'enfants, stéréotypes liés au pays d'origine.

Une vingtaine de politiques portent sur les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers par le biais de programmes spécifiques et dans le **cadre d'un groupe plus large de migrants comprenant les citoyens de l'UE issus de l'immigration**, notamment les chômeurs/demandeurs d'emploi, les expatriés et les membres de leur famille, les personnes LGBTQ, les migrants primo-arrivants, les groupes vulnérables de la société, les réfugiés et les demandeurs de protection internationale¹⁴⁴. En Irlande, par exemple, la stratégie *Pathways to Work* mentionne les migrants parmi d'autres groupes qui sont confrontés à des obstacles particuliers à l'entrée sur le marché du travail. La stratégie vise à relever ces défis par le biais de plusieurs actions, telles que l'amélioration de l'accès à l'éducation, l'accès à des stages rémunérés et à l'apprentissage, des places réservées dans les programmes d'emploi de l'État et un niveau de subvention plus élevé pour les employeurs recrutant des personnes issues de groupes marginalisés.

Quinze autres politiques s'adressent aux femmes migrantes **dans le cadre d'un groupe plus large de femmes**, notamment : les femmes hautement qualifiées, les femmes peu qualifiées, les mères au foyer, les femmes menacées d'exclusion et de pauvreté, les femmes qui ont des difficultés à intégrer le marché du travail et les personnes LGBTQ.¹⁴⁵ Aux Pays-Bas, la politique d'émancipation (égalité des chances) est axée sur l'indépendance financière des femmes, la diversité des genres et l'égalité de traitement.

Seize politiques élaborées par des États membres incluaient la question de l'entrepreneuriat, seule la Belgique (communauté flamande) a déclaré avoir mis en place une politique **visant spécifiquement les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers**. Cette politique permet aux femmes migrantes d'obtenir de l'aide en s'adressant au Service flamand de l'emploi (VDAB) pour recevoir des informations sur les organisations spécifiques pouvant les accompagner. Neuf autres États membres disposent de politiques visant les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers **dans le cadre d'un groupe plus large de migrants (incluant les citoyens de l'UE issus de l'immigration)**¹⁴⁶. En Suède, par exemple, l'Agence suédoise pour la croissance économique et régionale a été chargée de promouvoir l'entrepreneuriat des femmes nées à l'étranger dans le cadre de sa politique d'intégration. En Allemagne, l'accord de coalition du gouvernement fédéral en 2021 prend en compte les femmes migrantes dans le cadre d'un groupe plus large de migrants bénéficiant de mesures d'accès au financement pour promouvoir l'entrepreneuriat.

Intégration civique

Les États membres ont mentionné 34 politiques relatives à l'intégration civique des femmes migrantes. Dans ce domaine, l'Autriche a **spécifiquement ciblé les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers** demandeuses d'asile dans le cadre de son programme gouvernemental 2020-2024 qui met l'accent sur l'autonomisation des femmes. De son côté, le Plan d'action national d'intégration allemand se concentre également sur les femmes migrantes, comme décrit plus en détail ci-dessous. La Grèce prévoit quant à elle des mesures spécifiques pour intégrer les femmes ressortissantes de pays tiers dans sa stratégie nationale d'intégration, ainsi que dans son Plan d'action national pour l'égalité des sexes 2021-2025 et son Plan d'action national faveur des femmes, de la paix et de la sécurité (2020-2024). Vingt-deux autres politiques ciblent les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers **dans le cadre d'un groupe plus large de migrants (incluant les citoyens de l'UE issus de l'immigration)**, y compris les migrants et les membres de leur famille, les bénéficiaires d'une protection internationale et les demandeurs de protection internationale¹⁴⁷. Neuf autres politiques **ciblent les femmes migrantes dans le cadre d'un groupe plus large de femmes**, ce qui inclut un soutien à l'intégration civique destiné aux femmes dans une situation sociale et financière précaire, aux femmes emprisonnées et aux femmes exposées à la traite des êtres humains¹⁴⁸.

141 BE.

142 ES.

143 FR.

144 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, FI, FR, IE, LT, LV, NL, SI, SK.

145 BE, ES, EL, MT, NL, SE, SK.

146 BE, CY, CZ, EE, FR, IE, LV, SE, SI.

147 AT, BE, CY, CZ, DE, EL, EE, FI, FR, IE, LV, MT, NL, SE, SI.

Encadré 3 : Exemples de politiques d'intégration civique

Le Plan d'action national d'intégration allemand présente de nouveaux formats et approches de l'éducation politique en soutenant les organisations de migrants dans le but d'améliorer la participation sociale et politique des femmes issues de l'immigration. Il aborde l'intégration civique à un stade tardif du processus d'intégration (la phase V, qui est la dernière). Il vise donc actuellement les femmes qui sont en Allemagne depuis plus longtemps, tout en précisant qu'il est prévu qu'elles bénéficient de cet accompagnement dès leur arrivée en Allemagne.

En Grèce, la Stratégie nationale d'intégration du ministère de la Migration et de l'Asile prévoit des initiatives visant à renforcer les liens entre les femmes par le biais d'associations locales, telles que les associations de familles monoparentales. La création de clubs et d'associations au sein de la communauté permet l'organisation de réunions mensuelles sur divers thèmes, comme le mois de la cuisine, le mois de la distribution ou des foires. Les réunions visent à renforcer les liens entre les femmes de familles monoparentales et à favoriser leur intégration sociale en leur permettant de se rencontrer et d'échanger sur des sujets qui les intéressent.

Éducation et formation (linguistique)

Au total, les États membres ont relevé 29 politiques¹⁴⁹ liées à l'intégration des femmes migrantes dans les domaines de l'éducation et de la formation (linguistique). Vingt-cinq politiques concernent les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers **dans le cadre d'un groupe plus large de migrants (incluant les citoyens de l'UE issus de l'immigration)**, notamment : les étudiants issus de l'immigration, les réfugiés et les demandeurs de protection internationale, les parents qui restent à la maison ou d'autres migrants ayant besoin de possibilités d'études flexibles¹⁵⁰. À Malte, les femmes migrantes des pays de l'UE et de l'EEE, ainsi que les ressortissants suisses sont automatiquement exemptés des frais scolaires et de scolarité. Les femmes migrantes du Royaume-Uni résidant à Malte en vertu de l'accord sur le Brexit sont également exemptées. Les autres ressortissants de pays tiers sont exemptés en fonction du titre de séjour délivré par l'Identity Malta Agency. En outre, des services sont fournis dans les écoles au niveau de l'enseignement obligatoire par des équipes de conseillers, d'animateurs socio-éducatifs, d'assistants sociaux, de psychologues et de conseillers d'orientation professionnelle. Au niveau de l'enseignement obligatoire, il existe par ailleurs diverses initiatives visant à encourager l'inclusion, la tolérance et la non-discrimination, notamment des échanges avec les apprenants issus de l'immigration et leur famille sur les questions de scolarité. Malte accueille également les migrants dans ses programmes d'apprentissage tout au long de la vie, s'ils le souhaitent. En 2021, la Direction de la recherche, de l'Apprentissage tout au long de la vie et de l'Employabilité (DRILLE) du ministère maltais de l'Éducation, du Sport, de la Jeunesse, de la Recherche et de l'Innovation a mené une campagne de sensibilisation auprès des organisations de migrants, notamment l'Association des femmes migrantes.

En Finlande, la « réforme de l'éducation libérale des adultes » s'adresse aux parents qui restent à la maison, groupe qui disposait auparavant d'un accès plutôt limité à l'éducation et à la formation, afin de leur donner la possibilité de participer à des cours d'alphabétisation et de langue finnoise ou suédoise. Cinq autres politiques **ciblent les femmes migrantes dans le cadre d'un groupe plus large de femmes**¹⁵¹.

Les États membres ont mentionné 32 politiques relatives à la formation linguistique qui s'adressent aux femmes migrantes ressortissantes de pays tiers dans le cadre d'**un groupe plus large de migrants (incluant les citoyens de l'UE issus de l'immigration)**, notamment : les parents primo-arrivants de langue maternelle étrangère, les étudiants issus de l'immigration, les demandeurs d'asile et les réfugiés¹⁵². L'Autriche cible les femmes réfugiées dans le cadre plus large du plan « 50 points d'action » : un plan pour l'intégration des personnes ayant droit à l'asile ou à une protection subsidiaire en Autriche. L'Irlande a présenté la stratégie nationale en matière d'éducation et de formation complémentaires (FET, National Further Education and Training) qui ouvre des possibilités d'éducation et de formation, y compris celles visant les migrants primo-arrivants, accessibles à tout moment du processus d'intégration, ainsi qu'une stratégie décennale en matière d'alphabétisation, de calcul et de culture numérique pour tous les adultes, y compris les migrants.

Santé et logement

Les États membres ont relevé un total de 24 politiques d'intégration ayant trait à la santé dans l'ensemble des États membres¹⁵³. Aux Pays-Bas, une politique **ciblait spécifiquement** les femmes demandeuses d'asile, par exemple par le biais d'un soutien à la suite d'une grossesse et en abordant des questions spécifiques telles que les mutilations génitales féminines. Quatorze politiques ciblent les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers dans le cadre d'**un groupe plus large de migrants (incluant les citoyens de l'UE issus de l'immigration)**, notamment les migrants et les membres de leur famille, les conjoints de ressortissants de pays tiers, les demandeurs d'asile et les victimes de violence domestique¹⁵⁴. À Malte, les femmes demandeuses d'asile avec enfants sont généralement hébergées dans des centres familiaux. Neuf autres politiques abordaient les femmes migrantes **dans le cadre d'un groupe de femmes plus large**¹⁵⁵. En République slovaque, le « Plan d'action national pour la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes pour 2014-2019 » s'est concentré sur les questions relatives à la violence domestique, aux mutilations génitales féminines, au féminicide et aux crimes d'honneur concernant spécifiquement les femmes migrantes.

En général, les politiques nationales de logement sont applicables à tous les résidents, y compris les ressortissants de pays tiers. Cependant, il existe également des politiques de logement qui concernent spécifiquement les migrants et qui ont été signalées dans douze États membres¹⁵⁶. Douze politiques s'adressent aux femmes migrantes ressortissantes de pays tiers dans le cadre d'**un groupe plus large de migrants comprenant des citoyens de l'UE issus de l'immigration**, notamment les femmes demandeuses d'asile, en particulier avec des enfants, et les femmes ayant subi des violences¹⁵⁷. En Grèce, la stratégie nationale d'intégration prévoit des mesures de logement pour tous les migrants, afin de garantir un environnement de vie sûr. Elle se concentre particulièrement sur les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins accrus en matière de soins et d'accueil, notamment dans le contexte de l'asile.

148 ES, NL, SK.

149 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, PL, SE, SI.

150 BE, CY, DE, EE, FI, FR, SE.

151 ES, PL.

152 AT, BE, EL, CY, CZ, DE, EE, FI, FR, IE, LV, MT, SE.

153 AT, BE, CY, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, NL, PL, SE, SI, SK.

154 AT, BE, EE, EL, FI, FR, IE, LV, SI, SK.

155 ES, IE, PL, SE, SK.

156 CY, CZ, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, SE, SI, SK.

157 CY, CZ, EL, FI, FR, IE, LV, SI.

L'Espagne et la République slovaque ont mis en place une politique ciblant les femmes migrantes **dans le cadre d'un groupe plus large de femmes**.

Autres domaines

Les États membres ont mentionné dix-neuf politiques d'intégration dans d'autres domaines¹⁵⁸, comprenant la protection contre la violence, la prévention et la protection des femmes contre la traite des êtres humains, la lutte contre la discrimination et le racisme, ainsi que l'intégration par le sport.

Deux politiques ciblent spécifiquement les femmes ressortissantes de pays tiers¹⁵⁹, notamment le « Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre (2021-2025) » en Belgique qui vise les demandeurs de protection internationale et les victimes de violences sexistes résidant dans le cadre du regroupement familial. La Lituanie vise à améliorer l'intégration des femmes migrantes en garantissant leurs droits, notamment par des formations destinées aux femmes migrantes, dans une langue qu'elles comprennent, sur les droits des femmes et des enfants en Lituanie, les possibilités de concilier travail et formation avec les responsabilités familiales, et l'aide en cas de violence domestique. Sept de ces politiques concernent les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers **dans le cadre d'un groupe plus large de migrants incluant les citoyens de l'UE issus de l'immigration**¹⁶⁰. Dans sept autres politiques, les **femmes migrantes sont prises en compte dans le cadre d'un groupe de femmes plus large**¹⁶¹.

158 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, IE, LT, LV, NL, SE, SI.

159 BE, IE.

160 AT, CY, DE, EE, IE, SI.

161 ES, FI, LV, NL, SE.

4. MESURES D'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES

Cette section fournit une vue d'ensemble des mesures d'intégration, y compris des exemples de bonnes pratiques fournies par les États membres, ainsi qu'une vue d'ensemble du financement disponible au niveau national et européen pour les mesures de soutien à l'intégration des femmes migrantes.

Les mesures portent sur un large éventail de domaines, notamment l'intégration sur le marché du travail et l'entrepreneuriat, l'intégration civique, les cours de langue, ainsi que d'autres formes d'éducation et de formation, la santé, le logement et d'autres types d'accompagnement tels que le soutien psychosocial et parental.



4.1. VUE D'ENSEMBLE DES MESURES D'INTÉGRATION

Cette sous-section passe en revue les mesures identifiées par les États membres comme des exemples de bonnes pratiques en matière d'intégration. Elle est donc indicative, mais non représentative des mesures d'intégration globales dans l'UE. En partant des exemples fournis, cette section présente un aperçu des tendances relatives à la couverture, à l'accès, au groupe cible, à la phase d'intégration, au domaine ciblé par les mesures, à la durée, à l'organisation chargée de la mise en œuvre, à la source de financement, aux stratégies de sensibilisation et aux obstacles à la mise en œuvre. Les bonnes pratiques ont été identifiées soit par des experts travaillant dans le domaine (par exemple, des décideurs politiques, des prestataires de services, des organisations de la société civile, des organisations de migrants), soit par des études ou des évaluations.¹⁶² Veuillez-vous reporter à la section 1.3 pour obtenir une explication complète des critères de sélection des bonnes pratiques.

Au total, les États membres ont présenté 54 exemples de bonnes pratiques en matière de mesures d'intégration¹⁶³, tandis que cinq États membres n'en ont identifié aucun¹⁶⁴. Moins de la moitié des exemples fournis visent spécifiquement les femmes migrantes (20 mesures¹⁶⁵ sur 54), tandis que les autres exemples concernent les migrants en général, y compris les femmes migrantes.

La moitié (27) des mesures consistent en des initiatives systématiques (pluriannuelles/à long terme)¹⁶⁶, un peu moins de la moitié (25) sont des projets ad hoc¹⁶⁷, et deux mesures sont de nature législative (structurelle)¹⁶⁸.

En termes de **couverture**, la plupart des mesures sont mises en œuvre au niveau national (31)¹⁶⁹, ou régional (15)¹⁷⁰, avec une part plus faible de mesures instaurées au niveau local (13)¹⁷¹ ou européen (1)¹⁷². En termes d'**accès**, plus de la moitié des mesures (32) sont ouvertes aux migrants en général¹⁷³, y compris aux ressortissants de pays tiers et aux ressortissants de l'UE issus de l'immigration, tandis que les mesures restantes (22) ne s'adressent qu'aux ressortissants de pays tiers¹⁷⁴. En outre, en ce qui concerne le **groupe cible**, plus de la moitié des exemples fournis sont des mesures générales (34) ouvertes à plusieurs catégories de migrants¹⁷⁵, tandis que 20 autres sont destinées à un groupe cible spécifique de femmes migrantes¹⁷⁶, comme les femmes adultes bénéficiaires d'une protection internationale, les femmes demandeuses d'asile, les femmes réfugiées, les conjoints (hommes ou femmes) ou les femmes victimes de violence domestique. En outre, plus de la moitié des mesures s'adressent à des migrants pouvant se trouver dans des **phases d'intégration** différentes, sans faire de distinction (34)¹⁷⁷, plus d'un quart (15) s'adressent à des migrants primo-arrivants¹⁷⁸, quatre autres visent des migrants se trouvant dans une phase d'intégration plus avancée et qui pourraient, par exemple, mieux maîtriser la langue officielle du pays¹⁷⁹, et une mesure concerne la phase précédant le départ¹⁸⁰.

162 Les critères utilisés pour sélectionner les exemples de « bonnes pratiques » présentés dans cette section sont issus des orientations fournies dans le site web européen sur l'intégration, qui incluent une mesure considérée comme efficace, transférable ou durable et qui conduit aux résultats souhaités. En outre, une mesure d'intégration peut être considérée comme « bonne » si elle applique les concepts de sensibilité au genre ou d'intersectionnalité.

163 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

164 BG, HU, PL, SI, SK.

165 AT, BE, DE, FI, FR, IE, LU, LV, MT, NL.

166 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, EL, EE, ES, FR, HR, IT, LU, LV, MT, NL.

167 Exemples de ce type de mesure fournis par CY, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

168 Exemple de ce type de mesure fourni par IE et MT.

169 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, SE.

170 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, ES, FI, IE, IT, LV.

171 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, FI, HR, IE, LT, LU, NL, SE.

172 Exemple de ce type de mesure fourni par CY.

173 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, MT, NL, SE.

174 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, ES, FR, HR, IE, IT, LV, NL, SE.

175 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, EE, EL, ES, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

176 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, DE, FI, FR, IE, LU, LV, MT, NL.

177 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

178 Exemples de ce type de mesure fournis par CZ, EE, EL, FR, HR, IE, IT, LV, NL, SE.

179 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, FI, IE.

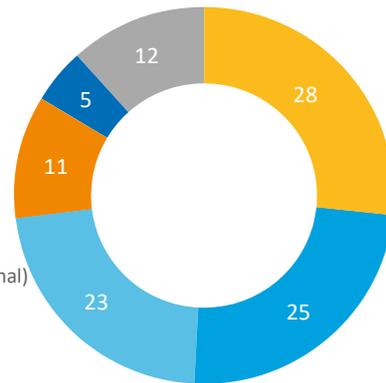
180 Exemple de ce type de mesure fourni par IT.

En ce qui concerne les domaines couverts par les exemples de mesures, comme le montre le graphique ci-dessous, la majorité des mesures se concentrent sur l'aide à l'insertion sur le marché du travail (26)¹⁸¹ ou à l'intégration civique (25)¹⁸², suivies des mesures relatives à l'éducation et à la formation (23)¹⁸³, ou à la formation linguistique (21)¹⁸⁴. À l'inverse, une petite partie des mesures portent sur l'accès à la santé (11)¹⁸⁵ et au logement (5)¹⁸⁶, ou soutiennent l'entrepreneuriat (5)¹⁸⁷.

En outre, certaines mesures (12) concernent d'autres formes d'aide, telles que la recherche sur les difficultés d'intégration rencontrées par les migrants afin d'éclairer l'élaboration des politiques, le soutien psychosocial, juridique ou parental¹⁸⁸. Veuillez noter qu'une même mesure peut entrer dans plusieurs catégories, ce qui signifie que certaines mesures peuvent être prises en compte plusieurs fois dans le graphique ci-dessous.

Graphique 13 : Aperçu des exemples de bonnes pratiques en matière de mesures d'intégration par domaine d'intervention

- Marché du travail et entrepreneuriat (par exemple, tutorat, formation professionnelle, reconnaissance des compétences ou des aptitudes, mise en réseau)
- Intégration civique (par exemple, validation des compétences, cours d'éducation civique, participation politique ou autre)
- Éducation et formation (par exemple, cours de langue et d'alphabétisation, cours de mathématiques, formation professionnelle et orientation)
- Santé (par exemple, campagnes d'information sur le système national de santé et les mesures Covid-19)
- Logement (par exemple, conseils juridiques, campagnes d'information sur le système national)
- Autres



Source : Élaboration propre, sur la base des rapports nationaux des États membres

En ce qui concerne la **durée** des mesures actuelles, la majorité (plus d'un tiers) des mesures considérées comme de bonnes pratiques sont en place depuis un à trois ans (23)¹⁸⁹, tandis que moins d'un tiers des mesures sont en place depuis dix ans ou plus¹⁹⁰. Douze mesures avaient une durée moyenne de quatre à six ans¹⁹¹, tandis que la plus petite part avait une durée de sept à neuf ans¹⁹². En outre, la plupart des mesures sont **mises en œuvre** par une ONG ou une fondation et financées par l'UE ou des sources publiques (28)¹⁹³, suivies de près par des mesures mises en œuvre par des organisations du secteur public uniquement, y compris des institutions gouvernementales (24)¹⁹⁴, et par des mesures mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat impliquant deux organisations ou plus (18)¹⁹⁵. Le type de partenariat le plus courant consistait en une collaboration entre une organisation du secteur public et une ou plusieurs ONG (neuf)¹⁹⁶, tandis que les autres types de partenariats comprenaient une collaboration entre le secteur privé et le secteur public, entre plusieurs organisations du secteur

public, entre des ONG et des entreprises privées, entre les trois secteurs ou des ONG travaillant avec des femmes migrantes.

En ce qui concerne le **financement des mesures d'intégration dans l'UE**, dix États membres ont mentionné des exemples de financement de l'UE alloué spécifiquement à des actions ou des programmes destinés aux femmes migrantes¹⁹⁷, tandis que dans la majorité des États membres, le financement de l'UE soutient des mesures générales d'intégration qui peuvent inclure les femmes migrantes, mais sans être spécifiquement destiné à de telles initiatives¹⁹⁸.

En ce qui concerne le **financement national**, dans la plupart des États membres le financement est majoritairement destiné à des mesures générales d'intégration qui peuvent inclure des projets d'aide aux femmes migrantes¹⁹⁹. Neuf États membres ont toutefois alloué des fonds à des mesures ciblant spécifiquement les femmes migrantes²⁰⁰. L'annexe 2 donne un aperçu détaillé du financement de l'UE et national disponible par État membre.

181 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LV, MT, NL, SE.

182 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL.

183 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, IE, IT, LT, LU, MT, NL, SE.

184 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

185 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CZ, ES, FR, IE, LU, MT.

186 Exemples de ce type de mesure fournis par CZ, ES, IT.

187 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CZ, EE, IT.

188 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CY, DE, EE, EL, FR, HR, LU, SE.

189 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CY, EE, EL, ES, FR, HR, IE, IT, LT, LV, MT, NL, SE.

190 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CZ, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LU, NL.

191 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, FI, IE, IT, LV, MT.

192 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, DE, SE.

193 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LU, LV, MT.

194 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, MT, NL, SE.

195 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, ES, IE, IT, LT, LU, LV, MT.

196 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CZ, ES, LT, LV, MT.

197 AT, BE, DE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LU, SE.

198 CY, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LV, NL, SE, SI, SK.

199 BE, BG, CY, CZ, EE, EL, ES, HU, IE, LV, NL, SI, SK.

200 AT, DE, FI, FR, IE, IT, LU, MT, SE.

D'après les exemples de bonnes pratiques fournis, une grande partie des mesures ont été financées soit uniquement par des institutions gouvernementales nationales (23)²⁰¹, soit avec le soutien de fonds européens (25)²⁰². Les principaux types de financement européen mentionnés provenaient du Fonds social européen (douze mesures)²⁰³, du Fonds Asile, Migration et Intégration (huit mesures)²⁰⁴, ou du programme ERASMUS+ (trois mesures)²⁰⁵. D'autres mesures (quatre) ont été financées par des institutions gouvernementales en collaboration avec des donateurs privés²⁰⁶, ou par une ONG en collaboration avec des donateurs privés (une mesure)²⁰⁷.

Encadré 4 : Programme « Limassol : une ville, le monde entier »

Mis en œuvre à Chypre depuis 2013, ce programme comprend un large éventail d'activités visant à améliorer la capacité d'intégration sociale, de cohésion et de socialisation des ressortissants de pays tiers, ainsi qu'à prévenir l'exclusion sociale et la discrimination. Les activités comprennent des événements multiculturels, de sensibilisation et sportifs, un soutien social par le biais d'une coopération avec les écoles pour proposer des ateliers expérimentaux aux enfants, des services de garde d'enfants, ainsi que des cours de langues, de premiers secours, de cuisine et de gastronomie, des ateliers sur la « sécurité sur internet » et des excursions éducatives, entre autres. 62 % des participants aux programmes de formation et d'éducation étaient des femmes.

Une récente évaluation externe du programme a révélé qu'en moyenne, les participants ont attribué une note de 4,55 à la mise en œuvre et à l'organisation générales du projet (sur une échelle de Likert où 1 = pas du tout satisfait et 5 = très satisfait).

Pour identifier et attirer les participants, les organisations utilisent une série d'approches d'engagement. L'approche la plus fréquemment utilisée dans les exemples de mesures fournis (19 mesures) consiste à collaborer avec les services publics pour identifier les possibles participants et promouvoir la mesure²⁰⁸.

Par exemple, les crèches, les écoles, les agences pour l'emploi, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et les centres médicaux contribuent à identifier les participants et à promouvoir les activités d'intégration proposées par d'autres organisations de leur réseau. En outre, les réseaux sociaux sont le deuxième canal le plus utilisé pour la sensibilisation (16 mesures)²⁰⁹, suivis du bouche-à-oreille (10 mesures)²¹⁰, de la promotion par l'intermédiaire des réseaux d'ONG (10 mesures)²¹¹ et de la distribution de brochures (7 mesures)²¹². Une part plus petite des mesures (huit) utilise la sensibilisation directe, où les membres de l'organisation vont à la rencontre des participants en faisant du porte-à-porte, lors de journées d'information et de visites dans des centres communautaires, des centres d'accueil, des écoles ou d'autres espaces publics fréquentés par leur public cible²¹³. Une autre stratégie considérée comme efficace pour atteindre les femmes migrantes est de les former pour qu'elles deviennent des assistantes sociales et puissent à leur tour aller à la rencontre de femmes migrantes avec qui elles partagent la même langue et le même contexte culturel²¹⁴.

Enfin, les États membres ont mis en évidence plusieurs **obstacles à la mise en œuvre** des mesures, quel que soit le domaine couvert. La plupart des mesures ont rencontré des difficultés liées à la pandémie de Covid-19 (voir également la section 5 ci-dessous), telles que les restrictions limitant le nombre de participants ou interdisant la participation en personne (18 cas)²¹⁵. Ces difficultés incluaient en outre, l'absence de structures de garde d'enfants empêchant les femmes migrantes de participer aux activités (huit cas)²¹⁶, la difficulté de se rendre sur le lieu où se déroulent les activités ou d'accéder à une connexion internet fiable pour participer aux sessions en ligne (sept cas)²¹⁷, les difficultés à obtenir un financement (six cas)²¹⁸, les difficultés à mener à bien l'activité en raison de l'hétérogénéité du groupe de participants, avec des niveaux de langue et des parcours différents (quatre cas)²¹⁹, ce qui est également lié aux barrières linguistiques empêchant les participants de bénéficier pleinement de l'activité (cinq cas)²²⁰.



4.2. MESURES D'INTÉGRATION PAR DOMAINE ET EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Cette sous-section fournit une analyse plus approfondie des mesures d'intégration par domaine, en examinant les objectifs des mesures et en observant (lorsque les informations étaient disponibles) si les objectifs ont été atteints, ainsi que les types d'obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre.

En outre, certains exemples de bonnes pratiques de mesures spécifiques ont été mis en avant dans des encadrés orange (voir encadrés ci-dessous).

201 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CZ, DE, EE, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

202 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, HR, IT, IE, LT, LU, LV, MT, SE.

203 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CZ, DE, EE, ES, FI, IE, LU, LV, MT, SE.

204 Exemples de ce type de mesure fournis par CY, CZ, EE, HR, IT, MT.

205 Exemples de ce type de mesure fournis par CY, EL, LT.

206 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, FR, IE.

207 Exemple de ce type de mesure fourni par LU.

208 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, DE, FI, FI, IE, LU, LV, MT, NL, SE.

209 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, EE, FI, FR, LT, LU, LV, NL.

210 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, FI, IE, LU.

211 Exemples de ce type de mesure fournis par CY, CZ, DE, FI, FR, LT, LU, LV, NL.

212 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CZ, DE, FI, IE, LU, NL.

213 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CZ, DE, FI, IE, LU, LV.

214 Cet exemple a été fourni par AT, où la stratégie a été utilisée dans la mesure « Neighbours in Vienna » (Habitants de Vienne), et FI, où elle a été utilisée dans la mesure « Neighbourhood Mothers » (Mères de quartier).

215 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, DE, FI, IE, LU, LV, NL, SE.

216 Exemples de ce type de mesure fournis par DE, IE, LU, LV.

217 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, DE, IE, LV.

218 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CZ, FI, IE, LU, NL.

219 Exemples de ce type de mesure fournis par EE, IE, LU, LV.

220 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, DE, LU, LV.

Ils ont été sélectionnés au regard d'une série de critères, à savoir la durée – la mesure est en cours depuis au moins quatre ans –, l'existence d'évaluations ou d'appréciations sur la performance de l'activité, et l'obtention de résultats positifs démontrables²²¹.

Intégration civique

La majeure partie des mesures concerne l'intégration civique ou propose des types similaires d'activités d'orientation civique qui ne relèvent pas d'une catégorie spécifique (29 mesures)²²². L'objectif principal de ce groupe de mesures est de permettre aux migrants de mieux se familiariser avec la langue, la culture, les institutions publiques, les services publics de leur pays de résidence, ainsi qu'avec leurs droits et responsabilités civiques. De nombreuses mesures de ce groupe visent également à améliorer la cohésion sociale et le bien-être en offrant aux migrants la possibilité d'interagir davantage avec leur communauté locale.

Les principaux problèmes abordés par ce groupe de mesures sont l'isolement vis-à-vis de la communauté locale (neuf cas)²²³; le manque d'indépendance économique dû à l'emploi (sept cas)²²⁴; les barrières linguistiques (sept cas)²²⁵; l'absence d'informations sur les services publics, les institutions et les procédures administratives (six cas)²²⁶; la discrimination (quatre cas)²²⁷; et le manque de confiance (quatre cas)²²⁸.

Encadré 5 : « Nachbarinnen in Wien » (Habitants de Vienne) et Neighbourhood Mothers (Mères de quartier)

Mis en œuvre respectivement en Autriche depuis 2012 et en Finlande depuis 2016, le projet finlandais s'inspirant largement d'un modèle danois similaire, les deux mesures visent à contribuer à l'autonomisation et au bien-être des femmes migrantes en les formant pour qu'elles puissent accompagner d'autres femmes tout au long de leur parcours d'intégration. Par exemple, la formation proposée par le projet Neighbourhood Mothers en Finlande comprend des modules sur des sujets tels que les services aux familles et sociaux dans la région, la santé et le bien-être, les compétences professionnelles, les droits de l'homme et la sensibilisation à la violence contre les femmes. Les participants sont encouragés à planifier leurs propres activités et à réfléchir à la manière dont leurs idées peuvent être mises en pratique. De nombreuses activités sont organisées, telles qu'une aide pour améliorer la collaboration entre l'école et le foyer ou l'accès aux services publics, l'organisation d'ateliers et de groupes de loisirs, entre autres. L'association Neighbours in Vienna forme des femmes migrantes au métier d'assistante sociale. Une fois formées, celles-ci participent ensuite aux visites à domicile, aux conseils, à l'accompagnement lors de visites officielles, aux petits déjeuners éducatifs, aux tables rondes de parents et au soutien scolaire pour les enfants.

En 2014, un atelier de couture a également été créé par l'organisation, offrant une expérience professionnelle pratique.

Les deux projets ont atteint leurs objectifs et ont reçu un retour positif des participants. Une évaluation réalisée en 2014 (Sprajcer et al. 2014. Retour social sur investissement (SROI)-Analyse des projets « Nachbarinnen in Wien ». Wirtschaftsuniversität Wien) a constaté que le retour social sur investissement du projet « Neighbours in Vienna » (SROI) était estimé à plus de 1,2 million d'euros, chaque euro investi ayant l'effet d'un équivalent monétaire de 4,61 euros. Le projet finlandais « Mères de quartier » (*Neighbourhood Mothers*) a lui aussi atteint ses objectifs, selon la première évaluation réalisée au cours des premières années du projet. Lors d'une évaluation plus récente menée en 2021, le projet a de nouveau reçu d'excellents retours de la part des mères de quartier elles-mêmes, ainsi que d'autres acteurs. Les participants ont mentionné des améliorations en termes d'amitiés, de réseaux créés, de connaissances et de compétences acquises. Certains participants auraient trouvé du travail grâce au projet. Selon les acteurs du projet, ce dernier a favorisé la participation et la capacité d'action des femmes en général.

Un peu moins de la moitié des mesures de ce groupe a été évaluée (12)²²⁹, incluant trois évaluations intermédiaires²³⁰ et deux qui n'ont pas encore été publiées²³¹. Jusqu'à présent, parmi les mesures évaluées, neuf ont atteint leurs objectifs à des degrés divers²³² et une mesure les a largement dépassés²³³. Les résultats des deux mesures restantes n'étaient pas encore disponibles²³⁴.

Intégration sur le marché du travail et entrepreneuriat

La deuxième plus grande part de mesures se concentre sur les activités relatives au soutien à l'intégration sur le marché du travail et à l'entrepreneuriat (28 mesures)²³⁵. Les mesures de ce groupe visent à étendre les possibilités des femmes migrantes de développer leurs compétences ou leur expérience professionnelles, ainsi que leur confiance en elles, afin de trouver plus facilement un emploi ou mener à bien leurs projets professionnels.

221 Aux fins de la présente analyse, les mesures relatives à l'intégration civique ont été regroupées avec d'autres mesures similaires classées dans la catégorie « autres », et les mesures relatives à la santé et au logement ont été regroupées dans une catégorie distincte, avec d'autres mesures pertinentes de la catégorie « autres ».

222 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL.

223 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, EE, EL, FI, IE, LV.

224 Exemples de ce type de mesure fournis par CY, EE, ES, LU, LV, NL.

225 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CY, EE, IE, LT, NL, LU.

226 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, FI, LT, LU.

227 Exemples de ce type de mesure fournis par CY, IE, LT, MT.

228 Exemples de ce type de mesure fournis par FI, IE, LU, NL.

229 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, EE, FI, IT, LV, NL.

230 C'est le cas pour les mesures fournies par CY, LV, NL.

231 C'est le cas des mesures fournies par CY et IT.

232 Exemples de ce type de mesure fournis par CZ, EE, EL, FI, NL, LV.

233 Mesure « Neighbours in Vienna », fournie par AT.

234 Exemples de ce type de mesure fournis par CY.

235 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, EL, EE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LV, MT, NL, SE.

236 Exemples fournis par BE, FR, LV, NL, SE.

237 Exemples fournis par AT, DE, FI, IE, NL, SE.

238 Exemples fournis par CY, IE, NL.

239 Exemples fournis par AT, CY, EE, FI, MT, NL.

Les principaux types de défis auxquels ce groupe de mesures est confronté comprennent une méconnaissance des obstacles auxquels les femmes migrantes font face dans leur recherche d'emploi ou un manque d'informations sur les services disponibles²³⁶, un manque de certaines qualifications/du niveau d'éducation requis²³⁷, un manque d'expérience professionnelle antérieure²³⁸, des barrières linguistiques²³⁹, un manque de compétences (par exemple, dans le numérique)²⁴⁰, la confiance en soi²⁴¹, et les responsabilités familiales qui rendent difficile l'évolution professionnelle²⁴².

Des évaluations sont disponibles pour la moitié des mesures de ce groupe (14)²⁴³, dont quatre sont des évaluations intermédiaires avec des données préliminaires. Selon les résultats de ces évaluations, douze mesures ont atteint leurs objectifs²⁴⁴, tandis que pour les deux autres, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions²⁴⁵.

Encadré 6 : « Stark im Beruf - Mütter mit Migrationshintergrund steigen ein » (« Fortes au travail – les mères issues de l'immigration s'engagent dans la vie professionnelle »)

Mise en œuvre depuis 2015 en Allemagne, cette mesure offre une formation professionnelle suivie d'un stage aux femmes migrantes ayant des responsabilités familiales. Les participantes bénéficient d'une combinaison de coaching et de cours tels qu'un soutien linguistique et des conseils.

Une récente [analyse des retombées](#) a révélé qu'environ 16 000 mères avaient bénéficié de cette mesure jusqu'en 2021, dont 31 % ont trouvé un emploi ou ont entrepris des études ou une formation professionnelle. L'étroite collaboration entre l'équipe du projet et les centres locaux pour l'emploi et les agences pour l'emploi a été jugée très positive.

Éducation et formation (linguistique)

La troisième plus grande part de mesures propose des cours de langue ou d'autres types de cours et de formations, tels que des cours de mathématiques, des cours d'alphabétisation et des formations professionnelles (27 mesures)²⁴⁶. Ces mesures visent à soutenir l'apprentissage et le développement des compétences professionnelles des participants dans divers domaines, tels que la maîtrise de la langue, l'alphabétisation, les mathématiques, les compétences numériques, la confiance en soi et la prise de parole en public. Les mesures de ce groupe visent à surmonter des défis tels que les difficultés d'accès au marché du travail (huit cas)²⁴⁷, la barrière linguistique (huit cas)²⁴⁸, l'isolement vis-à-vis de la communauté locale (quatre cas)²⁴⁹, le manque de confiance en soi (trois cas)²⁵⁰, et l'absence d'information sur les possibilités d'apprentissage et de formation professionnelle disponibles (quatre cas).²⁵¹

Encadré 7 : Projet « Your turn, Mothers »

Mis en œuvre en Finlande depuis 2017, ce projet a pour objectif de faciliter la transition vers la formation professionnelle et l'emploi pour les mères au foyer issues de l'immigration. Pendant la première phase du projet, les mères suivent des cours de finnois et de mathématiques dans la même école que leur enfant. Elles bénéficient également d'une formation pour adultes dans les locaux de l'école, notamment en informatique, communication et éducation civique. Vers la fin du semestre, un projet professionnel personnalisé est élaboré avec les participantes, qui font ensuite un stage professionnel de trois mois (par exemple dans les domaines des soins infirmiers, de l'assistance scolaire ou de la restauration). Le parcours professionnel de la participante est ensuite discuté et les étapes suivantes sont planifiées. La mise en place d'une garderie permet aux mères de jeunes enfants de participer au projet.

En termes de résultats obtenus, environ la moitié des participantes ont effectué une transition vers une formation professionnelle ou la vie active immédiatement après le projet. Parmi les autres avantages, se trouvent le développement significatif des compétences linguistiques des participantes, l'amélioration de l'estime de soi et de la participation sociale, ainsi que de la coopération entre l'école et le foyer, au profit des mères et des enfants. Une évaluation du projet a souligné son potentiel, recommandant la réalisation d'une analyse longitudinale des participantes afin d'évaluer dans quelle mesure leurs parcours professionnels ont été accélérés à long terme, et conseillant que le modèle opérationnel du projet soit testé dans différents endroits.

Encadré 8 : « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) »

Le projet OEPRE, mis en œuvre en France depuis 2008, s'adresse aux parents étrangers allophones primo-arrivants. Le projet vise à favoriser l'intégration des parents dans la scolarité de leurs enfants, par le biais d'ateliers gratuits proposés à des groupes de 8 à 15 personnes dans les écoles, les collèges ou les lycées et d'une durée de 60 à 120 heures par an.

Grâce au doublement du financement entre 2018 et 2020, le projet a atteint un grand nombre de participants ces dernières années, passant de 653 ateliers pour 8 267 bénéficiaires en 2018-2019, à 995 ateliers pour 14 171 bénéficiaires en 2019-2020, dont 85 % de femmes).

En termes de résultats, des évaluations ont été réalisées pour moins de la moitié (10) des mesures de ce groupe²⁵², incluant deux évaluations intermédiaires²⁵³ et une qui n'a pas encore été publiée²⁵⁴. Huit de ces mesures ont atteint leurs objectifs dans une certaine mesure²⁵⁵, tandis que les informations n'étaient pas encore disponibles pour les autres.

240 Exemples fournis par AT, DE, FI, IE.

241 Exemples fournis par AT, DE, ES, FI, IE, NL.

242 Exemples fournis par AT, DE, FI, SE.

243 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CZ, CY, DE, EL, EE, FI, IT, LV, NL, SE.

244 Exemples fournis par AT, CZ, CY, DE, EL, EE, FI, IT, LV, NL, SE.

245 Exemples fournis par CY et DE.

246 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

247 Exemples de ce type de mesure fournis par DE, ES, FI, FR, LU, LV.

248 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, BE, EE, EL, FI, IE, LT, LU, MT, NL.

249 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CY, EL, SE.

250 Exemples de ce type de mesure fournis par DE, ES, LU.

251 Exemples de ce type de mesure fournis par LT, LU, MT.

252 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CY, CZ, DE, EL, FI, LV, NL.

253 Exemples de ce type de mesure fournis par LV, NL.

254 C'est le cas d'une mesure fournie par CY.

255 Exemples de ce type de mesure fournis par AT, CZ, DE, EL, FI, LV, NL.

Santé et logement

La plus petite part des mesures parmi les exemples de bonnes pratiques fournis par les États membres portait sur le soutien apporté dans les domaines de la santé et du logement (onze mesures)²⁵⁶. Les mesures de ce groupe visaient à faire connaître les services et les aides disponibles pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile concernant la recherche d'un logement approprié, le système national de santé et l'accès aux services de santé publique, l'accompagnement psychosocial, l'aide disponible pour lutter contre la violence domestique, ainsi que les mesures de sécurité adoptées dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Les principaux défis de ce groupe de mesures comprenaient le manque d'informations sur les services publics disponibles ou sur les mesures existantes²⁵⁷ et le manque d'accès à ces services²⁵⁸.

Encadré 9 : Stratégies et cadres nationaux visant à améliorer l'accès aux soins de santé et au logement pour les migrants

En Irlande, la deuxième Stratégie nationale interculturelle en matière de santé de la Direction des services de santé (HSE) (2018-2023) prévoit une approche intégrée pour répondre aux besoins en matière de santé et de soutien d'un nombre sans cesse croissant d'utilisateurs de services issus de diverses origines culturelles et ethniques vivant en Irlande. Cette stratégie met en lumière les problèmes auxquels sont confrontées les femmes migrantes (par exemple, la connaissance insuffisante des services existants, le manque de soutien social, les traumatismes antérieurs, la monoparentalité), ainsi que leurs besoins, et fournit des recommandations ciblées. En outre, la stratégie fait également référence à la dépendance des femmes migrantes vis-à-vis de leur partenaire et aux risques de violence domestique. Le processus de consultation organisé lors de l'élaboration de la stratégie a été qualifié de bonne pratique par les représentants d'AkiDwa, réseau national de femmes migrantes vivant en Irlande, en raison de l'importance accordée à l'inclusion des femmes migrantes. Les femmes migrantes ont ainsi pu participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie. La stratégie sera réexaminée en 2023 et des travaux sont en cours pour établir un mécanisme de partenariat visant à prendre en compte l'avis des utilisateurs des services issus de communautés ethniques minoritaires dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

En Espagne, le cadre stratégique pour la citoyenneté, l'inclusion et la lutte contre la xénophobie et le racisme (2021-2017) vise notamment à promouvoir l'accès des migrants à la santé publique, ainsi que des conditions de vie plus égalitaires. En ce qui concerne le logement, elle vise également à promouvoir un accès égal et non discriminatoire à la propriété et au logement, avec une attention particulière à l'accès au logement locatif.

En ce qui concerne les résultats obtenus par ces mesures, des évaluations étaient disponibles pour quatre d'entre elles²⁵⁹ et aucune évaluation n'a encore été réalisée pour les mesures restantes. Trois des mesures évaluées se sont avérées très efficaces pour atteindre leurs objectifs, tandis que les informations n'étaient pas disponibles pour la dernière. L'une d'elles a mentionné le manque de financement régulier pour assurer la continuité des projets comme un obstacle à la mise en œuvre²⁶⁰.

Encadré 10 : Projet « Self-Care #AloneTogether » de la MWAM

L'Association des femmes migrantes de Malte (Migrant Women Association Malta, MWAM) a mis en œuvre un projet qui proposait six sessions de formation combinant des enseignements sur le bien-être mental, les maladies mentales, l'hygiène mentale et encourageait également les participantes à partager leurs propres expériences. Les sessions ont ciblé différents groupes de femmes demandeuses d'asile et réfugiées grâce à deux centres ouverts. Le projet a permis de créer un espace sûr pour les participantes de différents milieux culturels afin de partager la façon dont la santé mentale est abordée dans leurs cultures respectives, ainsi que des conseils et des pratiques pour prendre soin de soi.

Au vu des réactions très positives des participantes et des nombreux récits de réussite (voir <https://migrantwomenmalta.org/mwam-self-care-project-alonetgether/>), MWAM a décidé de continuer d'organiser de nouvelles sessions de formation et d'apporter un accompagnement psychosocial aux femmes demandeuses d'asile et réfugiées à Malte.

256 Exemples de ce type de mesure fournis par BE, CZ, EE, ES, FR, IE, IT, MT.

257 Exemple de ce type de mesure fourni par BE, MT.

258 Exemple de ce type de mesure fourni par IE, MT.

259 Exemple de ce type de mesure fourni par CZ, FR, MT.

260 La mesure de CZ « Coopération avec les organisations non gouvernementales ».

5. RÉPONSES APPORTÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19, PLANS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Cette section examine l'évolution des politiques et la pandémie de Covid-19.

Elle fournit également des informations sur les futurs projets en matière de politiques et de mesures dans les États membres de l'UE.



5.1. IMPACT DU COVID-19 SUR LES POLITIQUES ET MESURES D'INTÉGRATION

La majorité des États membres²⁶¹ n'ont pas élaboré de politiques d'intégration spécifiques, ou adapté les politiques existantes, pour réduire les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19 sur les femmes migrantes. Huit²⁶² d'entre eux ont considéré que la situation des femmes migrantes était déjà prise en compte dans le groupe cible plus large des politiques d'intégration des migrants, ou dans les politiques transversales relatives au Covid-19 visant la société dans son ensemble. Toutefois, dans certains États membres, les nouveaux défis identifiés pour les femmes migrantes ont contribué à l'élaboration de futurs projets, comme l'indique la section 5.2 ci-dessous.

L'Allemagne a fourni des exemples spécifiques de politiques d'intégration qui ciblent directement les femmes migrantes pendant la pandémie de Covid-19. Ces politiques d'intégration se concentraient, par exemple, sur le conseil et l'assistance directe multisectorielle des ONG aux femmes migrantes²⁶³.

De même, la plupart des États membres n'ont pas introduit de mesures spécifiques visant directement les femmes migrantes pour faire face aux conséquences négatives de la pandémie de Covid-19²⁶⁴. Toutefois, onze États membres²⁶⁵ ont indiqué que les femmes migrantes étaient incluses dans des mesures d'intégration visant un groupe cible plus large, comme la communauté des migrants ou les femmes en général, et ont donné des exemples de mesures d'intégration identifiées et/ou mises en œuvre depuis le début de la pandémie de Covid-19.

Il s'agit notamment de campagnes de sensibilisation et d'information numérique multilingues sur divers sujets tels que la santé, la violence domestique, l'apprentissage de la langue ou le logement²⁶⁶; de mesures liées à la santé telles que la prévention et le contrôle du Covid-19, y compris le dépistage et la vaccination²⁶⁷; de soutien et de campagnes de prévention de la violence domestique²⁶⁸; d'un renforcement des foyers existants pour les femmes migrantes ayant subi des violences²⁶⁹; de formations et de cours en ligne (y compris des cours de langue)²⁷⁰; d'intégration sur le marché du travail²⁷¹ et de soutien économique (allocations en espèces) pour les groupes vulnérables, y compris les femmes migrantes²⁷². Des exemples d'adaptation des mesures d'intégration liées au Covid-19 visant spécifiquement les femmes migrantes en Allemagne, en Finlande et en République slovaque sont présentés ci-dessous dans des encadrés.

Encadré 11 : Mesures fondées sur la recherche pour surmonter les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes migrantes en Allemagne

L'Allemagne a mis au point de nouvelles mesures d'intégration pour répondre aux défis spécifiques posés par la pandémie de Covid-19 aux femmes migrantes et réfugiées. Ces initiatives et projets se sont inspirés des recherches menées par l'organisation-cadre des organisations de femmes migrantes « DaMigra », dans le cadre du projet « #selbstbestimmt », financé par le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (*Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend – BMFSFJ*), en étroite collaboration avec les femmes elles-mêmes. La recherche visait à identifier les effets à court et à long terme de la pandémie de Covid-19 sur ce groupe, et les mesures à prendre. Les mesures de prévention de la violence comprennent, par exemple, le projet national de prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants réfugiés et des femmes migrantes *MIMI-Gewaltprävention* (« *MiMi : Violence Prevention for Refugee Women, Children and Migrant Women* »). Il s'agissait notamment d'une campagne d'information multilingue destinée à aider les familles à faire face à la violence domestique.

261 AT, BE, BG, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK.

262 AT, BE, CY, CZ, FR, IE, LU, NL, SK.

263 DE.

264 BE, BG, CY, CZ, EE, ES, HR, HU, IE, LU, NL, PL, SE, SI.

265 AT, BE, DE, FI, FR, IE, LU, LV, MT, SK.

266 AT, BE, DE, FI, FR, LU, LV, SE.

267 AT, BE, IE, LU.

268 AT, DE, FI, LU.

269 FI.

270 AT, BE, DE, FI, FR, LU, SE.

271 AT, FI, FR, IE.

272 LV, SK.

Encadré 12 : Adaptation des mesures pour répondre aux besoins des femmes migrantes en Finlande

En Finlande, les mesures d'intégration existantes ont été rapidement adaptées depuis le début de la pandémie, par le biais d'une série d'initiatives différentes, par exemple : 1) une nouvelle ligne d'assistance téléphonique gratuite et l'extension des services de discussion pour les femmes migrantes exposées à la violence domestique ; 2) des activités en ligne pour promouvoir l'intégration des femmes migrantes, qui auparavant se déroulaient en face à face.

Il s'agit notamment d'initiatives telles que les activités de formation des « Neighbourhood Mothers » et le programme de mentorat de carrière Womento (« Womento career mentoring »), qui ont basculé en ligne en raison de la pandémie de Covid-19. L'e-mentoring s'étant révélé être un modèle agile, le mentorat de carrière Womento est dispensé en ligne depuis 2021. Le passage aux activités à distance a permis de faire passer le projet de l'échelle régionale à nationale. Le développement du modèle d'e-mentorat se poursuit.

Encadré 13 : Développement des services de santé mentale destinés aux femmes migrantes à Malte

En raison des conséquences liées au Covid-19, telles que le chômage généralisé et l'augmentation des cas d'abus domestiques dus au (ou exacerbés par le) confinement, Malte a reconnu que les communautés de migrants constituaient un groupe particulièrement vulnérable.

En réponse, l'Association des femmes migrantes à Malte (MWAM) a élaboré et mis en œuvre un projet d'« hygiène de la santé mentale ». Le projet a été créé en s'appuyant sur les connaissances du formateur interculturel et du formateur psychologue de l'association MWAM, en identifiant les priorités en matière de santé mentale des différents groupes cibles, notamment les femmes demandeuses d'asile et réfugiées. Les sessions de formation combinent des enseignements sur le bien-être mental, les maladies mentales et les traumatismes. Elles comportent également un module interactif dans lequel les participantes sont encouragées à partager leurs propres expériences et à créer un espace de discussion sûr.

Encadré 14 : Nouvelles mesures de soutien financier en espèces en Lettonie et en République slovaque

Grâce à différentes mesures de soutien financier en espèces, la Lettonie et la République slovaque ont fourni des exemples de soutien économique efficace aux femmes migrantes. La Lettonie a élaboré des mesures visant à soutenir les femmes migrantes incluses dans les groupes plus larges des étudiants internationaux, des familles ayant un statut alternatif et des personnes n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, tandis que la République slovaque a pris des mesures pour soutenir les groupes vulnérables (y compris les femmes migrantes originaires de pays non membres de l'UE) par le biais de l'allocation parentale dite « pandémie » et de l'extension de l'allocation parentale standard pendant la durée de la crise.



5.2. PLANS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Onze États membres²⁷³ ont rendu compte d'évolutions prévues des politiques, ainsi que de projets visant à introduire de nouveaux éléments dans les politiques et mesures d'intégration des femmes migrantes en raison de la pandémie de Covid-19. Quatre de ces États membres²⁷⁴ ont confirmé que les évolutions actuelles et prévues des politiques tenaient compte des effets de la pandémie de Covid-19 ou des besoins et contraintes spécifiques des femmes migrantes. Ces États membres ont cherché à inclure les femmes migrantes dans les mesures générales visant les migrants et dans les mesures spécifiques en réponse à la pandémie de Covid-19, mais aussi dans des mesures spécifiques destinées à l'intégration des femmes migrantes. La Finlande a mentionné la réforme globale en cours de sa politique et de sa législation en matière d'intégration, dans le cadre de laquelle une attention particulière sera accordée à l'intégration des personnes se trouvant en dehors du marché du travail. Ce groupe comprend de nombreux parents qui restent à la maison, en particulier des mères, et des femmes qui ont déménagé en Finlande pour suivre leur conjoint ayant trouvé un emploi. Il est à espérer que la réforme globale de la politique d'intégration permettra, du moins à certains égards, de relever les défis liés à l'intégration des femmes migrantes. En France, plusieurs mesures visant à renforcer l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail sont prévues, telles que le développement d'une offre de garde d'enfants pour faciliter leurs démarches de recherche d'emploi et leur participation à des formations, ainsi que le développement de parcours de formation vers l'emploi dans les secteurs en tension. Les encadrés ci-dessous présentent des exemples de nouvelles politiques élaborées par les États membres.

Encadré 15 : Plan « Vivre ensemble » (Plan Samenleven) dans la Communauté flamande (Belgique)

En Belgique, en Flandre, le plan « Vivre ensemble » (Plan Samenleven) vise à résoudre le problème des politiques fragmentées et ayant peu d'incidence par le biais de divers objectifs tels que l'amélioration de la qualité de vie dans les villes, l'apprentissage de la langue, l'aide à l'emploi, la lutte contre la discrimination et la ségrégation. Le plan identifie spécifiquement trois grandes difficultés que doivent surmonter les femmes migrantes : la langue, l'intégration/participation sociale et les obstacles à l'emploi.

Encadré 16 : Examen des politiques nationales d'intégration incluant les femmes migrantes en Lituanie

La Lituanie prévoit d'aborder les difficultés rencontrées par les femmes migrantes et souligne l'importance des nouveaux plans d'action nationaux dans le cadre des activités de l'UE du Fonds Asile, Migration et Intégration pour 2021-2027. Le projet actuel de programme national de la Lituanie souligne l'importance qu'il y a à permettre aux femmes migrantes de jouer un rôle actif sur le marché du travail, d'élargir leurs possibilités d'emploi et d'investir dans un système d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des ressortissants de pays tiers.

273 BE, DE, EE, EL, FI, FR, IE, IT, LT, LU, NL.

274 DE, EE, FI, FR.

Quatre États membres²⁷⁵ ont indiqué qu'avec la pandémie de Covid-19, ils avaient pris conscience des nouveaux défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes. Ils ont donc cherché à y répondre en élaborant de nouvelles mesures axées sur le marché du travail et l'entrepreneuriat²⁷⁶, l'éducation²⁷⁷, l'adoption de règles d'hygiène et de comportement (par exemple, la distanciation sociale)²⁷⁸, la formation linguistique²⁷⁹, l'inclusion socio-économique et l'intégration civique²⁸⁰, la santé²⁸¹ et la protection contre la violence à l'égard des femmes²⁸². Les encadrés ci-dessous mettent en évidence les nouvelles mesures adoptées en Belgique et en Allemagne.

Encadré 17 : Nouvelles mesures destinées à des groupes ethniques spécifiques dans la Région de Bruxelles-Capitale

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, des mesures sur l'inclusion sociale et civique, l'accompagnement psychosocial et le soutien parental ont été mises en place début 2021 par le VIA, le bureau d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles, dans le cadre du projet OUMMI. Le projet accorde une attention particulière aux femmes syriennes, qui arrivent en grand nombre dans le pays, et plus particulièrement aux femmes de l'ethnie Dom, une ethnie nomade marginalisée en Syrie.

Ce groupe a fait l'objet d'une attention particulière au niveau des politiques et de la mise en œuvre en raison des difficultés rencontrées par les membres de l'ethnie Dom pour élever leurs enfants dans un nouveau pays, avec des normes sociales et culturelles différentes, et de leur situation précaire, exacerbée par la crise du Covid-19.

Encadré 18 : Exemples de mesures actuelles en Allemagne à la lumière des nouveaux défis pour les femmes migrantes

À partir de 2022, la déléguée du gouvernement fédéral allemand à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration mettra en œuvre onze projets visant principalement à renforcer l'autonomie des femmes migrantes et à les aider à arriver en Allemagne, pour un budget total de six millions d'euros. En outre, le projet « Fem. OS » (Système d'orientation et de conseil dans les réseaux sociaux pour les femmes migrantes) sera financé à hauteur d'environ 1,1 million d'euros en 2022. En outre, la déléguée du gouvernement fédéral allemand à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration continue de financer un programme de formation complémentaire « MI-KADOPlus » dans le cadre du « FrauenComputerZentrum » (Centre informatique pour les femmes), qui permettra aux femmes réfugiées d'acquérir des compétences numériques et de les former afin qu'elles puissent à leur tour donner des cours d'informatique. Pour mieux aborder la question de la violence à l'égard des femmes, l'organisation-cadre des organisations de femmes migrantes « DaMigra » considère qu'il faut agir pour apporter une protection efficace contre la violence sexuelle et sexiste, qui a augmenté en raison de la pandémie.

La République tchèque et la Lituanie ont fait part de leur engagement à inclure les femmes migrantes dans les nouvelles mesures d'intégration, mais n'ont pas mentionné d'exemples spécifiques. En Irlande, les travaux ont commencé pour remplacer la Stratégie d'intégration des migrants et la Stratégie nationale pour les femmes et les filles, dont la période d'application se terminait fin 2021.

275 AT, BE, DE, SE.

276 AT, BE, DE, SE.

277 AT, DE.

278 DE.

279 BE, DE, SE.

280 BE, DE.

281 AT.

282 AT, DE.

6. CONCLUSIONS

L'étude fournit un aperçu de la manière dont les femmes migrantes sont prises en compte dans les politiques d'intégration dans 23 États membres de l'UE. Elle offre également un panorama des principales caractéristiques de l'intégration. Elle propose des exemples de mesures adaptées pour faciliter l'intégration des femmes migrantes dans différents domaines, notamment l'intégration civique, le marché du travail, l'éducation et l'apprentissage de la langue, le logement et la santé.

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de cette étude :

- **Un peu moins de premiers titres de séjour sont délivrés aux femmes ressortissantes de pays tiers qu'aux hommes.**

Sur la période allant de 2016 à 2020, 54 % des premiers titres de séjour ont été délivrés à des hommes et 43 % à des femmes. Les chiffres des premiers titres de séjour délivrés pour des motifs professionnels et pour d'autres motifs dans l'ensemble de l'UE 27 et de la Norvège au cours de la période 2016-2020 penchent en faveur des migrants masculins. En revanche, les titres de séjour délivrés pour des motifs familiaux penchent en faveur des femmes migrantes.

- **Les données Eurostat sur les indicateurs d'intégration montrent que les femmes migrantes sont en retrait par rapport à leurs homologues masculins dans plusieurs domaines, ainsi que par rapport à l'ensemble de la population.**

Par exemple, les taux de chômage moyens des femmes ressortissantes de pays tiers étaient plus élevés (pour chaque année entre 2016 et 2020) que ceux des hommes (entre 15 et 19 % contre 11 à 17 % chez les hommes ressortissants de pays tiers). De même, les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers ont un niveau d'éducation plus faible : 70 % des femmes migrantes ont suivi un enseignement secondaire ou supérieur en 2020, contre 77 % pour l'ensemble de la population. Cela dit, la proportion de femmes ressortissantes de pays tiers qui ont entrepris des études supérieures est plus importante que celle des hommes (2020 : 32 % contre 28 %). Les données Eurostat montrent également qu'en moyenne sur la période 2016-2020, le niveau d'études des femmes migrantes a augmenté à un rythme supérieur à celui de l'ensemble de la population et des hommes migrants.

- **Les principaux défis relevés par les États membres de l'UE concernent principalement l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail, tandis qu'une meilleure connaissance des problèmes spécifiques rencontrés par les femmes migrantes peut également créer des opportunités.**

Dans l'ensemble, les débats dans les États membres de l'UE portent sur l'accès des femmes migrantes au marché du travail dans le contexte des défis liés aux barrières linguistiques, à la structuration des marchés du travail selon le genre, aux stéréotypes et aux besoins en matière de prise en charge des enfants.

Parallèlement, les opportunités discutées comprennent une reconnaissance accrue des problèmes rencontrés par les femmes migrantes, tels que l'accès au marché du travail, et donc de meilleures chances de les résoudre. Dans certains États membres, la contribution (potentielle) des femmes migrantes hautement qualifiées a également été identifiée comme une opportunité.

- **Pour relever les défis qui entravent l'intégration des femmes migrantes, la plupart des États membres ont élaboré des politiques d'intégration traitant spécifiquement la situation des femmes migrantes ou ont intégré la dimension de genre dans leurs politiques d'intégration.**

Trois approches principales (qui ne s'excluent pas mutuellement) peuvent être identifiées dans les États membres de l'UE : 1) les États membres de l'UE qui ne mettent pas l'accent sur le genre dans leurs politiques d'intégration, 2) les États membres de l'UE qui ont des politiques d'intégration axées sur les femmes migrantes, et 3) les États membres de l'UE qui suivent une approche d'intégration de la dimension de genre.

- **Dans la majorité des États membres, l'intégration des femmes migrantes n'est pas une priorité politique exprimée en tant que telle dans les politiques d'intégration, bien que dans certains, des politiques sectorielles traitent de leur intégration.**

Dans d'autres États membres, cependant, l'intégration des femmes migrantes est une priorité mentionnée dans leurs politiques d'intégration et leurs plans d'action, dans le but déclaré d'atteindre l'égalité des sexes.

- **La mesure dans laquelle les États membres ont mis en œuvre des politiques d'intégration pour les femmes migrantes varie selon le domaine.**

Les deux principaux domaines sur lesquels les États membres de l'UE concentrent leurs efforts sont l'intégration sur le marché du travail (et l'entrepreneuriat), la plupart des politiques visant à aider les femmes migrantes à trouver un emploi ou à travailler à leur propre compte, et l'intégration civique. La formation linguistique et l'éducation sont également considérées comme des domaines importants pour les États membres de l'UE. Moins de politiques sont axées sur la santé et le logement. Les États membres mettent également en œuvre un large éventail d'autres politiques, telles que celles visant à lutter contre la violence envers les femmes, la traite des êtres humains, la discrimination et le racisme, ainsi que l'intégration par le sport.

- **Pour une majorité d'États membres, la compétence des politiques d'intégration est généralement partagée entre les niveaux national, régional et local.**

La mise en œuvre des politiques d'intégration est un processus réciproque qui nécessite des efforts concertés de tous les secteurs de la société et implique des organismes publics et des institutions gouvernementales et non gouvernementales à différents niveaux.

■ **Les États membres ont également mis en œuvre une série de mesures pratiques pour faciliter l'intégration des femmes migrantes.**

Les États membres de l'UE ont fait état de bonnes pratiques dans tous les domaines, notamment le marché du travail, l'intégration civique, l'éducation et l'apprentissage des langues, la santé et le logement. Les priorités reflètent toutefois les politiques, puisque la plupart des mesures concernent l'emploi et l'activité libérale, ainsi que l'intégration civique, suivies par les cours de langue et les mesures visant à améliorer l'éducation. Certains États membres de l'UE travaillent actuellement à l'introduction de nouveaux éléments dans les mesures d'intégration, par exemple l'inclusion des femmes migrantes dans les mesures d'intégration générales ou l'adaptation des mesures pour mieux répondre à leurs besoins (comme le développement d'une offre de garde d'enfants pour faciliter leurs démarches de recherche d'emploi et leur participation à des formations). Cela constitue un point de départ pour les plans futurs et fournit certains outils pour améliorer l'intégration des femmes migrantes.

■ **Les difficultés rencontrées par les femmes migrantes ont été exacerbées par la pandémie de Covid-19.**

La plupart des États membres n'ont pas élaboré ou adapté leurs politiques d'intégration pour réduire les conséquences négatives de la pandémie sur les femmes migrantes. Cependant, plusieurs États membres envisagent de nouvelles politiques ou des modifications de leurs politiques pour relever ces défis.

Ces plans visent l'inclusion des femmes migrantes dans des mesures plus générales ciblant les migrants, ainsi que dans des mesures spécifiques en réponse à la pandémie de Covid-19, mais aussi dans des mesures dédiées à l'intégration des femmes migrantes dans différents domaines.

L'orientation politique de l'UE en matière d'égalité des et de lutte contre la discrimination en général, et en matière d'asile, de migration et d'intégration en particulier, s'appuie sur des approches tenant compte de la dimension de genre pour les groupes confrontés à des défis spécifiques.

La Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 privilégie une double approche, à savoir l'intégration de la dimension de genre complétée par des actions spécifiques au genre, ainsi que l'intersectionnalité pour la mise en œuvre. Ces politiques et mesures devraient être analysées plus en détail et partagées dans toute l'UE dans les mois et les années à venir.

7. ANNEXES

Annexe 1 : Vue d'ensemble des institutions compétentes en matière de politique d'intégration dans les États membres

État membre	Institutions compétentes en matière de politique d'intégration
AT	Institution principale : Chancellerie fédérale ; ministre fédéral des Femmes, de la Famille, de la Jeunesse et de l'Intégration. Les autres institutions compétentes comprennent : le Fonds d'intégration autrichien (institution fédérale), le Conseil des experts pour l'intégration, toutes les institutions gouvernementales à l'échelle fédérale, provinciale et municipale, ainsi que les organisations non gouvernementales.
BE	La plupart des questions d'intégration sont gérées par les Communautés : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone, notamment les Agences d'intégration et d'intégration civique (Flandre), les Centres régionaux d'intégration pour les étrangers et les personnes d'origine étrangère (Wallonie) et les Bureaux d'accueil pour primo-arrivants de Bruxelles. Les autres autorités compétentes comprennent le Gouvernement fédéral, notamment le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration et le secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité (d'autres ministères ont également la responsabilité de veiller à la réalisation des objectifs politiques liés à l'intégration dans leur domaine), les régions (Région flamande, Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale), y compris les services publics régionaux de l'emploi, la Conférence interministérielle sur la Migration et l'Intégration et l'administration locale par l'intermédiaire des municipalités belges responsables de la mise en œuvre des politiques nationales et régionales, ainsi que de la conduite de leurs propres programmes et de leurs centres publics d'aide sociale (CPAS) qui facilitent notamment l'accès des migrants aux revenus d'intégration, aux cours de langue et à l'accompagnement sur le marché du travail.
BG	Caractère horizontal du processus d'intégration dans la législation bulgare pour l'ensemble des autorités : l'Agence d'État pour les réfugiés relevant du Conseil des ministres, le ministère de l'Éducation et des Sciences, le ministère du Travail et de la Politique sociale, le ministère de la Santé, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Jeunesse et des Sports participent tous activement au processus d'intégration. Les autres institutions et autorités concernées sont l'Agence d'État pour la sécurité nationale, l'Agence d'État pour la protection de l'enfance, l'Agence pour l'emploi, l'Agence d'assistance sociale, les maires et les gouverneurs de district.
CY	L'autorité chypriote pour l'intégration est, de facto, le ministère de l'Intérieur, même si la compétence pour traiter tous les problèmes liés à l'intégration a été déléguée au Registre civil et à la Direction des migrations. Le Comité consultatif pour l'intégration des migrants comprend : ministère de l'Intérieur, ministère du Travail de l'Assurance et de la Protection sociale, ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports et de la Jeunesse, ministère de la Santé, Commissaire pour l'administration et les droits de l'homme (médiateur), Fédération panchypriote du travail, (syndicat), Confédération chypriote des travailleurs, (syndicat), Fédération démocratique chypriote du travail, (syndicat), Fédération des employeurs et industriels chypriotes, (association patronale), Chambre de commerce et d'industrie chypriote (association patronale), Union des municipalités chypriotes, (autorités locales), Union des communes de Chypre (autorités locales) et deux ONG locales actives dans le secteur de l'intégration.
CZ	Le ministère de l'Intérieur s'est vu confier le rôle de coordinateur pour l'intégration avec d'autres ministères : le ministère de l'Éducation, le ministère du Travail et des Affaires sociales, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture. D'autres partenaires (18 centres d'intégration, organisations non gouvernementales à but non lucratif, organisations d'immigrants, administrations régionales et locales, milieu académique, etc.) participent également à sa mise en œuvre
DE	Le ministère fédéral de l'Intérieur et de la Communauté (BMI), le ministère fédéral la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (BMFSFJ), le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales (BMAS), le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), le ministère des Affaires économiques et de l'Énergie (BMWi), l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (BAMF), le délégué du gouvernement fédéral à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration (<i>Beauftragte der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration</i>), le <i>Länder</i> (c'est-à-dire les régions) responsable de la mise en œuvre concrète des réglementations fédérales ; peuvent également codécider leurs propres lois en matière d'intégration. La Conférence des ministères de l'Intégration (IntMK) est un lieu d'échanges réguliers dans le cadre duquel les ministères responsables coordonnent des projets politiques dans le domaine de l'intégration. Les municipalités (bien qu'elles n'aient pas de compétences juridiques propres), assurent la réglementation.
EE	Le ministère de la Culture est la principale autorité responsable de l'élaboration des politiques d'intégration. Son institution subordonnée est la Fondation pour l'intégration. Les autres institutions concernées sont le ministère de l'Intérieur (avec son autorité de mise en œuvre, l'Office de police et des gardes-frontières), le ministère des Affaires sociales (et son organisation subordonnée, le Conseil des assurances sociales), le Fonds d'assurance-chômage, le ministère de la Justice, le ministère de l'Économie et des Communications, le ministère de l'Éducation et de la Recherche, le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances.
EL	Selon le décret présidentiel 106/2020, la Direction de l'intégration sociale, qui relève du portefeuille du vice-ministre à l'intégration sociale au sein du ministère de la Migration et de l'Asile et, sur le plan administratif, du Secrétariat général de la politique migratoire, est chargée de planifier, superviser et mettre en œuvre la politique d'intégration et la Stratégie nationale d'intégration des ressortissants de pays tiers résidant légalement dans le pays, en collaboration avec d'autres ministères, les autorités locales et leurs organisations, les organisations internationales et les organisations de la société civile engagées dans des activités d'intégration sociale.

État membre	Institutions compétentes en matière de politique d'intégration
ES	La politique d'intégration est une compétence partagée entre des organisations nationales, régionales et locales. Le ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations est chargé du développement de la politique gouvernementale sur les étrangers, l'immigration et l'émigration, ainsi que les politiques relatives à l'inclusion. Des plans d'intégration peuvent être élaborés au niveau national, régional et local sur leurs territoires respectifs.
FI	Le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi est chargé de promouvoir l'intégration des immigrants en Finlande, ainsi que la législation afférente. Parmi les autres autorités compétentes figurent les municipalités et le Bureau de l'emploi et du développement économique.
FR	Le ministère de l'Intérieur. Au sein de celui-ci et, plus précisément, de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) : la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN). Les autres autorités compétentes comprennent : L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), les correspondants régionaux « intégration », les référents départementaux « intégration », les collectivités territoriales, les municipalités, les Conseils départementaux, les Conseils régionaux, le Délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées (CILPI).
HR	Bureau pour les droits de l'Homme et les droits des minorités nationales du gouvernement de la République de Croatie. Parmi les autres autorités compétentes figurent des ministères, des institutions publiques et des entités gouvernementales locales et régionales.
IE	La responsabilité de coordonner la politique d'intégration des migrants au niveau national revient au Département de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse (DCEDIY). La fourniture des services d'intégration incombe aux départements et agences individuelles, ainsi qu'aux autorités locales.
LT	En Lituanie, la politique nationale d'intégration des étrangers est menée par les institutions et agences étatiques dans le cadre de leurs attributions et en coopération avec des municipalités et des organismes non gouvernementaux. Le ministère de la Sécurité sociale et du Travail de la République de Lituanie est le principal organisme chargé de formuler la politique d'intégration.
IT	Le ministère de l'Intérieur, qui, en plus d'être directement responsable de la question des migrations, gère la Table ronde nationale sur la coordination, constituée d'administrations centrales et locales avec des responsabilités dans le domaine de l'intégration et des politiques migratoires ; le ministère du Travail et des Politiques sociales, qui, en collaboration avec les Administrations régionales et les Entités locales, est responsable des politiques d'intégration sociale et professionnelle des migrants. Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Santé, le ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières, le Bureau national anti-discrimination raciale (UNAR), le Bureau des politiques d'égalité des chances du Département de l'égalité des chances.
LU	Principale autorité compétente : Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (Département de l'intégration). Les autres autorités compétentes comprennent : le Comité interministériel sur l'intégration ²⁸³ , le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, le ministère de l'Éducation nationale, des Enfants et de la Jeunesse, l'Agence nationale pour l'emploi (ADEM), le Conseil national pour étrangers (CNE), les municipalités (Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (SYVICOL), les commissions consultatives municipales sur l'intégration, le Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL)), des ONG et associations, ainsi que des sociétés privées.
LV	Le ministère de la Culture est l'organisme principal ; l'autorité déléguée du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI). Les autres autorités compétentes comprennent : le ministère de l'Éducation et des Sciences, le ministère des Affaires sociales, le ministère de l'Économie, le ministère de la Santé, la Fondation pour l'intégration sociale, des organisations non gouvernementales et des municipalités.
MT	L'Université de Malte joue un rôle très actif dans la mise en œuvre d'une stratégie visant à créer une éducation et une société plus inclusives. Le ministère des Affaires intérieures, de la Sécurité, des Réformes et de l'Égalité est responsable en dernier ressort de la politique d'intégration à Malte. Il délègue l'autorité pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette dernière à la Direction des droits de l'homme, laquelle réalise les stratégies et projets à l'échelle nationale en collaboration avec divers ministères, entités, conseils locaux, ONG et la société civile. D'autres ministères comme le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation, ainsi que des entités comme la Fondation pour les services de protection sociale, disposent de leurs propres politiques qui visent à garantir que les migrants ont accès aux biens et services publics qu'ils fournissent.
NL	Les municipalités sont les principales responsables de l'application (aussi bien des politiques d'intégration nationales que décentralisées). Le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (Sociale Zaken en Werkgelegenheid, SZW) est chargé de l'élaboration des politiques nationales d'intégration, mais cela est limité en raison de la décentralisation. D'autres ministères ont également la responsabilité d'assurer la réalisation des objectifs de la politique dans leur domaine afin de contribuer à l'intégration.
PL	En Pologne, le ministre en charge de la politique sociale est chargé de la coordination de la politique sur l'Intégration des étrangers.
SE	Les deux principaux acteurs sont le Service public de l'emploi suédois et l'Agence suédoise pour l'égalité des genres, car l'intégration sur le marché du travail et l'égalité des genres sont une priorité politique. Les autorités qui assument des responsabilités de coordination jouent un rôle important en raison du nombre d'acteurs impliqués. Par conséquent, au niveau régional, il faut également citer les préfetures. Au niveau local, les principaux acteurs sont les municipalités.
SI	Le ministère de l'Intérieur et le Soutien et l'Intégration des Migrants (UOIM).
SK	Le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille de la République slovaque, le ministère de l'Intérieur et des ONG.

²⁸³ Le comité est piloté par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, et se compose de treize ministères et deux administrations.

Annexe 2 : Vue d'ensemble des financements disponibles à l'échelle européenne et nationale pour les mesures d'intégration à destination des femmes migrantes

État membre	Cible les femmes migrantes par le biais de fonds européens ? (Oui/Non)	Fonds de l'UE reçus pour l'intégration, y compris pour les femmes migrantes	Cible les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ?	Cible spécifiquement les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales
AT	Oui	FSE dans le cadre des priorités d'investissement « Égalité entre les femmes et les hommes » et « Inclusion active ». Part de financement du Fonds asile, migration et intégration (FAMI) : 5 % (2017) à 16 % (2020) par an.	Oui	<p>Entre 2016 et 2019, le financement de mesures d'intégration spécifiques pour les femmes migrantes a été assuré à l'échelle nationale par le ministère fédéral de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires internationales de l'époque. Depuis 2019, il a été complété par le Fonds d'intégration autrichien et en 2020, la Chancellerie fédérale a repris la responsabilité du ministère fédéral de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires internationales. L'une des priorités de la Chancellerie fédérale en matière de financement de l'intégration, ce sont les femmes (Women's Package) (Chancellerie fédérale, 2021a, 2021b). En outre, l'accent est mis sur les femmes dans les appels ciblés de demandes de financement lancés par le Fonds d'intégration autrichien (Fonds d'intégration autrichien, 2019, 2021a).</p> <p>Le montant du financement des mesures d'intégration spécifiques aux femmes migrantes - pour l'ensemble de la période analysée - a été relativement stable entre 2016 et 2018 (2016 : 1,50 million d'euros ; 2017 : 1,45 million d'euros ; 2018 : 1,37 million d'euros), mais a ensuite plus que triplé pour atteindre 4,79 millions d'euros en 2021. Le financement ciblé par le biais du Fonds d'intégration autrichien, en particulier, a fortement augmenté au cours de la période 2019-2021.</p> <p>En outre, certaines mesures sont (co)financées par d'autres ministères autrichiens²⁸⁴. Par exemple, les femmes et les migrants sont pris en compte dans les mesures en matière de politique du travail du ministère fédéral du Travail²⁸⁵. Il existe également d'autres options et mesures de financement à l'échelle régionale et locale, ainsi que par l'intermédiaire de groupes d'intérêt et d'organisations non gouvernementales (Chancellerie fédérale, n.d.g).</p>
BE	Oui	Certaines régions utilisent les fonds FAMI pour des projets spécifiquement destinés aux femmes migrantes. Par exemple, en Flandre, le projet « Intégration des femmes faiblement alphabétisées et des jeunes enfants » a été mené à bien. Le budget du fonds FAMI est de 1 768 865,86 €. Le projet « She Did it » a également été mis en œuvre en Flandre, pour soutenir les femmes porteuses de projets d'entrepreneuriat. Ce projet disposait d'un budget du fonds FAMI de 249 839,10 €.	Non	<p>Les femmes migrantes sont prises en compte dans les actions générales d'inclusion et d'intégration civique.</p> <p>Certaines actions menées par des ONG et des organisations à but non lucratif, financées par des fonds publics et/ou privés, visent également les femmes migrantes.</p> <p>Des fondations indépendantes d'utilité publique financent également des projets incluant ou ciblant spécifiquement les femmes migrantes. Les fondations, telles que la Fondation Roi Baudouin, sont partiellement financées par des ressources nationales (dans ce cas, par un don annuel effectué par la Loterie nationale belge).</p>
BG	Aucune information fournie		Non	Des fonds destinés à soutenir l'intégration sur le marché du travail sont fournis aux migrants en général par le biais du Programme d'emploi et de formation des réfugiés (RETP).
CY	Non	Les projets cofinancés par le fonds FAMI et ERASMUS+ ont tendance à cibler un groupe plus large, mais certaines de leurs activités s'adressent spécifiquement aux femmes. Par exemple, des ateliers ou des séminaires sur l'autonomisation des femmes dans le cadre d'une action du fonds FAMI qui soutient les « centres d'information pour migrants » ; en 2019, les histoires de femmes réfugiées ont été partagées avec le public lors d'un événement organisé par le bureau du médiateur de Chypre sur le sujet « Femmes réfugiées, femmes migrantes à Chypre », des ateliers de développement des compétences d'adaptation et des programmes de garde d'enfants après l'école et pendant l'été ont été mis en œuvre dans le cadre du projet « Programmes d'intégration des autorités locales ».	Non	Certaines actions financées par des ONG privées pourraient également cibler les femmes, mais aucune n'est financée par le budget national.

284 Pour un aperçu des projets d'intégration financés en Autriche, voir Integrationsprojekte in Österreich, 2021.

285 Entretien avec le ministère fédéral du Travail, département III/B/7 (emploi des étrangers) et département III/A/10 (service du marché du travail), 16 septembre 2021.

État membre	Cible les femmes migrantes par le biais de fonds européens ? (Oui/Non)	Fonds de l'UE reçus pour l'intégration, y compris pour les femmes migrantes	Cible les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ? (Oui/Non)	Cible spécifiquement les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ?
CZ	Non	Certaines mesures ciblées dans le cadre du fonds FAMI, des subventions de l'EEE ou des projets cofinancés par le FSE.	Non	Certaines mesures ciblées ont été mises en œuvre dans le cadre de projets financés par l'État.
DE	Oui	Certaines mesures cofinancées par le FSE et le fonds FAMI visent les femmes migrantes. Par exemple, le projet FAMI « Women's Language & Design Literacy Through Action and Lifeworld Orientation » (contribution du fonds FAMI à hauteur de 449 140,73 €) et le projet FSE « <i>Stark im Beruf</i> » entre 2015 et 2021 (contribution FSE de 37 millions d'euros).	Non	Les projets visent généralement le groupe plus large des migrants en général, mais il existe certaines mesures qui ciblent les femmes migrantes, par exemple : Le projet « <i>Stark im Beruf</i> » cofinancé par le FSE, qui a bénéficié d'un financement supplémentaire du ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse ; le projet « Empowering Migrant and Refugee Women » (octobre 2016-septembre 2019) cofinancé par <i>DaMigra</i> , une organisation faitière d'associations de femmes migrantes (663 641 €), et par le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales (BAMF) (50 000 € par an) ; et « #selbstbestimmt », un autre projet cofinancé par <i>DaMira</i> (664 000 €) et le BAMF (110 000 € par an).
EE	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par le fonds FAMI, le FSE ou le fonds REACT en réponse au Covid-19.	Non	Certaines mesures ciblées dans le cadre du budget de l'État alloué au programme « Travailler en Estonie » : activités et « Programme pour les conjoints "Re-Invent Yourself" » proposés par la Maison internationale d'Estonie.
EL	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par le fonds FAMI	Non	Projets d'intégration générale financés par le budget de l'État, bien que certaines propositions et programmes de financement ciblent les femmes dans la prochaine période (2021-2027). Le programme opérationnel sur le développement des ressources humaines, l'éducation et la formation tout au long de la vie (2014-2020) a financé des interventions dans le domaine de l'emploi, de l'éducation et de la formation tout au long de la vie auxquelles les femmes pouvaient participer. En décembre 2021, 34 889 femmes migrantes en avaient bénéficié ²⁸⁶ . Parmi les exemples d'actions menées dans le cadre de ce programme, on peut citer la mise à disposition de places d'accueil et d'hébergement dans les jardins d'enfants, qui contribue à améliorer l'emploi des femmes migrantes, ainsi que les écoles de la deuxième chance pour la réintégration d'adultes qui n'ont pas achevé les études d'enseignement obligatoire ou ayant de faibles connaissances linguistiques.
ES	Oui	Projets d'intégration générale cofinancés par le fonds FAMI. Des projets prenant en compte l'approche de genre sont également financés par différents fonds européens pour la mise en œuvre d'actions destinées aux étrangers, qui visent à défendre les droits fondamentaux des migrants et à promouvoir la coexistence et la cohésion sociale. Ces initiatives se concentrent sur des domaines tels que la lutte contre la violence sexiste et la surveillance de la manière dont les discours de haine et l'immigration sont abordés dans les médias, entre autres.	Non	Projets d'intégration générale financés par le budget de l'État.
FI	Oui	Certains projets d'intégration cofinancés par le FAMI et le FSE ciblent spécifiquement les femmes migrantes.	Oui	Certains projets d'intégration financés par le budget de l'État visent spécifiquement les femmes migrantes. Par exemple, le Centre de financement des organismes de protection sociale et de santé (STEA) finance des projets favorisant l'intégration, dont certains visent les femmes migrantes. En outre, le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi octroie des fonds aux ONG et aux municipalités pour des activités favorisant l'intégration.

État membre	Cible les femmes migrantes par le biais de fonds européens ? (Oui/Non)	Fonds de l'UE reçus pour l'intégration, y compris pour les femmes migrantes	Cible les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ? (Oui/Non)	Cible spécifiquement les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ?
FR	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par le FAMI (115,5 millions d'euros alloués pour la période 2014-2020)	Oui	Projets d'intégration générale financés par le budget de l'État. Au moins 4 millions d'euros alloués chaque année par le biais d'appels à projets en faveur de l'intégration. En 2020, quatre projets ciblent spécifiquement les femmes primo-arrivantes et six en 2021. À l'échelle régionale le réseau déconcentré de l'État lance des appels à projets régionaux et/ou départementaux pour répondre aux besoins de proximité des étrangers primo-arrivants. En 2020, 144 000 personnes ont bénéficié d'actions de soutien à l'intégration, dont environ 51 000 femmes (ces chiffres sont toutefois sous-estimés en raison d'un taux de réponse de 70 % des acteurs territoriaux interrogés). En 2020, 8 millions d'euros de financement ont été accordés aux associations travaillant sur les plans de traitement.
HR	Oui	Les ONG croates et les acteurs nationaux mettent en œuvre des projets concernant l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale grâce aux fonds de l'UE. Par exemple, le Bureau des droits de l'homme et des droits des minorités nationales du gouvernement de la République de Croatie met en œuvre un projet cofinancé par le FAMI appelé « INCLuDE » (<i>Interdepartmental cooperation in empowering third-country nationals</i> , Coopération interdépartementale pour l'autonomisation des ressortissants de pays tiers). La valeur totale du projet est de 6 230 660,00 HRK, dont 25 % soit 1 557 665,00 HRK correspond à un cofinancement national, tandis que 75 % soit 4 672 995,00 HRK est cofinancé par les fonds du FAMI. Dans le cadre du projet « Établir un système et une aide complète destinés aux bénéficiaires de la protection internationale grâce à des services sociaux inclusifs ». Le projet est financé à hauteur de 1 499 994,57 HRK par le Fonds social européen. La Société de la Croix-Rouge de la ville de Karlovac et la ville de Sisak ont organisé un atelier éducatif intitulé « Autonomisation pour une participation active dans la communauté locale ». Des parents, principalement des mères, issus de familles de demandeurs d'asile, ont participé à l'atelier.	Oui	Les femmes migrantes participent de la même manière que leurs homologues masculins, afin d'acquérir des connaissances sur les mécanismes de protection et de promotion de leurs droits et de renforcer leur participation sociale. Par exemple, au cours de l'année 2020, le projet du Centre de réhabilitation pour le stress et les traumatismes « Compétences pour l'avenir - encourager l'intégration des femmes et des enfants bénéficiant d'une protection internationale par l'acquisition de compétences numériques et STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) » a été mis en œuvre. Le projet est financé par le ministère de la Démographie, de la Famille, de la Jeunesse et de la Politique sociale. Un autre exemple, ce sont les activités du collectif « Women to Women », qui utilise l'art comme outil de dialogue et de mise en réseau, par le biais d'ateliers, de rencontres et d'excursions, dans le but d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances et de créer des collaborations artistiques. Ces activités ont permis d'organiser deux foires et de créer une boutique en ligne, dans le but de renforcer l'indépendance économique des femmes.
HU	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par des fonds de l'UE.	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par des fonds nationaux.
IE	Oui	Les projets d'intégration sont cofinancés par le FAMI et le FSE (Employabilité, Inclusion et Apprentissage) et l'Initiative pour l'emploi des jeunes.	Oui	En général, les programmes d'intégration financés par les sources nationales ciblent les femmes migrantes dans le cadre de groupes plus larges (migrants en général ou femmes en général). Un exemple d'initiative ciblée est le financement accordé en 2017 par le <i>Dormant Accounts Fund</i> à sept projets dans tout le pays pour contribuer à l'intégration sur le marché du travail des femmes réfugiées et des membres féminins de familles de réfugiés.
IT	Non	Les fonds structurels/programmes de l'UE ne financent pas de mesures d'intégration spécifiquement destinées aux femmes migrantes.	Non	Aucun financement national n'est dédié aux mesures visant spécifiquement à soutenir l'intégration des femmes migrantes.

État membre	Cible les femmes migrantes par le biais de fonds européens ? (Oui/Non)	Fonds de l'UE reçus pour l'intégration, y compris pour les femmes migrantes	Cible les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ? (Oui/Non)	Cible spécifiquement les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ?
LT	Oui	Le FAMI, le FSE, Erasmus+ et Nord Plus peuvent financer certains projets individuels de soutien aux femmes migrantes.	Oui	Certains projets ciblent les femmes migrantes. Par exemple, en 2019 et en 2021, un financement national (5000 € de cofinancement) a été alloué à une mesure prévoyant une formation destinée aux femmes migrantes sur les droits des femmes et des enfants en Lituanie, sur la manière de concilier travail et formation avec les responsabilités familiales, ainsi que sur la violence domestique et l'aide disponible ²⁸⁷ .
LU	Oui	Le FAMI et le FSE sont les principales sources de financement. Le FSE peut financer des projets spécifiques au genre, et le FAMI des projets ciblant les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi que des cours de formation interculturelle. Cependant, étant donné que le FAMI se concentre spécifiquement sur les ressortissants de pays tiers, il n'est pas toujours adapté au contexte démographique du Luxembourg où plus de 80 % des résidents étrangers sont des citoyens de l'UE.	Oui	Le Plan d'action national d'intégration (PAN) est une source principale de financement national. En 2021, deux des dix projets financés par le PAN ont ciblé les femmes migrantes : « Apprendre des langues en travaillant au NAXI-Atelier » et « Faire société en bande dessinée - Récits d'intégration au féminin et en bande dessinée ». Le département Intégration peut également accorder des subventions à des projets visant l'intégration des femmes migrantes ou un soutien financier ou matériel aux municipalités ou aux administrations publiques pour améliorer leurs services d'intégration. L'Office national de l'inclusion sociale (ONIS), rattaché au ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région, peut également contribuer au financement de mesures visant l'intégration des femmes migrantes. En outre, ces mesures peuvent être financées par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, les municipalités ou les organisations à but non lucratif. Le budget de la participation de l'État aux frais des associations œuvrant dans le domaine de l'intégration a augmenté de 14 % en 2020. Jusqu'en 2023, un budget annuel de 500 000 € est disponible pour financer des projets municipaux destinés à l'intégration des étrangers. Chaque année, 20 municipalités recevront 25 000 € pour encourager la création d'un plan d'intégration municipal (PIC).
LV	Non	Les mesures de certains projets cofinancés par le FSE, Nord Plus et le FAMI peuvent soutenir les femmes migrantes.	Non	En Lettonie, aucun programme d'intégration n'est financé uniquement par le budget de l'État. Les femmes migrantes sont incluses dans les actions générales d'inclusion et d'intégration civique.
MT	Non	Les mesures de certains projets cofinancés par le FSE et le FAMI soutiennent les femmes migrantes, mais ne les ciblent pas spécifiquement. Par exemple, grâce à un projet du FAMI « Services d'aide à l'emploi des migrants », les demandeurs d'asile et les personnes bénéficiant d'une protection internationale (y compris les femmes migrantes) peuvent s'inscrire au <i>Job Brokerage Scheme</i> , qui leur donne accès à des services d'orientation. Ils peuvent également s'inscrire à une formation professionnelle initiale en anglais et en maltais, tout en bénéficiant d'une subvention de formation de 50 €/h. Les femmes migrantes peuvent par ailleurs suivre la formation préalable à l'emploi proposée dans le cadre d'un projet VASTE cofinancé par le FSE.	Oui	Une session de sensibilisation aux mesures sanitaires pendant le Covid-19 a été dispensée par le Bureau de liaison en charge de la santé des migrants, ciblant spécifiquement les femmes migrantes.
NL	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par le FAMI, mais une attention particulière est demandée pour la situation spécifique des femmes.	Non	Projets d'intégration générale financés par le budget de l'État.
PL	N/A		N/A	

État membre	Cible les femmes migrantes par le biais de fonds européens ? (Oui/Non)	Fonds de l'UE reçus pour l'intégration, y compris pour les femmes migrantes	Cible les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ? (Oui/Non)	Cible spécifiquement les femmes migrantes par le biais d'initiatives nationales ?
SE	Oui	Certains projets cofinancés par le FAMI et le FSE ciblent les femmes migrantes. Par exemple, dans le cadre du projet <i>Stadsdelsmammor 2.0</i> (mères de quartier), les femmes migrantes reçoivent des informations et un soutien pour améliorer leur intégration sociale et sur le marché du travail, ²⁸⁸ tandis que le projet <i>Salam familj</i> apporte un soutien aux parents en congé parental.	Oui	Depuis 2018, des fonds nationaux supplémentaires ont été alloués à des activités axées sur la formation linguistique des femmes migrantes et des jeunes enfants. On estime que 10 % des financements provenant du Fonds social suédois (2014-2020) visent spécifiquement les femmes migrantes.
SI	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par le fonds FAMI	Non	Projets d'intégration générale financés par le budget de l'État.
SK	Non	Projets d'intégration générale cofinancés par le fonds FAMI	Non	Le programme opérationnel « Ressources humaines » peut inclure les femmes migrantes dans le cadre d'un groupe plus large, mais aucun projet visant uniquement les femmes migrantes ou les migrants n'a été lancé ou mis en œuvre au cours de la période 2014-2020.

²⁸⁸ Voir <https://www.migrationsverket.se/Andra-aktorer/EU-fonder/Programperiod-2014-2020/Beviljade-projekt/Flikar/Integration-och-laglig-migration/Stadsdelsmam>

Traduction

La traduction en français a été réalisée par le Point de contact français du REM.

PUBLIÉ

Septembre 2022

Citation recommandée :

Réseau européen des migrations (2021). Intégration des femmes migrantes dans l'UE : Politiques et mesures, Étude à l'échelle européenne. Bruxelles : Réseau européen des migrations.

Pour en savoir plus :

Site internet du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte Twitter du REM : <https://twitter.com/emnmigration>



Suivre les actualités du REM

Site web du REM www.ec.europa.eu/emn

Page LinkedIn du REM <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network/>

Twitter du REM <https://twitter.com/EMNMigration>

Points de contact nationaux du REM

Autriche www.emn.at/en/

Belgique www.emnbelgium.be

Bulgarie www.emn-bg.com

Croatie <https://emn.gov.hr/>

Chypre

<http://www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument>

République tchèque www.emncz.eu

Danemark www.justitsministeriet.dk/

Estonie www.emn.ee/

Finlande www.emn.fi/in_english

France

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM3/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2>

Allemagne

<https://www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn-node.html>

Grèce <http://emn.immigration.gov.gr/en/>

Hongrie www.emnhungary.hu/en

Irlande www.emn.ie/

Italie www.emnitalyncp.it/

Lettonie www.emn.lv/en/home/

Lituanie www.emn.lt/en/

Luxembourg <https://emnluxembourg.uni.lu/>

Malte <https://emn.gov.mt/>

Pays-Bas <https://www.emnnetherlands.nl/>

Pologne <https://www.gov.pl/web/europejs-ka-siec-migracyjna>

Portugal <https://rem.sef.pt/>

Roumanie <https://www.mai.gov.ro/>

Espagne <https://www.emnspain.gob.es/>

République slovaque <https://emn.sk/en/>

Slovénie <https://emm.si/en/>

Suède <http://www.emnsweden.se/>

Norvège <https://www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway>

Géorgie

https://migration.commission.ge/index.php?article_id=1&clang=1

République de Moldavie <http://bma.gov.md/en>

Ukraine <https://dmsu.gov.ua/>